

REPORTING EXTRA-FINANCIER

Rapport de durabilité volontaire

Exercice 2024

Ce rapport prend la suite de la DPEF qui était publiée de façon volontaire par Malakoff Humanis. Afin de permettre une meilleure comparabilité avec nos pairs, nous avons fait le choix de suivre, dans sa rédaction, les préconisations de la norme européenne CSRD bien que le Groupe Malakoff Humanis n'y soit pas encore soumis de façon réglementaire pour cet exercice. Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes.

Sommaire

INTRODUCTION	4
PARTIE 1. INFORMATIONS GENERALES.....	6
Titre 1. ESRS 2 : informations générales	6
1.1. Présentation de l'entreprise.....	6
1.2. Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité [BP-1].....	6
1.3. Informations relatives à des circonstances particulières [BP-2]	8
1.4. Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance [GOV-1]	10
1.5. Informations en matière de durabilité transmises et traitées par les organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise [GOV-2]	13
1.6. Systèmes d'incitation et politiques de rémunération liés aux questions de développement durable pour les membres des organes d'administration, de gestion et de surveillance [GOV-3].....	13
1.7. Déclaration sur la diligence raisonnable [GOV-4]	14
1.8. Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité [GOV-5].....	14
1.9. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur [SBM-1].....	15
1.10. Intérêts et points de vue des parties prenantes [SBM-2]	17
1.11. Impacts, risques et opportunités (IROs) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique [SBM-3]	21
1.12. Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants [IRO-1]	25
PARTIE 2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	31
Titre 1. ESRS E1 : Changement climatique	31
1.1. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique [E1-1].....	31
1.2. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique [E1.SBM-3]	38
1.3. Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci [E1-2]	44
1.4. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique [E1-3].....	44
1.5. Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci [E1-4]	46
1.6. Consommation et mix énergétique [E1-5].....	50
1.7. Émissions brutes de GES scope 1,2 et 3 [E1-6].....	51
1.8. Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone [E1-7].....	55
1.9. Tarification interne du carbone [E1-8]	55
1.10. Effets financiers escomptés des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles [E1-9]	56
Titre 2. ESRS E4 : Biodiversité et écosystèmes	57
2.1. Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique [E4-1].....	57
2.2. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique [E4.SBM-3]	61
2.3. Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes [E4-2].....	61
2.4. Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes [E4-3].....	63
2.5. Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes [E4-4]	63
PARTIE 3. INFORMATIONS SOCIALES	64
Titre 1. ESRS S1 : Personnel de l'entreprise.....	64
1.1. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique [S1.SBM-3]	64
1.2. Politiques concernant le personnel de l'entreprise [S1-1]	65
1.3. Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts [S1-2].....	67

1.4.	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations [S1-3].....	68
1.5.	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions [S1-4].....	68
1.6.	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels [S1-5]	70
1.7.	Caractéristiques des salariés de l'entreprise [S1-6].....	70
1.8.	Couverture des négociations collectives et dialogue social [S1-8]	71
1.9.	Indicateurs de diversité [S1-9]	72
1.10.	Salaires décents [S1-10]	72
1.11.	Protection sociale [S1-11]	72
1.12.	Personnes en situation de handicap [S1-12].....	72
1.13.	Indicateurs de formation et de développement des compétences [S1-13].....	73
1.14.	Indicateurs de santé et de sécurité [S1-14].....	73
1.15.	Indicateurs de rémunération [S1-16].....	73
1.16.	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme [S1-17].....	74

PARTIE 4. INFORMATIONS VOLONTAIRES75

Titre 1.	Engagements sociaux et sociétaux.....	75
1.1.	Politiques, actions et cibles vis-à-vis de nos clients	75
1.2.	Politiques, actions et cibles vis-à-vis de l'intérêt général.....	76
1.3.	Mesure d'impact social.....	77
1.4.	Indicateurs de suivi et d'impact	77

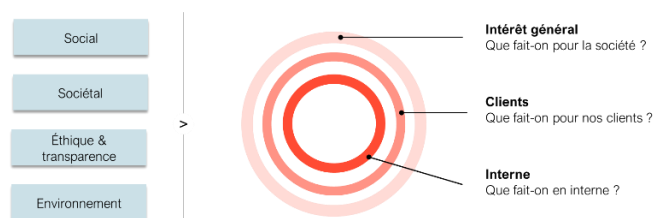
ANNEXES80

1.1.	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise [IRO-2_1 ; IRO-2_2].....	80
1.2.	Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union [IRO-2_2].....	82

Introduction

Le Groupe Malakoff Humanis est un groupe de protection sociale à but non lucratif, sans actionnaires à rémunérer. Le partage de la valeur créée est inscrit au cœur de notre ADN : les bénéfices sont redistribués ou investis au service des clients, de la société et des effectifs du groupe.

Les engagements en matière de durabilité font partie intégrante de la stratégie du Groupe Malakoff Humanis. Ils sont structurés autour de 4 grands enjeux (social, sociétal, éthique et transparence, environnement) adressés de façon systémique, selon les parties prenantes impactées : les clients, l'intérêt général, l'interne.



Cette méthode d'analyse nous a permis de structurer les ambitions du Groupe en matière de durabilité d'ici 2026 sous forme de matrice.

	Social	Sociétal Handicap, cancer, aidants, bien-vieillir	Éthique & transparence	Environnement
Intérêt général	Décryptage des enjeux de responsabilité sociale Soutien de projets de solidarité & d'innovation sociale Investissements à impact social positif	Mécénat et partenariats 	Éthique de l'IA Éducation financière	Performance environnementale de nos investissements
Clients	Accompagnement : Fragilités Prévention Accès aux soins	Accompagnement 	Conseil Retraite Complémentaire Offre éthique en Epargne Taux de redistribution Santé Clarté & transparence	
Interne	Contrat social MH Diversité & égalité des chances Compétences Santé et QVCT	Accompagnement Emploi de personnes en situation de handicap	Conformité RSE Achats & partenariats responsables Attention, clarté & écoute	Réduction de l'empreinte environnementale interne

Nos engagements pour l'intérêt général

Engagés sur le handicap, le cancer, les aidants et le bien-vieillir

Le Groupe Malakoff Humanis soutient 4 grandes causes d'intérêt général : le handicap, le cancer, les aidants et le bien-vieillir. La Fondation Malakoff Humanis Handicap favorise un meilleur accès des personnes en situation de handicap à l'emploi, à la santé, au sport, à la culture et à l'éducation à travers le soutien de nombreux projets. Notre Groupe est également mécène de soins de support en cancérologie. Enfin, nous finançons des associations permettant de prendre soin des aidants et de lutter contre l'isolement des personnes âgées et la perte d'autonomie. Les politiques, cibles et actions d'intérêt général sont détaillées dans la *Partie 4. Informations volontaires*.

Engagés pour réduire l'empreinte environnementale du Groupe

Le Groupe Malakoff Humanis réduit l'empreinte environnementale de ses opérations et de ses investissements pour limiter l'impact négatif de ceux-ci sur la société et met en place des fonds à impact social et/ou environnemental. En matière de décarbonation, Malakoff Humanis s'est fixé des objectifs de réduction en cohérence avec l'Accord de Paris. En matière de biodiversité, une feuille de route a été construite et est en cours de déploiement. Les politiques, cibles et actions concernant le changement climatique et la biodiversité sont détaillées dans la *Partie 2. Informations environnementales*.

Nos engagements pour nos clients

Des offres simples, éthiques et accessibles

Malakoff Humanis a fait de la clarté une exigence dans toutes ses activités depuis deux ans. L'objectif est que chaque client sache ce à quoi il s'engage et ce à quoi il a droit en étant assuré par notre Groupe. Les nouvelles offres sont testées auprès de clients ou prospects, pour nous assurer qu'elles sont faciles à comprendre et répondent à leurs

● **RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024**

attentes. Nous travaillons nos courriers, contrats, espaces clients pour les rendre plus clairs et accessibles, sans jargon technique ou administratif.

En santé et prévoyance, nous sommes attentifs à maintenir un taux de redistribution élevé et avons fixé un objectif de taux de redistribution moyen en santé de 84%.

En épargne, nous proposons des offres éthiques avec des frais réduits, pas de frais cachés, des placements responsables et assurant un bon rendement.

Un modèle redistributif qui protège

En tant que Groupe à but non lucratif, les bénéfices sont redistribués, notamment à nos clients. En complément des offres proposées, nous les accompagnons sur 3 thématiques sociales : les fragilités, la prévention, l'accès aux soins.

- **Pour nos clients fragilisés** (maladie, handicap, aide, difficultés financières, perte d'autonomie...), nos experts en accompagnement social réalisent des bilans de situation en toute confidentialité, pour identifier leurs besoins prioritaires et trouver des solutions. Des aides financières peuvent également être proposées.
- **En matière de prévention**, le Groupe propose à ses clients de réaliser un bilan de santé cardiovasculaire (Mon Bilan Cardio®). Pour nos clients entreprises, des actions en matière de prévention de l'absentéisme sont proposées (diagnostic de l'organisation, proposition de plan d'action, accompagnement des salariés en arrêt longue durée).
- **L'accès aux soins** est facilité avec l'application Malakoff Humanis qui permet de prendre rendez-vous avec un professionnel de santé ou de téléconsulter dans l'heure. En cas d'annonce d'une maladie grave, d'un traitement lourd ou d'une intervention chirurgicale, nos clients peuvent recevoir en moins de 7 jours l'avis d'un médecin expert, par le biais du service « 2ème avis médical ».

Les politiques, cibles et actions de redistribution vis-à-vis de nos clients sont détaillées dans la *Partie 4. Informations volontaires*.

Nos engagements pour l'interne

Avec son contrat social renforcé et sa politique volontariste en matière de diversité et d'égalité des chances, le Groupe Malakoff Humanis souhaite dire merci et mobiliser ses collaborateurs et collaboratrices, qui travaillent au quotidien au service des clients et de la mission sociale du Groupe.

Les politiques, cibles et actions menées vis-à-vis des effectifs sont détaillées dans la *Partie 3. Informations sociales*.

Labels, certifications, engagements et prix

Malakoff Humanis détient des labels et certifications qui témoignent de l'engagement du Groupe pour offrir un environnement de travail de qualité et mettre en place des pratiques durables.

Concernant l'ensemble de notre démarche RSE



Labels, certifications, engagements et prix obtenus sur nos 4 enjeux de durabilité

Social	Sociétal	Ethique & transparence	Environnement
Label Alliance Label Diversité & Label Egalité Certification Top Employeur Label Engagement Jeunes Charte Landoy Acte d'engagement pour les + de 50 ans en entreprise Grand prix de la diversité et de l'inclusion	Label Cancer@Work Inclusion de la maladie en milieu professionnel Charte Cancer & travail	Label Positive AI IA éthique, explicable et supervisée par l'humain. Label Positive Assurance Offres éthiques Prix en épargne Excellence et responsabilité de nos offres 	Principles for Responsible Investment Pratiques responsables dans nos investissements

Partie 1. Informations générales

Titre 1. ESRS 2 : informations générales

1.1. Présentation de l'entreprise

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis est né en janvier 2019 du rapprochement des groupes Malakoff Médéric et Humanis.

Notre Groupe propose des solutions pour accompagner les entreprises et les particuliers (salariés, retraités, indépendants) dans leur protection sociale :

- La complémentaire santé, pour un accès aux soins,
- La prévoyance, pour faire face aux aléas,
- L'épargne, pour préparer l'avenir,
- La retraite complémentaire, en tant que caisse de retraite Agirc-Arrco

À but non lucratif, notre modèle repose sur la redistribution de nos bénéfices au service de l'utilité collective. Cette responsabilité est garantie par notre gouvernance paritaire et mutualiste, nos administrateurs étant des représentants de nos clients.

Assurance santé et prévoyance

Leader en assurance santé et prévoyance collectives, le Groupe Malakoff Humanis accompagne des entreprises de toute taille et de tout secteur pour la protection de leurs salariés.

Dans le cadre de sa mission d'utilité sociale, le Groupe met à disposition de ses clients entreprises et salariés des outils de prévention, d'amélioration de l'accès aux soins et d'accompagnement des personnes fragilisées (aides financières, accompagnement social).

En complément des contrats collectifs, le Groupe Malakoff Humanis dispose de solutions individuelles pour la protection de la santé et la prévoyance des particuliers, ainsi que des solutions d'assurance emprunteur et d'assurance obsèques.

Épargne collective et individuelle

Le Groupe Malakoff Humanis propose une gamme complète en épargne : assurance vie (à travers La France Mutualiste), épargne salariale, épargne retraite. Ces offres sont complémentaires et adaptables à chaque situation, que ce soit pour une entreprise, un particulier, un indépendant.

Retraite complémentaire

Malakoff Humanis gère 40 % de la retraite complémentaire obligatoire Agirc-Arrco des salariés du secteur privé. Cela consiste à garantir une gestion efficiente du recouvrement des cotisations auprès des entreprises, le calcul des droits des salariés et le versement des allocations de retraite complémentaire aux retraités.

Le Groupe, qui gère plus de 62 Mds€ d'actifs, mène une politique d'investissements responsables, qui concilie performance financière et impact social et environnemental.

1.2. Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité [BP-1]

1.2.1. Contexte réglementaire [BP-1_01]

En application de l'ordonnance N°2023-1142 du 6 décembre 2023 transposant la directive Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) en droit français, Malakoff Humanis établit pour la première fois son rapport de durabilité 2025 sur les données 2024, bien qu'il ne soit concerné par l'obligation de publication qu'à partir de 2028 (au titre de l'exercice 2027), suivant les prédispositions de la Directive Omnibus transposée dans le droit français par la loi DDADUE. En effet, les Sociétés de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) bénéficient d'un report d'un an concernant la publication de leur rapport de durabilité au niveau combiné.

Ce rapport a été élaboré volontairement, mais également en conformité avec les normes European Sustainability Reporting Standards (ESRS), conformément aux exigences de l'ordonnance et du Code de commerce français.

● **RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024**

Ces informations ont été établies dans un contexte évolutif de première année d’application des normes ESRS, marqué par des incertitudes normatives et des divergences d’interprétation. Le Groupe Malakoff Humanis a fourni son meilleur effort pour publier une information fondée sur les interprétations et pratiques actuelles, ainsi que sur les données disponibles à date, notamment concernant son portefeuille d’investissements et son portefeuille d’assurés.

Il est important de noter que les publications de 2025, ainsi que l’évolution éventuelle des positions de place ou des interprétations normatives, pourraient amener le Groupe à adapter certaines informations, méthodologies et estimations. Cette approche vise à assurer une amélioration continue de la qualité et de la pertinence des informations divulguées dans le cadre du rapport de durabilité.

1.2.2. Périmètre de reporting [BP-1_02 ; BP-1_04]

Le périmètre de la CSRD est le même que celui de ses états financiers combinés. À noter que ce périmètre exclut les activités liées à la gestion de la retraite complémentaire, exercées dans le cadre d’une délégation de service public au titre de l’Agirc-Arrco. Cette activité bénéficie d’une organisation spécifique, distincte du reste des activités du Groupe, et repose sur un jeu de comptes séparé.

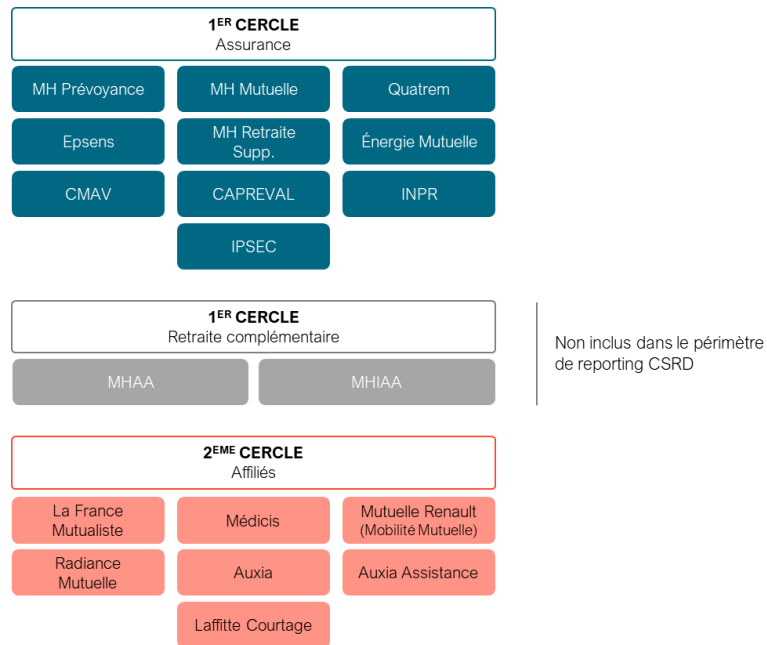
Toutefois, les collaborateurs de Malakoff Humanis consacrent également une partie de leur temps à des sujets liés à la retraite complémentaire. Afin de garantir la transparence et la cohérence de l’approche, une clé d’allocation moyenne a été calculée sur l’ensemble des activités opérationnelles de Malakoff Humanis. Elle permet de retrancher les temps passés au titre de la retraite complémentaire et d’offrir une vision cohérente avec les attendus de la réglementation CSRD. Cette clé a été définie par les équipes du contrôle financier et se base sur la méthode de refacturation interne des coûts validée par les Commissaires aux Comptes. La clé répartit les données à hauteur de 61 % pour les activités hors retraite complémentaire et 39 % pour les activités liées à la retraite complémentaire.

Les entités composant le Groupe Malakoff Humanis sont :

- **Entités du 1^{er} cercle** : il s’agit des entités Assurance et Retraite Complémentaire de Malakoff Humanis¹ ;
- **Entités du 2^{ème} cercle** : il s’agit, dans ce rapport, des entités affiliées incluses dans le périmètre de combinaison (Auxia, Auxia Assistance, Laffitte Courtage, La France Mutualiste, Médicis, Mobilité Mutuelle / Mutuelle Renault et Radiance Mutuelle) et qui disposent de moyens propres.

La Retraite Complémentaire n’est pas prise en compte dans ce rapport (voir entités grisées dans le schéma), sauf mention expresse, car elle ne fait pas partie du périmètre combiné.

Le schéma ci-dessous présente le périmètre retenu dans le cadre du rapport CSRD.



Dans le cadre de ce rapport, le terme « Groupe Malakoff Humanis » ou « Groupe » désigne l’ensemble du Groupe Malakoff Humanis² (1^{er} et 2^{ème} cercle, hors Retraite Complémentaire). Le terme « Malakoff Humanis » ou « MH » désigne le 1^{er} cercle, hors Retraite Complémentaire.

¹ Les entités de Cercle 1, dites sans « moyens propres », sont hébergées dans deux associations de moyens (AMAP et AMRC) dont les moyens propres sont mis à disposition.
² En dehors de ses activités de Retraite Complémentaire, sauf mention expresse.

Dès que nécessaire, le périmètre est précisé ; par exemple les indicateurs clés 2024 en matière d'investissements prennent en compte le 1^{er} cercle hors épargne.

Dans sa déclaration de durabilité, le Groupe Malakoff Humanis adopte une approche globale pour analyser et intégrer les dimensions de sa chaîne de valeur, en amont et en aval.

Trois principaux maillons ont été identifiés sur sa chaîne de valeur, permettant de décliner précisément l'analyse des enjeux de durabilité : investissements, souscription & opérations clients, support & chaîne logistique. Le détail des activités prises en compte dans la chaîne de valeur est présenté ci-dessous.



1.3. Informations relatives à des circonstances particulières [BP-2]

1.3.1. Horizons temporels [BP-2_01 ; BP-2_02]

Malakoff Humanis a défini deux horizons temporels :

- 1. Un horizon à moyen terme** (1 à 5 ans) afin de mieux soutenir la stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) du Groupe ;
- 2. Un horizon long terme** (>5 ans), établi pour permettre une prise en compte adéquate de l'ensemble des effets financiers sur la durée.

L'horizon court terme (1 an) n'est pas pris en compte dans l'analyse de double matérialité: le temps de réaliser l'analyse, cet horizon ne serait déjà plus pertinent.

1.3.2. Estimations concernant les indicateurs quantitatifs [BP-2_03 à BP-2_05]

Données estimées pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre

- **Investissements dans des entreprises cotées et non cotées** : en tant qu'investisseur, le Groupe Malakoff Humanis intègre dans son périmètre de reporting les impacts liés aux entreprises investies. Afin de calculer au mieux les impacts climatiques des entreprises présentes dans les portefeuilles, et compte tenu de la complexité des méthodologies d'estimation sur ce sujet, le Groupe Malakoff Humanis utilise des données externes pour calculer l'empreinte carbone des portefeuilles figurant au scope 3 de son bilan carbone. Les données climatiques des portefeuilles sont obtenues par Carbon4 Finance, qui les estime à partir de données opérationnelles spécifiques aux entreprises investies lorsqu'elles sont publiquement disponibles. À défaut, une estimation est réalisée sur la base du secteur d'activité et du chiffre d'affaires de l'entreprise. Cette deuxième approche est utilisée pour l'ensemble des investissements non cotés.
- **Investissements immobiliers** : concernant les investissements immobiliers, les données sont également obtenues par un fournisseur de données externe, MSCI. Ce fournisseur effectue une approximation à partir des factures et données envoyées par Malakoff Humanis sur les immeubles de placement.
- **Support et chaîne logistique** : afin de respecter le calendrier de publication de la CSRD, un bilan carbone dit fast-close est réalisé à partir des données d'activité réelles pour les 3 premiers trimestres de l'année de reporting et estime le dernier trimestre en se basant sur la moyenne du dernier trimestre de l'année précédente. Des estimations complémentaires seront réalisées en cas de changement significatif de périmètre entre deux années ou si certaines données d'activité n'ont pas pu être collectées. Un bilan carbone pro-forma est réalisé après la publication du rapport de durabilité afin d'obtenir les résultats à partir des données réelles. La valeur corrigée du bilan carbone est utilisée dans le rapport suivant pour renseigner les années antérieures.

Données estimées pour le calcul de l'impact biodiversité

En tant qu'investisseur, le Groupe Malakoff Humanis possède un Global Biodiversity Score (GBS) calculé par Carbon4 Finance qui illustre l'impact des investissements du Groupe sur la biodiversité. L'analyse propose des résultats en MSA.km² pour les impacts terrestres statiques et dynamiques ainsi que pour les impacts aquatiques statiques et

● RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024

dynamiques. Un indicateur exprimé en MSAppb* est également disponible et permet d'agréger les différents impacts précédemment cités. Ces données sont estimées à partir de la matérialité des secteurs et ne prennent pas en compte les pratiques réelles des entreprises. Les méthodes et hypothèses pour mesurer les impacts sur la biodiversité sont détaillées dans l'ESRS E4 (voir *Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes [E4. 1]*).

1.3.3. Actions mises en œuvre pour améliorer la couverture et la précision des estimations concernées [BP-2_06]

Afin d'améliorer la couverture des émissions de gaz à effet de serre des investissements, Malakoff Humanis travaille à une meilleure transparence des investissements de son portefeuille et de ceux de ses affiliés. Une meilleure transparence permettra aux fournisseurs de données externes (Carbon4 Finance et MSCI) de mieux couvrir les investissements du Groupe Malakoff Humanis afin de calculer l'empreinte carbone ou tout autre indicateur ESG.

Carbon4 Finance s'efforce en permanence d'élargir sa couverture, en intégrant des analyses supplémentaires et en couvrant de nouveaux secteurs dès que leur calendrier de production le permet. Le fournisseur de données procède également à des mises à jour méthodologiques régulières afin d'assurer la plus grande précision possible de ses données, en tenant compte des évolutions réglementaires, technologiques et des progrès en matière de transparence des entreprises. La méthodologie de Carbon4 Finance est détaillée dans l'ESRS E1.

1.3.4. Sources d'incertitudes associées aux estimations des résultats [BP-2_07 à BP-2_09]

L'incertitude majeure concerne les émissions de carbone associées aux achats de services qui représentent près de 80 % de l'empreinte carbone des opérations propres. Cette incertitude découle de l'utilisation des facteurs d'émissions monétaires de la base Empreinte® qui, d'une part ne sont pas actualisés depuis 2014 (hors correction de l'impact de l'inflation annuelle) et, d'autre part apparaissent surévalués par rapport aux études menées sur un panel de prestataires utilisés par le Groupe.

Notre objectif pour les années à venir est de fiabiliser les émissions de carbone liées aux achats de services en collectant l'empreinte carbone réelle de nos principales prestations.

Par ailleurs, les résultats intègrent des estimations de données sur le 4^{ème} trimestre 2024, les données réelles n'étant pas disponibles lors de la clôture du bilan carbone. Ces estimations sont établies principalement sur les données physiques du 4^{ème} trimestre 2023 (scopes 1 & 2) et sur les données de l'atterrissage 2024 transmises par le contrôle de gestion sur la partie monétaire (scope 3).

1.3.5. Métriques et calculs [BP-2_10]

Le bilan carbone est calculé depuis 2019 par Malakoff Humanis et a fait l'objet de révisions notables :

- **Évolution du périmètre du bilan carbone en 2023** : à partir de 2023, Malakoff Humanis a intégré les frais propres du premier cercle ainsi qu'Auxia, Auxia Assistance et Laffite Courtage. Sopresa (entité du troisième cercle) a également été intégrée au bilan carbone, mais elle ne fait pas partie du périmètre CSRD.
- **Évolution du périmètre du bilan carbone en 2024** : pour répondre aux exigences de la CSRD, les émissions de l'entité Sopresa ont été retirées du bilan carbone car celles-ci ne font pas partie du périmètre combiné. L'empreinte carbone des investissements liés à l'activité de Retraite Complémentaire a également été exclue puisqu'elle n'est pas concernée par la CSRD. Les émissions des entités affiliées Médicis, Mobilité Mutuelle/Mutuelle Renault, Radiance Mutuelle, Auxia, Auxia Assistance, Laffite Courtage et La France Mutualiste ont été incluses (avec des niveaux de précision et d'exhaustivité variables en fonction de la maturité des affiliés) car elles font partie du périmètre combiné.
- **Données estimées** : Malakoff Humanis compare chaque année le bilan carbone estimé et le bilan carbone réel. Comme mentionné auparavant, certaines données notamment liées à la consommation d'énergie sont estimées en fin d'année puis le bilan carbone est recalculé avec les données réelles obtenues au début de l'année suivante.
- **Évolution des facteurs d'émission** : Malakoff Humanis fait évoluer ses facteurs d'émissions d'une année à l'autre pour fiabiliser son bilan carbone. Les facteurs d'émission utilisés proviennent principalement de la Base Empreinte® et sont mis à jour en fonction des actualisations de celle-ci. Les facteurs d'émission monétaires, quant à eux, sont ajustés chaque année pour prendre en compte l'inflation accumulée depuis 2014, considérée comme l'année de référence des données initiales. Cet ajustement est basé sur l'évolution annuelle des indices de prix à la consommation par catégorie de dépenses publiée par l'INSEE, et consiste à "déflater" les facteurs afin de refléter leur valeur actualisée.

1.3.6. Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de déclarations généralement acceptées en matière d'information sur la durabilité [BP-2_16]

Conformément à la Loi n° 2017-399 relative au devoir de vigilance, Malakoff Humanis publie un plan de vigilance visant à identifier, prévenir et atténuer les atteintes graves aux droits humains, à la santé et à la sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement, liées à ses activités et à sa chaîne d'approvisionnement.

En application du Règlement européen LEC 29/2020 (taxonomie verte), Malakoff Humanis publie des informations sur la part de ses activités économiques alignées avec les objectifs environnementaux définis par la Commission

européenne. Cela concerne notamment la part de ses investissements alignés avec les critères d'atténuation du changement climatique.

Malakoff Humanis publie son bilan carbone tous les 4 ans sur le site de l'ADEME. La dernière publication date de 2022.

1.4. Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance [GOV-1]

Les organes d'administration sont les instances politiques du Groupe Malakoff Humanis (conseils d'administration et commissions) composées d'administrateurs en charge de valider la stratégie proposée par les organes de direction. Les administrateurs sont des représentants de nos clients et ne sont pas rémunérés.

Les organes de direction sont représentés par la Direction Générale et le Comité Exécutif, en charge d'élaborer la stratégie du Groupe après consultation des directions métiers.

1.4.1. Description du rôle des organes d'administration et de direction [GOV-1_11 à GOV-1_13]

Les conseils d'administration

- **Association Sommitale** : l'Association Sommitale est une instance décisionnaire de la stratégie de l'entreprise. Elle suit et approuve la stratégie liée aux enjeux de durabilité avant que celle-ci ne soit implémentée. Elle représente les activités d'Assurance de Personnes et de Retraite Complémentaire.
- **Société de groupe d'assurance mutuelle (SGAM)** : la SGAM est également une instance décisionnaire, elle détient les mêmes droits que l'Association Sommitale et doit approuver la stratégie liée aux enjeux de durabilité. Elle représente les activités d'Assurance de Personnes.

Les commissions financières et extra-financières

- **Commission Audit et Risques** : elle rend un avis au sujet des risques majeurs identifiés pour le Groupe, sur l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques et les politiques de risques. Elle est consultée et rend un avis pour la solvabilité sur les rapports narratifs RSR et SFCR, le processus ORSA, le rapport actuariel. Elle est également consultée sur la conformité et suit l'audit interne de Malakoff Humanis.
- **Commission Stratégie et Développement** : la Commission Stratégie et Développement donne un avis (recommandations aux Conseils d'administration concernés) sur les enjeux du projet d'entreprise du Groupe et notamment les enjeux suivants : Une expérience client singulière et de qualité, Un compagnon capable d'être à la fois humain et tech, Une contribution sociale, sociétale et environnementale renforcée.
- **Commission Financière assurantielle** : la Commission Financière Assurantielle a pour objet de donner un avis sur la politique et la gestion budgétaire du Groupe, la politique et la gestion financière des actifs du Groupe, la faisabilité financière de propositions d'investissements ou désinvestissements stratégiques ou toute action, proposition ou question ayant un impact significatif sur la gestion budgétaire, la gestion bilancielle, la gestion d'actifs, la liquidité des actifs ou la solvabilité du Groupe. La Commission Financière assurantielle analyse la stratégie ISR (Investissement Socialement Responsable) du Groupe sous l'angle financier et rend un avis.

Les directions

- **Direction Générale et le Comité Exécutif (ComEx)** : la Direction Générale est garante de la mise en place d'un dispositif de gestion des risques approprié et fiable. Elle valide les politiques et procédures permettant d'identifier, d'évaluer et de surveiller les risques auxquels la SGAM et les affiliés peuvent être exposés. Elle veille à actualiser ses compétences en fonction de l'évolution des activités et de l'environnement de la SGAM Malakoff Humanis. Elle établit des bonnes pratiques et impose des limites pour maintenir les risques au niveau défini par les Conseils d'administration et informe les Conseils d'administration sur la survenue de changements importants. Elle propose et veille au respect de l'appétit aux risques et décline les politiques de gestion des risques. Le ComEx valide et suit la démarche RSE du Groupe, réalise les arbitrages nécessaires, opère des inflexions stratégiques.
- **Direction RSE** : elle coconstruit et coordonne la démarche RSE du Groupe, en lien avec les directions métiers. Elle accompagne la mise en place des ambitions RSE et impulse les projets de transformation.
- **Direction Finance** : la Direction des Investissements définit et met en œuvre la politique d'investissements responsables du Groupe, en cohérence avec la démarche RSE et dans le respect des réglementations en matière de finance durable. La Direction du Pilotage collecte, fiabilise et pilote les indicateurs de reporting extra-financier, notamment dans le cadre du rapport de durabilité, en lien avec les directions métiers et RSE.
- **Fonction clé Gestion des Risques** : le responsable de la fonction clé gestion des risques est indépendant et objectif, il garantit aux activités assurantielles de la SGAM Malakoff Humanis la prévention et la maîtrise des risques au travers de leur identification précoce et exhaustive, leur évaluation, la mise en place de dispositifs de contrôle visant à éviter

• RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024

ou réduire l'impact de ces risques, leur suivi et adaptation et la diffusion de la culture du risque au sein du groupe prudentiel.

- **Directions métiers** : elles mettent en place les projets de transformation sociaux, sociétaux, éthiques et environnementaux qui concernent leurs activités, en lien avec la Direction RSE.

1.4.2. Composition et diversité des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise [GOV-1_01 ; GOV-1_02 ; GOV-1_05 à GOV-1_08]

Les administrateurs représentent les clients du Groupe, que ce soit pour les activités de prévoyance, de santé, d'épargne et de retraite complémentaire collectives (paritarisme) ou pour les activités de santé individuelle et d'épargne individuelle (mutualisme). Les conseils d'administration des entités paritaires sont composés pour moitié de représentants des organisations syndicales et pour moitié de représentants des organisations patronales de nos clients salariés et dirigeants d'entreprises. Le mutualisme permet d'élire par les assurés eux-mêmes les administrateurs des mutuelles du Groupe, représentants de nos adhérents, selon le principe "une personne = une voix".

L'expérience de ces administrateurs en tant que clients de Malakoff Humanis permet au Groupe de s'assurer que les décisions prises correspondent aux besoins et attentes de ses clients salariés, adhérents et dirigeants d'entreprises.

	Résultats
Nombre de membres exécutifs (ComEx)	14
Nombre de membres non-exécutifs (administrateurs) ³	310
Taux de femmes au comité exécutif	43%
Taux de femmes dans les conseils d'administration	50%
Taux d'administrateurs indépendants ⁴	100%

1.4.3. Représentants des salariés [GOV-1_03]

Les salariés sont représentés à plusieurs niveaux au sein de Malakoff Humanis (1^{er} cercle) :

- Au niveau local les salariés sont représentés à travers 3 Comités Sociaux et économiques d'Établissement (CSE) : CSE Centre-Ouest, comprenant 4 CSSCT et 27 Représentants de proximité ; CSE Nord-Est, comprenant 5 CSSCT et 36 Représentants de proximité et le CSE Sud-Ouest, comprenant 6 CSSCT et 39 Représentants de proximité. Cela représente 15 Commissions Santé Sécurité et Conditions de travail (CSSCT) et 102 représentants de proximité mis en place.
- Au niveau national, les salariés sont représentés à travers 1 Comité Social et Economique Central (CSEC) & 1 Commission Centrale Santé Sécurité et Conditions de travail (CCSSCT).

Concernant le 2^{ème} cercle, l'ensemble des effectifs des affiliés sont également représentés par le biais d'un CSE, voire d'un CSSCT pour les entités soumises à cette obligation réglementaire.

1.4.4. Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance dans la responsabilité des impacts, risques et opportunités [GOV-1_10 ; GOV-1_11]

La surveillance des impacts, risques et opportunités (IROs) est un processus impliquant des organes d'administration, des organes de direction et des directions opérationnelles.

Méthodologie d'identification et d'évaluation des risques

La Fonction clé Gestion des Risques, en collaboration avec les directions métiers, identifie les risques et impacts majeurs pour Malakoff Humanis⁵ et construit le dispositif de maîtrise de ces risques.

La Commission Audit et Risques rend un avis sur les risques majeurs identifiés, l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques et les politiques de risques. Elle est responsable de la surveillance des impacts, risques et opportunités.

³ Le 1^{er} cercle compte 200 administrateurs, le 2^{ème} cercle compte 110 administrateurs.

⁴ 100% des administrateurs sont considérés comme indépendants car ils ne sont pas rémunérés.

⁵ Excepté pour La France Mutualiste, qui a rejoint le Groupe Malakoff Humanis en 2024.

Maîtrise des IROs

Maîtrise opérationnelle

La Direction RSE et la Fonction clé Gestion des Risques déterminent les thèmes matériels de la déclaration de durabilité, en lien avec les risques majeurs et en intégrant le point de vue des parties prenantes internes et externes. La Direction RSE établit la stratégie pour faire face aux IROs. La Direction financière a la charge de quantifier les effets financiers des IROs en coordination avec la Fonction clé Gestion des Risques.

La Direction RSE et la Direction Financière proposent des cibles pour les IROs définis, en coordination avec les directions métiers au sein de comités dédiés.

Le Comité Exécutif approuve et/ou ajuste la démarche proposée par la Direction RSE. Il surveille la détermination des cibles liées aux impacts, risques et opportunités importants, les hypothèses scientifiques derrière celles-ci et les actions nécessaires pour les atteindre.

Les politiques, actions et cibles associées à chaque thème matériel sont mises en place par les directions métiers. Ces dernières peuvent solliciter la Direction RSE pour les accompagner en cas de besoin.

Surveillance

La Commission Stratégie et Développement rend un avis sur la stratégie globale et les politiques définies par les organes opérationnels pour répondre aux IROs. La Commission Audit et Risques surveille les risques majeurs et met en place un audit interne pour vérifier que les politiques et actions des IROs sont respectées.

Sur avis de la Commission Stratégie et Développement et/ou de la Commission Audit et Risques, l'Association Sommitale et la SGAM valident la stratégie globale, les politiques et la maîtrise des risques en lien avec les IROs matériels.

Le suivi des cibles liées aux impacts, risques et opportunités importants est assuré par un processus régulier : des rapports d'avancement sont présentés aux commissions spécialisées (Commission Stratégie et Développement, Commission Financière, Commission Audit et Risques) et aux Conseils d'Administration incluant des indicateurs de performance clés pour évaluer la progression et des analyses d'écarts identifiant les zones de divergence par rapport aux cibles fixées.

1.4.5. Expertise des organes d'administration, de direction et de surveillance en matière de durabilité [GOV-1_15 à GOV-1_17]

Afin d'avoir la capacité de juger des orientations stratégiques présentées par le Groupe Malakoff Humanis, ses administrateurs participent aux diverses sessions de formation qui leur sont proposées chaque année, sur des aspects techniques et financiers de l'assurance comme sur les enjeux extra-financiers. Le nombre de participants aux sessions de formation est suivi par la Direction des Instances.

Formations et conférences en lien avec les enjeux de durabilité proposées aux administrateurs en 2024

Intitulé de la formation	Participants
Intégrer, connaître MH et sa démarche RSE	16
Finance durable	19
Réglementations RSE	15
Actualités RSE	17

Les formations et sensibilisations sont alignées sur les enjeux de durabilité identifiés comme prioritaires pour le Groupe. À partir de 2025, certaines formations deviendront obligatoires pour les administrateurs siégeant dans des commissions ou conseils d'administration amenés à traiter des sujets de durabilité. En 2025, les formations obligatoires seront les suivantes :

- **Démarche RSE du Groupe Malakoff Humanis** (obligatoire pour les membres de la Commission Stratégie et Développement, pour le CA de la SGAM et la Sommitale) – 1 journée ;
- **Investissements socialement responsables** (obligatoire pour la Commission Financière) – ½ journée ;
- **Directive CSRD** (obligatoire pour la Commission Audit et Risques) – ½ journée.

1.5. Informations en matière de durabilité transmises et traitées par les organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise [GOV-2]

Les organes d'administration et de direction sont régulièrement informés des enjeux de durabilité et des risques via les conseils d'administration, les commissions dédiées et le comité exécutif.

Le tableau ci-dessous représente comment les organes d'administration, de direction et de surveillance sont informés des IROs importants, de la mise en œuvre de la diligence raisonnable ainsi que des résultats et de l'efficacité des politiques, actions, métriques et cibles adoptées à cet égard.

Organes d'administration, de direction et de surveillance	Par qui sont-ils informés ?	À quelle fréquence ?	Comment les IROs sont pris en considération ?
Association Sommitale	Direction RSE, ComEx et Commissions	Trimestrielle	Cette instance inclut les IROs en validant les grandes politiques de l'entreprise.
Société de groupe d'assurance mutuelle (SGAM)	Direction RSE, ComEx et Commissions	Au moins trimestrielle	Cette instance inclut les IROs en validant les grandes politiques de l'entreprise.
Comité Exécutif et Direction Générale	Direction RSE et Directions métiers	Une fois par semaine (en fonction des enjeux abordés)	Le Comité Exécutif et la Direction Générale incluent les IROs en opérant des inflexions dans la stratégie du Groupe et en façonnant les politiques proposées par la Direction RSE et par les Directions métiers.
Direction RSE	Directions métiers	Lors des comités dédiés aux IROs (chaque comité a lieu une fois par mois)	La Direction RSE inclut les IROs dans la stratégie RSE de l'entreprise. En fonction des informations rapportées par la direction métier, elle suit l'avancement de la stratégie et présente les ajustements nécessaires aux instances décisionnaires.
Direction Finance	Direction RSE, Direction des Risques, Directions métiers	Tous les semestres	La Direction Finance a la charge de quantifier monétairement les impacts liés aux IROs. Elle construit le reporting extra-financier du Groupe à l'aide des données remontées par les directions métiers.
Fonction clé de Gestion des Risques	Direction RSE, Direction Finance, Directions métiers	Annuellement	La Fonction clé identifie et évalue les risques majeurs du Groupe.
Directions métiers	Salariés	Une fois par mois	La direction métier opérationnalise la stratégie face aux IROs. Elle fait remonter les données nécessaires à l'établissement du reporting extra-financier du Groupe.

1.6. Systèmes d'incitation et politiques de rémunération liés aux questions de développement durable pour les membres des organes d'administration, de gestion et de surveillance [GOV-3]

Les membres des organes d'administration du Groupe Malakoff Humanis ne sont pas rémunérés, contrairement aux membres des organes de direction. Des mécanismes d'incitation liés à des enjeux de durabilité sont mis en place pour les organes de direction (la Direction Générale et le ComEx), ainsi que pour les cadres de direction. Ces deux populations bénéficient d'un salaire fixe et d'une rémunération variable composée d'objectifs individuels et d'objectifs Groupe. Les Fonctions Clés sont les seules à ne pas avoir d'objectifs Groupe dans leur rémunération.

Objectifs Groupe

Les objectifs de Malakoff Humanis sont définis en lien avec les ambitions du projet d'entreprise. Ils sont composés d'objectifs financiers et d'objectifs extra-financiers. Deux types d'objectifs extra-financiers sont définis : les objectifs de satisfaction client et les objectifs de durabilité.

Les objectifs de durabilité sont composés de cibles à atteindre au niveau social (index d'égalité professionnelle), sociétal (taux d'emploi des personnes en situation de handicap), éthique (taux de redistribution) et environnemental (part d'encours labellisés ISR).

L'atteinte des cibles est revue chaque année par le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration de la SGAM. Les objectifs et les cibles peuvent être mis à jour si besoin ; ces changements sont proposés et validés par les organes de décision et d'administration.

Rémunération variable

Selon le poste occupé, la rémunération variable représente 10 % à 50 % de la rémunération totale des dirigeants. Cette rémunération variable dépend de l'atteinte d'objectifs individuels et d'objectifs Groupe. Selon le poste occupé, les objectifs représentent 20 % à 40 % de la rémunération variable.

Parmi les objectifs, 55 % sont des objectifs financiers et 45 % sont des objectifs extra-financiers. Les objectifs extra-financiers sont les suivants : qualité de la relation client en Retraite Complémentaire (15 %), CSAT (15 %), index d'égalité professionnelle (3,75 %), taux de travailleurs handicapés (3,75 %), taux de redistribution (3,75 %), part des encours labellisés ISR (3,75 %). Les performances sont évaluées à partir de cibles définies annuellement pour chacun de ces objectifs.

La revue de performance de Malakoff Humanis est effectuée en mars de chaque année. Les modalités des systèmes d'incitation sont proposées par le ComEx, qui supervise également les décisions stratégiques liées à la durabilité. Un comité des rémunérations, composé d'administrateurs, valide et/ou ajuste les propositions du ComEx concernant la rémunération des organes de direction.

1.7. Déclaration sur la diligence raisonnable [GOV-4]

Eléments essentiels de la diligence raisonnable	Paragraphe dans la déclaration relative à la durabilité
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	<i>Voir Informations en matière de durabilité transmises et traitées par les organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise [GOV-2]</i>
Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de diligence raisonnable	<i>Voir Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants [IRO-1]</i>
Identifier et évaluer les impacts négatifs	<i>Voir Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique [SBM-3]</i>
Agir pour remédier à ces impacts négatifs	<i>Voir Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique [SBM-3] et Tableau relatif au paragraphe Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité [GOV-5]</i>
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	<i>Voir Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance [GOV-1]</i>

1.8. Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité [GOV-5]

La gestion des risques et le contrôle interne lié aux informations en matière de durabilité reposent sur les outils et modes de fonctionnement suivants :

- **Une direction du pilotage extra-financier**, en charge de collecter et de vérifier la fiabilité des données quantitatives extra-financières fournies par l'ensemble des directions métiers, sur le même modèle que pour les données financières
- **Une cartographie des risques majeurs** (dont le risque de durabilité et le risque RH) et une cartographie des risques opérationnels
- **Des plans de contrôle annuels** (tests et évaluations) permettant de tester les dispositifs de maîtrise existants
- **Une revue annuelle des risques majeurs et opérationnels** avec les directions métiers concernées

● RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024

Le bilan de l'évaluation annuelle des risques, identifiant les enjeux critiques, est systématiquement partagé avec les fonctions internes concernées, notamment la direction RSE, la direction du pilotage extra-financier et les directions métiers. Ce bilan est ensuite partagé avec le Comité Exécutif et les organes d'administration (Comité Audit et Risques puis Conseil d'Administration de la SGAM). Les conclusions du bilan annuel alimentent la définition des objectifs du Groupe Malakoff Humanis et des plans d'action associés, qui sont intégrés dans les processus décisionnels et opérationnels de l'entreprise.

À partir de 2025, la politique de gestion des risques et de contrôle interne évoluera avec :

1. L'intégration de La France Mutualiste (le rapprochement entre LFM et Malakoff Humanis ayant eu lieu en 2024)
2. L'ajout d'une typologie de risques de durabilité aux risques opérationnels, en lien avec l'analyse de double matérialité réalisée ; à terme, l'analyse de double matérialité sera alignée avec les outils utilisés par la Direction des Risques Groupe sur les enjeux de durabilité
3. La revue du premier rapport de durabilité par la Commission Audit et Risques puis par les Conseils d'Administration de la SGAM et de la Sommitale.

1.9. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur [SBM-1]

1.9.1. Stratégie générale et lien avec la durabilité

[SBM-1_01 à SBM-1_03 ; SBM-1_06 ; SBM-1_09 à SBM-1_20]

1.9.1.1. Principales activités [SBM-1_01 ; SBM-1_02]

Acteur historique de l'assurance Santé, de la Prévoyance et de la Retraite Complémentaire, le Groupe Malakoff Humanis se développe actuellement sur l'épargne et s'est fixé comme ambition **d'agir pour une protection simple et responsable**. Ses activités sont détaillées dans *Modèle économique et chaîne de valeur*.

Le Groupe Malakoff Humanis s'est fixé des objectifs de croissance organique de ses activités historiques (assurance santé et prévoyance) et de développement de l'épargne. Les rapprochements stratégiques et acquisitions opérés en 2024 permettent au Groupe de disposer désormais d'une offre complète en épargne (assurance vie, retraite supplémentaire, épargne salariale) et ainsi de consolider sa position et son rôle dans le secteur de la protection sociale.

À but non lucratif, notre modèle repose sur la redistribution de nos bénéfices à nos clients, à la société et pour assurer notre résilience (voir *Modèle économique et chaîne de valeur*).

1.9.1.2. Ventilation du chiffre d'affaires [SBM-1_06]

En 2024, le chiffre d'affaires était de 7,52 Mds€, en hausse par rapport à l'année précédente et réparti comme suit : 53 % en Santé, 35 % en Prévoyance, 12 % en Epargne.

L'activité de Retraite Complémentaire est réalisée en délégation de gestion pour le compte de l'Agirc-Arrco et ne génère pas de chiffre d'affaires. Cette activité est par ailleurs exclue du périmètre de reporting (voir *Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité [BP-1]*).

1.9.1.3. Recettes liées à des secteurs particuliers [SBM-1_09 à SBM-1_20]

Le Groupe Malakoff Humanis n'a pas de recettes liées à des secteurs controversés (ex : recettes de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, de combustibles fossiles dans ses opérations, la production de produits chimiques, mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques, la culture et la production de tabac). L'exposition des investissements de l'entreprise est disponible dans le rapport Art. 29 du Groupe.

1.9.1.4. Clients cibles [SBM-1_03]

Les clients cibles du Groupe Malakoff Humanis sont des entreprises de toute taille et de tout secteur et des individus ;

- Parmi les entreprises : des grandes entreprises, des PME, des TPE, des TNS.
- Parmi les individus : des salariés, des retraités et des particuliers.

1.9.2. Objectifs en matière de durabilité [SBM-1_21 ; SBM-1_23]

La démarche de durabilité et son lien avec la stratégie et le modèle économique du Groupe Malakoff Humanis sont détaillés dans l'introduction de ce rapport.

Malakoff Humanis met sa performance économique au service de l'utilité sociale ; afin de s'assurer de la réussite du projet d'entreprise, des macro-objectifs financiers et extra-financiers ont été définis à horizon 2026 et sont suivis annuellement par les organes d'administration et de direction (voir *GOV-3 : Systèmes d'incitation et politiques de rémunération*). Ces objectifs peuvent être revus et complétés à la demande du ComEx.

En matière d'objectifs financiers, le Groupe veille à maintenir sa solidité financière, essentielle pour mettre en œuvre ses engagements en matière de durabilité. Les objectifs extra-financiers de réussite du projet d'entreprise 2023-2026 ont été complétés en 2025 d'objectifs liés à la décarbonation de nos activités et sont aujourd'hui les suivants :

- Satisfaction client
- Taux de redistribution en santé
- Index d'égalité professionnelle
- Taux d'emploi handicap
- Intensité carbone des investissements
- Taux de conformité à la politique ISR
- Investissements à contribution positive
- Intensité carbone de notre fonctionnement interne

1.9.3. Modèle économique et chaîne de valeur [SBM-1_25 à SBM-1_28]

La chaîne de valeur du Groupe Malakoff Humanis est un écosystème complexe, reliant différents acteurs internes et externes, chacun jouant un rôle clé dans l'atteinte des objectifs de durabilité sociale et économique de l'entreprise. En assurant une gestion proactive et collaborative de cet écosystème, le Groupe contribue non seulement à la satisfaction de ses clients et partenaires mais aussi au développement durable des territoires et au renforcement de la cohésion sociale. La chaîne de valeur du Groupe Malakoff Humanis est présentée de façon schématique dans *la Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité [BP-1]*.

1.9.3.1. Ressources

En amont de la chaîne de valeur, les principaux acteurs de la chaîne de valeur incluent les services internes tels que les ressources humaines, les opérations IT, la gestion des locaux et les achats. Ces fonctions soutiennent les activités opérationnelles et logistiques nécessaires pour garantir l'efficacité du Groupe et sa capacité à répondre aux besoins de ses clients.

Notre Groupe emploie près de 10 400 personnes⁶ réparties sur 196 sites, tous localisés en France. Les équipes du Groupe Malakoff Humanis sont engagées dans des transformations structurantes au service de nos clients et de notre mission sociale ; sans elles rien ne pourrait exister.

En complément, Malakoff Humanis est partenaire de 1 409 courtiers et délégataires de gestion qui l'appuient dans ses activités commerciales et de gestion. Afin de construire des partenariats équitables et éthiques et d'assurer la mise en œuvre de ses engagements envers ses clients, Malakoff Humanis met en place un dispositif de suivi, d'analyse et de pilotage des commissions et, le cas échéant, engage des actions de correction en cas d'écart avec la politique.

Pour appuyer son fonctionnement quotidien, Malakoff Humanis réalise plus de 300 M€ d'achats par an, en majorité en France. Ainsi, Malakoff Humanis a un impact conséquent sur la société, l'environnement et l'éthique des affaires par le biais de ses fournisseurs et prestataires. Notre politique d'achats responsables, inspirée de la norme ISO 20 400, a pour vocation de maîtriser les risques liés à nos achats et leurs conséquences – financières, juridiques, réputationnelles, organisationnelles –, d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement, d'anticiper les législations et de répondre aux attentes de nos clients.

Avec 10,5 Mds€ de fonds propres (S2), un ratio de solvabilité de 272 %, le Groupe Malakoff Humanis veille à maintenir sa solidité financière au service de ses clients et de l'intérêt général. Une robustesse confirmée par l'obtention de la note A+ perspective stable par les agences S&P Global Ratings et Fitch Ratings pour la 3^{ème} année consécutive.

1.9.3.2. Activités

Assurance santé et prévoyance

Destinée aux entreprises de toutes tailles, à leurs salariés, aux travailleurs non-salariés et aux particuliers, il s'agit de l'activité historique du Groupe. Nous couvrons près de 478 000 entreprises et 9 millions de personnes, en garantissant une protection adaptée aux besoins de chacun, avec des offres personnalisées.

Cela contribue directement à la protection sociale des individus en répondant aux besoins essentiels en matière de santé et de sécurité financière, renforçant ainsi l'inclusion sociale.

Retraite complémentaire

Avec un large portefeuille de 607 400 entreprises clientes et 6 millions d'allocataires, Malakoff Humanis assure une gestion efficace des régimes de retraite pour préparer l'avenir de ses clients. Cela permet de soutenir la résilience économique des bénéficiaires en leur offrant des solutions adaptées pour préparer leur avenir financier. Cette activité n'est pas prise en compte dans le reporting de durabilité car il s'agit d'une gestion par délégation de la Fédération Agirc-Arrco.

⁶ Vision globale incluant le 1^{er} cercle (y compris retraite complémentaire) et le 2^{ème} cercle.

● RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024

Épargne collective et individuelle

Nos solutions d'épargne salariale (~500 000 épargnants) et d'épargne retraite collective (~400 000 assurés) offrent aux employés la possibilité de constituer une épargne à travers leur entreprise, ce qui favorise l'intégration économique et renforce la résilience sociétale.

Nos solutions d'épargne individuelle (~362 000 adhérents), portées par La France Mutualiste et Médicis sous forme d'épargne retraite et d'assurance-vie, aident les personnes à anticiper le financement de projets de long terme ou à faire face à des imprévus, dans un contexte d'érosion des systèmes de protection sociale.

L'ensemble de ces solutions représentait en 2024 plus de 23 Mds€ d'encours.

Investissements

En aval, les investissements jouent un rôle clé, particulièrement dans les domaines de l'assurance, de la retraite et de l'épargne, où le Groupe Malakoff Humanis agit aussi bien en gestion directe qu'en délégation. La gestion des régimes de retraite complémentaire, essentielle à la sécurité financière des salariés et des retraités, constitue un pilier de cette chaîne de valeur. Les partenaires financiers et institutionnels participent à cette dynamique en permettant une gestion efficace et durable des engagements financiers du Groupe.

Avec plus de 62 Mds€ d'actifs sous gestion, l'activité d'investissements permet d'assurer la robustesse et la pérennité du Groupe Malakoff Humanis.

1.9.3.3. Création et partage de la valeur

Paritaire et mutualiste, le Groupe Malakoff Humanis place la création et le partage de la valeur au cœur de son modèle. La performance économique est au service de l'utilité sociale pour nos parties prenantes.

Pour nos clients cela signifie :

- Des taux de redistribution élevés en santé (84 % en moyenne) ;
- Des taux de rendement parmi les meilleurs du marché en épargne (entre 3,6 % et 4,1 % selon nos produits LFM ou Malakoff Humanis Epargne) ;
- L'accompagnement de nos clients autour des fragilités, de la prévention et de l'accès aux soins.

Pour l'interne, cela signifie :

- Un contrat social de très haut niveau en matière de rémunération, d'avantages et de conditions de travail. En 2024, Malakoff Humanis a été certifié par Top Employers Institute, l'organisation qui évalue chaque année les pratiques RH des entreprises ;
- Une politique de diversité et d'égalité des chances volontariste, qui se traduit notamment par le résultat de 98/100 à l'index d'égalité professionnelle en 2024, ou encore un taux d'emploi des personnes en situation de handicap de 12,5%.

Pour la société et l'environnement, cela signifie :

- Un engagement sociétal fort sur le handicap, les aidants, le cancer et le bien-vieillir ;
- Des investissements responsables, qui concilient performance financière et impact social et environnemental (+1 Mds€ d'investissements à contribution positive en 2024 par rapport à 2022).

En 2024, 209 M€ ont été redistribués à nos clients (~75 %) et à la société (~25 %) dans le cadre des engagements sociaux et sociétaux de Malakoff Humanis⁷.

1.10. Intérêts et points de vue des parties prenantes [SBM-2]

Le Groupe Malakoff Humanis engage un dialogue régulier avec ses principales parties prenantes afin de mieux comprendre leurs attentes et leurs préoccupations. Ces interactions permettent d'orienter les initiatives du Groupe en alignant ses activités avec les besoins des clients, partenaires, collaborateurs et autres parties prenantes.

Les échanges peuvent prendre diverses formes : entretiens, enquêtes de satisfaction, focus group, séminaires... Dans le cadre de l'analyse de double matérialité réalisée fin 2023, plus d'une trentaine de parties prenantes internes et externes ont été interrogées, dans le cadre d'un entretien avec l'équipe projet.

⁷Les indicateurs présentés ici concernent l'ensemble de nos activités d'assurance et de retraite complémentaire. Les indicateurs spécifiques à nos activités d'assurance (objet du présent rapport) sont présentés dans le chapitre dédié à notre reporting volontaire sur les enjeux sociaux et sociétaux du Groupe.

1.10.1. Dialogue avec les parties prenantes [SBM-2_01 à SBM-2_11]

Interne

Les principales parties prenantes internes sont :

- Les effectifs ;
- Les partenaires sociaux.

Selon notre compréhension, leurs intérêts et points de vue sont les suivants :

- Conditions de travail (infrastructures, horaires, flexibilité) ;
- Équilibre vie personnelle/vie professionnelle (télétravail, accompagnement des fragilités) ;
- Diversité et égalité des chances ;
- Développement des compétences (formations, évolution de carrière) ;
- Rémunération et avantages sociaux ;
- Stratégie du Groupe.

Modalités de dialogue	Finalité du dialogue	Prise en compte du résultat par MH
Dialogue social (CSE)	Garantir un contrat social solide	Accords en matière de diversité et d'égalité des chances, de conditions de travail, d'accompagnement des salariés fragilisés (ex : aidants, handicap) etc.
Baromètres internes	Recueillir les ressentis et attentes concernant les conditions de travail	Restitution des résultats au sein de chaque Direction par les partenaires RH et les managers et, le cas échéant, mise en place de plans d'action adéquats.
Dispositif d'alerte	Signaler des faits de corruption, de crimes et de délit, d'une menace ou d'un préjudice pour l'intérêt général	Suivi des alertes et des plans d'action associés.
Rencontres entre les cadres dirigeants et les collaborateurs	Embarquer l'ensemble du Groupe autour du projet d'entreprise 2023-2026	Réponses aux questions des collaborateurs et collaboratrices lors de ces points d'étapes sur l'avancée du projet d'entreprise
Communication interne	Garantir le collectif Se tenir informés des actualités du Groupe et notamment des enjeux de durabilité	Partage des actualités du Groupe sur l'intranet (y compris sur la durabilité) Échanges sur la page « RSE » du réseau social interne
Comité des référents RSE	Partager les ambitions du Groupe en matière de durabilité et suivre la feuille de route RSE	Suivi des actions mises en œuvre par les référents RSE au sein de leur Direction

Clients

Les clients de Malakoff Humanis sont :

- Des entreprises de toutes tailles
- Des salariés de ces entreprises ainsi que leurs ayants droit
- Des particuliers et leurs ayants droit

Selon notre compréhension, leurs intérêts et points de vue sont les suivants :

- Des offres accessibles et adaptées aux besoins
- Une relation client de qualité, avec des équipes réactives et des démarches simplifiées
- Une transparence dans la gestion des contrats (des conditions claires, un suivi en ligne des prestations, la rapidité des remboursements...)
- Un accompagnement pour lutter contre les fragilités, renforcer la prévention et faciliter l'accès aux soins

Modalités de dialogue	Finalité du dialogue	Prise en compte du résultat par MH
Baromètre satisfaction (mesure à froid, à tiède, à chaud)	Identifier les points positifs et irritants pour améliorer l'expérience client	Plans d'action adaptés en fonction des résultats des baromètres

● **RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024**

Focus group et enquêtes	S'assurer que les offres et parcours clients proposés correspondent aux besoins et attentes des clients	Analyse des besoins et attentes pour construire / adapter nos offres et proposer des accompagnements pertinents
--------------------------------	---	---

Partenaires financiers

Les partenaires de Malakoff Humanis sont :

- Des gestionnaires d'actifs, pour ses activités d'investissements
- Des courtiers, pour ses activités de souscription

Selon notre compréhension, leurs intérêts et points de vue sont les suivants :

- Des relations durables et équilibrées
- Des engagements communs en matière de performance et de durabilité

Modalités de dialogue	Finalité du dialogue	Prise en compte du résultat par MH
<p>Comité mensuel ou trimestriel intégrant une partie ISR avec les gestionnaires d'actifs</p> <p>Réunions dédiées ISR régulières ou ponctuelles selon les besoins avec les gestionnaires d'actifs</p>	<p>S'assurer que la politique ISR définie par Malakoff Humanis est comprise et bien appliquée par les gestionnaires d'actifs</p> <p>Faire avancer les sujets extra-financiers dans les pratiques des gestionnaires d'actifs</p> <p>Suivre l'engagement réalisé par les gestionnaires d'actifs auprès des émetteurs</p>	<p>Suivi du niveau de conformité des investissements à la politique ISR de Malakoff Humanis</p> <p>Réalisation de reporting intégrant des données communiquées par les gestionnaires d'actifs</p>
Échanges réguliers (animation commerciale)	Proposer de nouvelles offres, promouvoir nos engagements, écouter les besoins et attentes de nos partenaires	Suivi de la satisfaction du courtier et de l'atteinte des objectifs commerciaux
Rendez-vous bilan et perspectives avec nos principaux partenaires	S'assurer de la valeur économique de la relation et de l'adéquation du partenariat avec les orientations stratégiques du Groupe	Suivi de la satisfaction du courtier et de l'atteinte des objectifs commerciaux Classement des courtiers apporteurs d'affaires selon des critères économiques, stratégiques et de durabilité
Ateliers, webinaires et rencontres terrain	Présenter la stratégie du Groupe, sensibiliser les courtiers partenaires aux enjeux de Malakoff Humanis	Formations aux évolutions juridiques ou techniques, formations aux offres et à l'accompagnement Malakoff Humanis, formations assurance santé et prévoyance

Prestataires et fournisseurs

Les prestataires et fournisseurs de Malakoff Humanis sont :

- Des délégataires de gestion, pour ses activités de gestion
- Des fournisseurs et prestataires, dans le cadre du fonctionnement interne

Selon notre compréhension, leurs intérêts et points de vue sont les suivants :

- Des relations durables et équilibrées
- Le respect des engagements contractuels, notamment des délais de paiement
- L'intégration de critères ESG dans le choix des fournisseurs

Modalités de dialogue	Finalité du dialogue	Prise en compte du résultat par MH
Audits des délégataires	Suivre et contrôler la bonne application de la convention de gestion	Dispositif de contrôle permanent Formulation de recommandations

Reuves fournisseurs	Assurer une relation durable et équilibrée, respecter les engagements contractuels Garantir la prise en compte des critères ESG, qualité et satisfaction	Plan de suivi des fournisseurs par ordre de priorité
----------------------------	---	--

Fédérations, régulateurs et autorités publiques

Les parties prenantes de Malakoff Humanis sont :

- Les 3 fédérations auxquelles adhère le Groupe Malakoff Humanis (CTIP, Mutualité Française, France Assureurs)
- Les régulateurs et autorités publiques

Selon notre compréhension, leurs intérêts et points de vue sont les suivants :

- Alignement avec la législation en matière de protection sociale et d'investissements.
- Contribution à la cohésion sociale avec des solutions conformes aux priorités publiques en santé et prévention.

Modalités de dialogue	Finalité du dialogue	Prise en compte du résultat par MH
Commissions thématiques, conseils d'administration et rencontres	Définir des positions communes, être l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur les enjeux en lien avec la protection sociale	Participation active aux réunions et échanges au sein des fédérations Initiation de projets communs
Auditions parlementaires	Contribuer aux avancées en matière de protection sociale	Participation active de la Direction Générale et des cadres dirigeants aux auditions parlementaires

Intérêt général

Les parties prenantes de Malakoff Humanis sont des structures à but non lucratif financées dans le cadre des activités d'intérêt général de Malakoff Humanis.

Selon notre compréhension, leurs intérêts et points de vue sont les suivants :

- Financement ou co-construction de projets sociétaux sur les thématiques des fragilités, du handicap, du cancer, des aidants et du bien-vieillir ;
- Participation active aux actions de prévention et de solidarité menées par Malakoff Humanis.

Modalités de dialogue	Finalité du dialogue	Prise en compte du résultat par MH
Suivi des projets financés, échanges réguliers	Développer l'impact social et sociétal de Malakoff Humanis Pérenniser les projets soutenus Augmenter le nombre de bénéficiaires des projets	Définition des lignes directrices du mécénat Malakoff Humanis, sur chaque enjeu sociétal soutenu par le Groupe Accompagnement financier et parfois extra-financier des structures soutenues Mesure de l'impact social des actions d'intérêt général soutenues par le Groupe

1.10.2. Information des organes de direction et d'administration [SBM-2_12]

Le Comité Exécutif est informé des points de vue et intérêts des effectifs dans le cadre du dialogue social, des baromètres internes et clients et des échanges sur les ambitions du Groupe. Les résultats des baromètres de satisfaction clients sont suivis dans le cadre des objectifs extra-financiers du Groupe ; ils sont présentés annuellement au ComEx puis à l'ensemble des employés de Malakoff Humanis lors d'un webinar dédié.

L'ensemble des travaux et orientations stratégiques du Groupe Malakoff Humanis sont présentés annuellement aux administrateurs lors du séminaire stratégique annuel (résultats des baromètres, démarches d'achats responsables, politique ISR etc.).

Les projets d'intérêt général sont présentés en ComEx puis aux organes d'administration concernés (ex : Conseil d'Administration de la Fondation MH Handicap pour les financements autour du handicap) pour validation.

1.11. Impacts, risques et opportunités (IROs) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique [SBM-3]

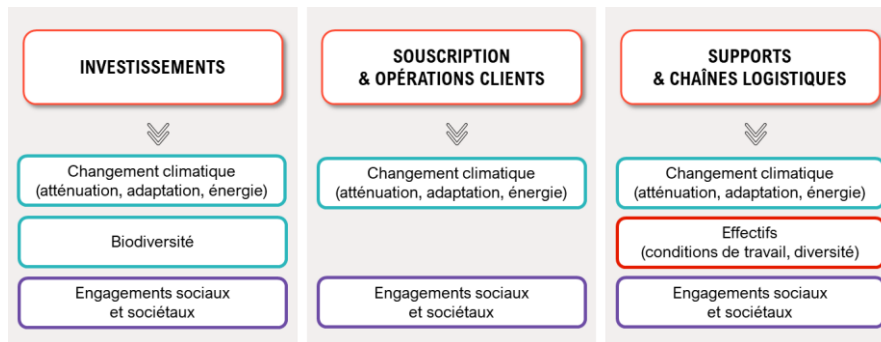
1.11.1. Positionnement des IROs sur la chaîne de valeur [SBM-3_01 ; SBM-3_02 ; SBM-3_12]

Malakoff Humanis a été accompagné par le Boston Consulting Group (BCG), un cabinet externe, afin de réaliser une première analyse de double matérialité fin 2023, permettant d'identifier les enjeux matériels pour chaque maillon de la chaîne de valeur. Les thèmes suivants sont considérés comme matériels :

- Changement climatique (E1) sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- Biodiversité (E4) sur le maillon investissements ;
- Effectifs (S1) sur le maillon Support & chaîne logistique.

La méthodologie de l'analyse de matérialité est détaillée dans *Description des procédures d'identification et d'évaluation des IROs [IRO-1]*.

En complément, le Groupe a choisi d'ajouter deux thèmes de reporting volontaire : les engagements sociaux (MH1) et sociétaux (MH2). Le Groupe étant à but non lucratif, ses bénéfices sont redistribués à la société, à ses clients et à l'interne, à travers un contrat social solide. Quelles que soient les parties prenantes concernées, le Groupe Malakoff Humanis agit pour lutter contre les fragilités (engagements sociaux) et s'engage sur quatre défis sociétaux en lien avec nos activités : le handicap, le cancer, les aidants et le bien-vieillir (engagements sociétaux).



1.11.2. Description des IROs matériels [SBM-3_03 à SBM-3_09]

Enjeu	Impacts positifs (+) et négatifs (-)	Risques et opportunités	Activités concernées
Changement climatique (CC) Atténuation du changement climatique	<p>Impact (-) ou (+) : les investissements de Malakoff Humanis (MH) peuvent contribuer positivement ou négativement au changement climatique suivant ses décisions d'allocations sectorielles.</p> <p>Impact (-) : une absence de plan de transition et la non prise en compte du CC dans les décisions opérationnelles pourraient contribuer à renforcer le CC.</p> <p>Impact (-) : l'impact de MH sur le CC est une quote-part de l'impact du secteur médical qui est responsable d'une quantité non négligeable d'émissions de GES sur le territoire français.</p> <p>Impact (+) : MH peut contribuer à l'atténuation du CC, en améliorant l'efficacité énergétique de ses bâtiments et en travaillant sur l'empreinte CO₂ de ses activités et de ses collaborateurs.</p>	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - réputationnel : de nombreux organismes normatifs et ONGs appellent les assureurs à l'action, les pairs agissent déjà ; - réglementaire : le changement climatique fait l'objet d'un examen grandissant du régulateur vis-à-vis des assureurs (notamment en termes de reporting) mais aussi de manière générale concernant l'efficacité énergétique des bâtiments et véhicules. <p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - financière : le volume d'investissement de MH est significatif et une allocation d'actifs tournée vers la transition écologique pourrait être génératrice de valeur future. 	Investissements, Souscriptions et opérations clients, Support et chaîne logistique
Changement climatique (CC)	<p>Impact (-) ou (+) : les investissements de Malakoff Humanis peuvent contribuer</p>	<p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - financier : actifs échoués ; 	Investissements, Souscriptions et opérations clients,

Adaptation au changement climatique	<p>négativement ou positivement à l'adaptation en n'investissant pas dans des entreprises permettant de réduire la vulnérabilité aux effets du CC.</p> <p>Impact (+) : MH pourrait orienter les remboursements de soins pour favoriser des produits moins intensifs en CO₂.</p> <p>Impact (+) ou (-) : impact selon le choix de bâtiments plus ou moins énergivores, la promotion des mobilités douces pour les employés ou encore le déploiement d'une démarche d'achats responsables.</p>	<p>- souscription : la hausse des températures et de la pollution devraient avoir un impact significatif sur les maladies cardiaques et cardio-respiratoires (et sur les comorbidités associées, e.g. cancer). L'augmentation du nombre de catastrophes naturelles risquerait d'accroître la prévalence des troubles mentaux, des blessures corporelles graves et des maladies gastro-intestinales liées à l'eau.</p> <p>Opportunités :</p> <p>- marché : développer des services de prévention pour générer de la valeur future et limiter les risques d'inflation des dépenses de santé donnant lieu à remboursement.</p>	Support et chaîne logistique
<p>Changement climatique (CC) Énergie</p>	<p>Impact (-) ou (+) : choix de financement d'entreprises tournées vers les énergies vertes ou d'entreprises extractives.</p> <p>Impact (-) : avec + de 10 400 salariés et une centaine de sites, la consommation énergétique de MH n'est pas négligeable même si le Groupe n'appartient pas à un secteur d'activité intensif.</p> <p>Impact (+) : MH pourrait migrer vers une énergie 100 % verte.</p>	<p>Risques :</p> <p>- risque réputationnel fort lié à des investissements controversés (pression accrue sur les acteurs du secteur financier) ;</p> <p>- risque financier d'actifs échoués ;</p> <p>- risque de souscription en cas d'augmentation des coûts de l'énergie ou de taxe carbone.</p> <p>Opportunités :</p> <p>- Investissements dans des mesures d'efficacité énergétique.</p>	Investissements, Support et chaîne logistique
Biodiversité	<p>Impact (-) : les investissements de Malakoff Humanis sont exposés à des sociétés ayant des sites à proximité de zones sensibles pour l'environnement ou ayant des activités exploitant des services écosystémiques sans considérer la préservation de ceux-ci.</p> <p>Impact (+) : les investissements financent des projets de préservation et/ou restauration de la biodiversité.</p>	<p>Risques :</p> <p>- financier : dépendance du portefeuille de MH aux services écosystémiques ;</p> <p>- réputation : l'UNEP FI et la TNFD appellent les assureurs à l'action, les pairs commencent à agir sur le thème ;</p> <p>- réglementaire : renforcement des normes en matière de biodiversité, notamment sur le secteur de l'assurance.</p> <p>Opportunités :</p> <p>- financière : des investissements de MH permettent d'améliorer la résilience des sociétés dans le futur et de limiter les impacts économiques liés à la destruction de la biodiversité.</p>	Investissements
<p>Effectifs Conditions de travail</p>	<p>Impact (+) : MH contribue positivement et de manière significative à la mise en œuvre de bonnes conditions de travail : le turn-over de MH est notamment très faible par rapport aux statistiques européennes.</p>	<p>Risques :</p> <p>- RH : en cas de conditions de travail inadéquates, dégradation du climat social, turnover et démissions ;</p> <p>- réputation : dégradation de la marque employeur.</p> <p>Opportunités :</p>	Support et chaîne logistique

● **RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024**

		- attractivité de l'entreprise ; - fidélisation des employés.	
Effectifs Diversité et égalité des chances	Impact (+) : MH se positionne positivement sur les sujets d'égalité de traitement et de chances. L'index d'égalité professionnelle (98/100) ainsi que le taux d'emploi de personnes en situation de handicap (12,5%) est élevé.	Risques : - réglementaire : l'égalité salariale femme-homme gagne en importance dans la réglementation européenne ; - réputation : les pairs reportent déjà de manière assez importante sur le sujet. Opportunités : - attractivité de l'entreprise ; - fidélisation des employés.	Support et chaîne logistique
Engagements sociaux et sociétaux	Impact (+) : MH est un groupe à but non lucratif dont les bénéfices sont redistribués à ses clients, à ses employés, à la société et pour assurer sa résilience. Ce modèle redistributif permet à MH de lutter contre les fragilités sociales et de s'engager sur 4 thématiques : handicap, cancer, aidants, bien-vieillir.	Opportunités : - attractivité de la marque ; - confiance de nos clients.	Investissements, Souscriptions et opérations clients, Support et chaîne logistique

1.11.3. Effets sur le modèle économique, la stratégie et le processus de décision [SBM-3_03]

Le Groupe Malakoff Humanis met en œuvre une stratégie proactive pour répondre aux effets actuels et escomptés des impacts, risques et opportunités matériels, en intégrant des actions structurantes dans son modèle économique, sa chaîne de valeur et ses processus décisionnels et en réduisant les impacts négatifs potentiels ou avérés.

Investissements

Malakoff Humanis a défini une politique ISR ainsi qu'un plan de transition (voir *Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique [E1-1]*) afin de significativement diminuer l'intensité carbone de ses investissements, en ligne avec les recommandations de la NZAOA (Net Zero Asset Owners Alliance). Le plan de transition des investissements est approuvé et suivi par le ComEx et les Conseils d'Administration de la SGAM et de la Sommitale.

En matière de biodiversité, Malakoff Humanis évalue l'exposition de ses investissements sur des thématiques clés telles que la déforestation et l'utilisation de pesticides, en se concentrant sur les secteurs agroalimentaire et chimique identifiés comme les principaux contributeurs aux pressions sur la biodiversité. Le Groupe améliore progressivement le pilotage des enjeux biodiversité de ses investissements en intégrant des indicateurs spécifiques à la biodiversité, tout en renforçant la robustesse de la collecte de données pour les différentes classes d'actifs. Cette démarche vise à rendre les processus de décision plus transparents et orientés vers des pratiques responsables.

Depuis 2024, le Groupe Malakoff Humanis cible activement des investissements ayant un impact positif sur la biodiversité, avec notamment la création d'un fonds de dette privée à impact dédié à la biodiversité, en partenariat avec Sienna IM. Le Groupe contribue également à l'évolution du secteur financier en soutenant le développement de nouvelles métriques et indicateurs pour évaluer les performances liées à la biodiversité, favorisant ainsi un écosystème financier plus mature et responsable.

Le détail des actions mises en place est présenté dans le chapitre sur l'ESRS E4 (voir *ESRS E4 : Biodiversité et écosystèmes*).

Souscription et opérations clients

Afin de mesurer l'impact du changement climatique et des pollutions sur la santé des personnes, Malakoff Humanis a initié des travaux d'analyse des consommations de soins de santé pour identifier des corrélations avec les événements climatiques passés (vagues de chaleur, humidité, pollens...).

Support & chaîne logistique

Malakoff Humanis a construit un plan de transition en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (voir *Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique [E1-1]*). Ce plan de transition est approuvé et suivi par le ComEx et les Conseils d'Administration de la SGAM et de la Sommitale.

À travers un dialogue social dynamique, le Groupe assure une amélioration continue des conditions de travail et la mise en place de dispositifs permettant d'améliorer la diversité et l'égalité des chances. Des politiques et actions volontaristes sont mises en place sur les thématiques suivantes :

- Équilibre, vie professionnelle / vie privée ;
- Reconnaissance et partage de la valeur ;
- Emploi et compétences ;
- Diversité et égalité des chances ;
- Accompagnement des fragilités.

Le détail des actions mises en place est présenté dans la *Partie 3. Informations sociales*.

1.11.4. Analyse de résilience des IRO matériels [SBM-3_10]

Pour chaque IRO identifié comme matériel, le Groupe Malakoff Humanis met en place des politiques, actions et cibles permettant de faire face aux impacts et risques majeurs et à saisir les opportunités importantes. Ces éléments sont présentés de façon synthétique ci-dessous et de façon détaillée dans les chapitres dédiés à ces IROs. Par ailleurs, ces thèmes sont des axes stratégiques du projet d'entreprise du Groupe ; parmi les indicateurs de performance suivis par les membres de ComEx et influant sur la rémunération variable des dirigeants, des objectifs en lien avec les IROs ont été définis, ainsi que des cibles annuelles.

IRO	Politiques	Actions	Cibles
Changement climatique x Investissements	Politique ISR Plan de transition	- Exclusions sectorielles - Investissements à contribution positive - Politique d'engagement	Cible principale : décarbonation des investissements Cibles associées : - Sortie définitive du charbon thermique en 2024 - Sortie définitive des énergies fossiles non conventionnelles en 2030 - Augmentation des investissements à contribution positive - Suivi du taux de conformité des gérants à la politique ISR
Changement climatique x Souscription	-	- Mesure de l'impact du changement climatique sur la consommation de soins de santé	Obtenir une mesure de l'impact du changement climatique sur la santé pour, à terme, projeter les conséquences financières pour le Groupe et adapter ses actions de prévention.
Changement climatique x Opérations	Plan de transition	- Optimisation des surfaces occupées - Amélioration de la performance énergétique - Électrification de la flotte auto - Renforcement de la mobilité durable - Décarbonation des achats & numérique responsable	Cible principale : décarbonation du fonctionnement interne Cibles associées : - Surfaces occupées en m ² - Performance énergétique - Part de véhicules électriques au sein de la flotte auto
Biodiversité x Investissements	Politique ISR	- Évaluation de l'exposition des investissements aux principales pressions sur la biodiversité - Amélioration du pilotage en lien avec la biodiversité avec l'intégration d'indicateurs spécifiques - Création d'un fonds de dette privée à impact dédié à la biodiversité	- S'engager dans une initiative de place sur la biodiversité - Investir dans des fonds biodiversité - Définir des cibles quantitatives
Effectifs x Opérations	Politique RH	- Obtention de labels et certifications et amélioration continue - Signature d'accords concernant les conditions de	Cible principale : climat social serein, bien-être au travail Cibles associées :

• RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024

	travail, la diversité et l'égalité des chances, les fragilités - Formations et mobilité interne	- Taux de turn-over - Taux d'accès à la formation - Index d'égalité professionnelle - Taux d'emploi handicap
--	--	---

Comme évoqué dans la partie BP-2, Malakoff Humanis a défini deux horizons temporels, le premier est une fourchette qui s'étend de 1 à 5 ans et le second va au-delà de 5 ans. Voir la section BP-2 pour plus d'informations sur la redéfinition des horizons temporels.

1.12. Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants [IRO-1]

1.12.1. Procédure globale d'identification et d'évaluation des IROs [IRO-1_01 à IRO-1_10 ; IRO-1_14]

L'évaluation des IROs liés à la durabilité a été réalisée en suivant une méthodologie structurée, prenant en compte d'une part, les impacts des activités du Groupe Malakoff Humanis sur l'environnement et la société, (matérialité d'impact) et, d'autre part, les risques et opportunités pouvant affecter l'entreprise (matérialité financière). L'objectif étant d'assurer que les IROs soient identifiés, évalués et hiérarchisés de manière transparente et fiable, dans le respect des exigences de la CSRD.

1.12.1.1. Méthodologie

La procédure d'identification, d'évaluation, de priorisation et de suivi des impacts réels et potentiels du Groupe Malakoff Humanis se concentre principalement sur les trois maillons de la chaîne de valeur du Groupe : la souscription, les investissements et Support et chaîne logistique. Pour les maillons « souscription » et « support », les activités du Groupe sont exclusivement localisées en France, tandis que le champ d'action sur le maillon « investissements » s'étend au-delà des frontières françaises, couvrant une portée internationale.

Le Groupe Malakoff Humanis a défini deux horizons temporels, le premier est une fourchette qui s'étend de 1 à 5 ans et le second va au-delà de 5 ans. Voir la section BP-2 pour plus d'informations sur la redéfinition des horizons temporels.

Analyse en chambre

Le Groupe Malakoff Humanis a été accompagné par un cabinet externe afin de réaliser une première analyse de double matérialité pour chaque maillon de sa chaîne de valeur (investissements, souscription, support et chaîne logistique). Les thèmes ont été évalués selon deux dimensions : la sévérité et la probabilité.

1. La **sévérité** a été estimée pour chaque thème, en identifiant des proxys fondés sur des institutions de référence (ex : base ENCORE), en utilisant des données publiques (ex : Eurostat) ou des données accessibles pour le Groupe (ex : MSCI)⁸.

a) La sévérité liée à la matérialité d'impact a été déterminée à partir de trois sous-critères :

- i) **L'échelle** : il s'agit de la mesure de la gravité de l'impact sur l'environnement ou sur les parties prenantes ;
- ii) **Le périmètre** : il s'agit de l'ampleur de l'impact lié au changement climatique ;
- iii) **La remédiabilité** : il s'agit de la possibilité et complexité de réduire ou de compenser les effets négatifs avérés et potentiels.

b) La sévérité liée à la matérialité financière a été définie comme la combinaison de deux facteurs :

- i) **L'utilisation des ressources** : cette dimension examine comment les ressources physiques, humaines, financières et naturelles potentiellement affectées par le changement climatique sont utilisées au sein de l'entreprise ;
- ii) **La dépendance aux relations** : cette dimension analyse la dépendance de l'entreprise vis-à-vis de ses relations avec les parties prenantes telles que les fournisseurs, les clients, les investisseurs et même les gouvernements.

2. La **probabilité** a été estimée pour chaque thème, sur la base de données qualitatives et quantitatives, elle représente la probabilité que ce risque survienne dans les opérations du groupe.

⁸ Des travaux complémentaires devront être lancés pour qualifier les effets financiers des risques et opportunités matériels avec le même niveau de profondeur que ce qui est fait actuellement pour les risques majeurs (avec notamment l'identification d'un scénario extrême ou encore les effets financiers actuels et attendus).

Les thèmes identifiés ont été classés dans une matrice de priorisation, qui évalue leur importance selon une échelle fournie par l'EFRAG allant de 1 à 5 ou de "minimale" à "critique". Cette matrice a permis de hiérarchiser les thèmes pour orienter les efforts de gestion et les ressources vers ceux présentant un fort potentiel d'impact.

Malakoff Humanis a utilisé des données quantitatives ainsi que des données qualitatives pour évaluer les risques et déterminer la position de Malakoff Humanis dans le secteur de l'assurance.

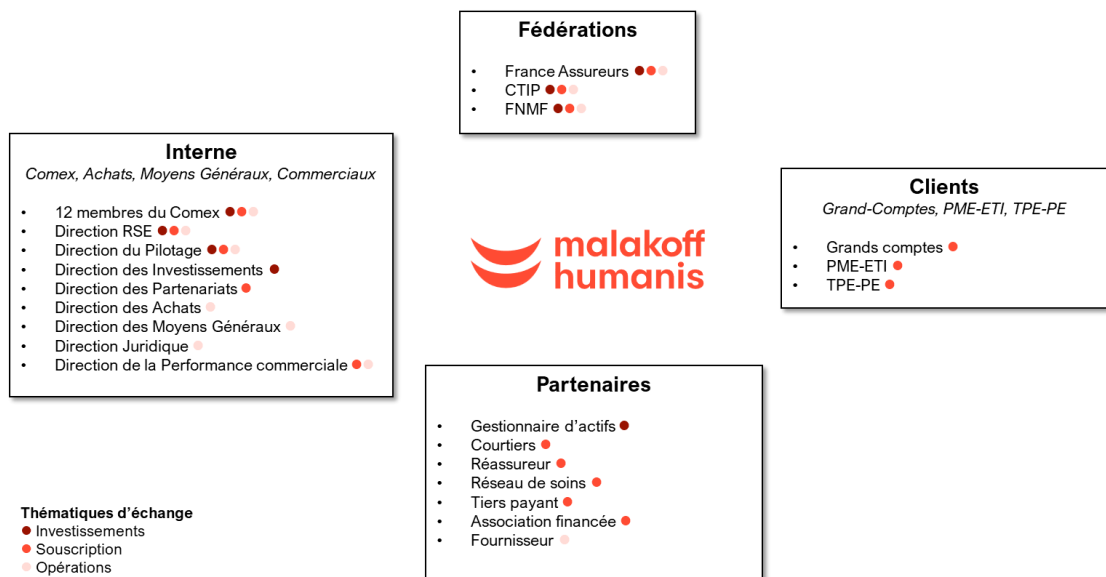
Plusieurs sources de données ont été utilisées pour construire les matrices de double matérialité comme les PAI des pairs et de groupe d'investisseurs de référence, les bases de données ENCORE, WWF, les données Open Source (ex. Eurostat), et d'autres sources (ex. MSCI, Sustainalytics, Refinitiv). Sur la souscription, la base de données Exiobase a permis d'évaluer les flux physiques sous-jacents aux secteurs de l'économie, et de quantifier leurs impacts environnementaux. Enfin, les employés des pairs et des fournisseurs de Malakoff Humanis ont été considérés en tant que proxy.

Revue par les parties prenantes

Pour garantir une évaluation complète et représentative, l'avis de plus d'une trentaine de parties prenantes a été recueilli par le biais d'entretiens et d'ateliers dans lesquels elles ont jugé de la matérialité d'impact et de la matérialité financière pour chaque thème traité dans la déclaration relative à la durabilité. Ces échanges ont permis de refléter les attentes des parties prenantes clés (effectifs, administrateurs, fédérations, clients, partenaires, etc.) et d'ajuster la priorisation en fonction de leur perception des enjeux de durabilité.

Toutes les parties prenantes externes ont bénéficié du même poids sur l'amendement du score. La matérialité a pu être amendée de +1/-1 lorsqu'une tendance majoritaire (d'au moins 50 % des retours) se dégagait. Dans le cas d'un consensus différent important émergeant des parties prenantes internes, l'arbitrage a été soumis en atelier de travail sur proposition de l'équipe projet.

Ci-dessous la liste des parties prenantes interrogées :



Une fois l'ensemble des retours intégrés, la matrice de double matérialité a été présentée en ComEx pour validation.

1.12.1.2. Résultats de l'analyse de double matérialité

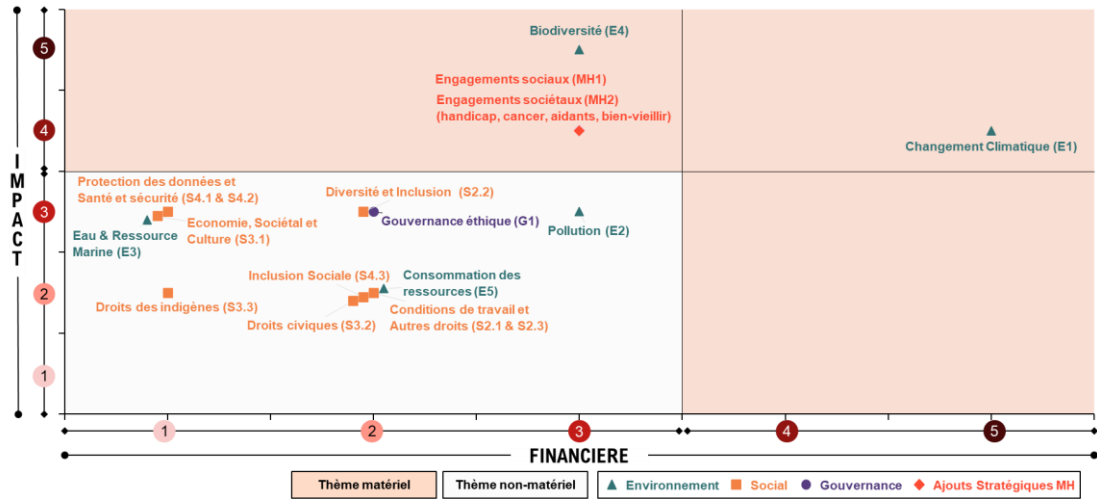
À l'issue de cette analyse, 3 thèmes ont été évalués comme étant matériels et sont détaillés dans les principales sections de ce rapport conformément aux normes ESRS applicables.

Les thèmes concernés sont les suivants : changement climatique (ESRS E1), biodiversité (ESRS E4) et effectifs de l'entreprise (ESRS S1). De plus, Malakoff Humanis déclare volontairement les thèmes Engagements sociaux (MH1) et sociétaux (MH2) comme étant matériels.

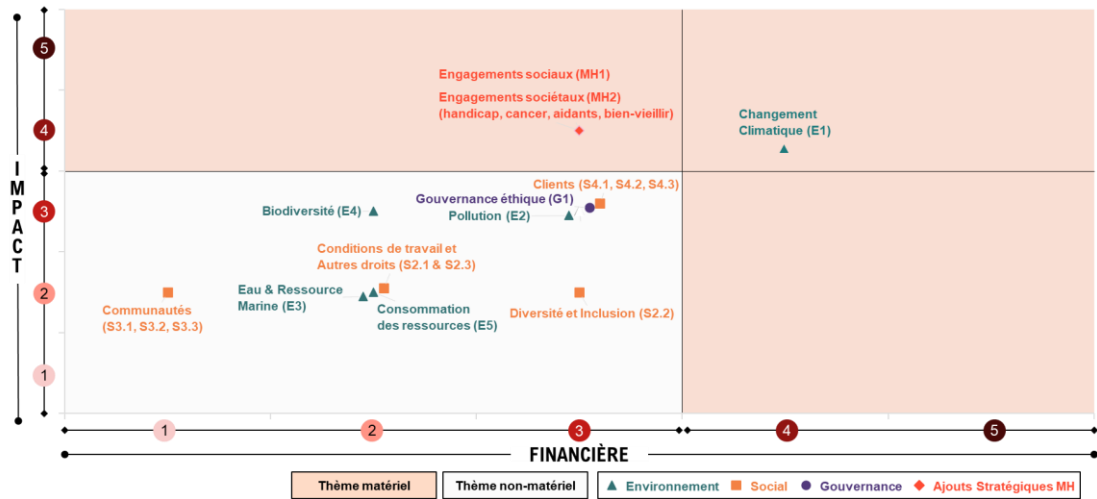
Les résultats sont présentés pour chaque maillon de la chaîne de valeur pour l'horizon 1 à 5 ans.

● RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024

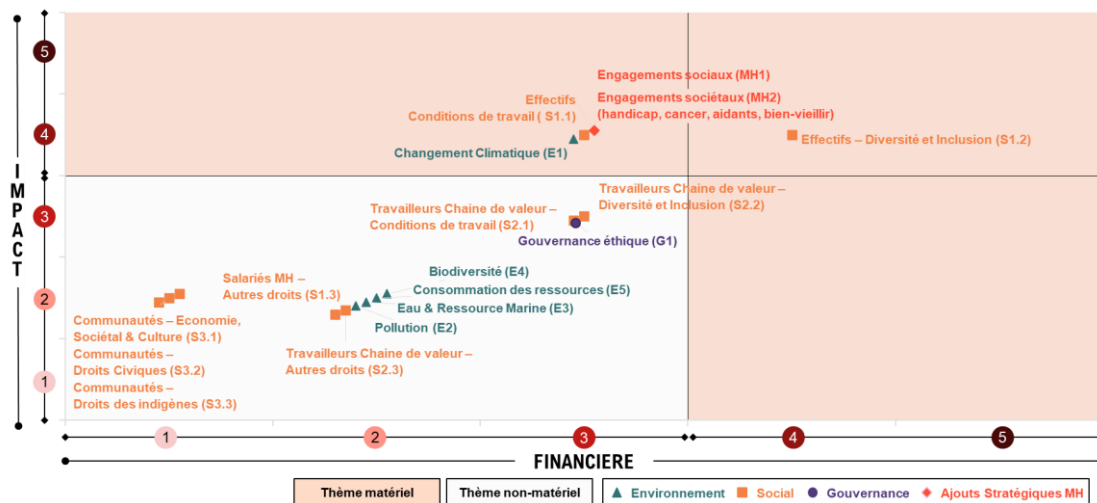
Investissements



Souscription et opérations clients



Support et chaîne logistique



1.12.2. Processus décisionnel et de gestion des risques [IRO-1_11 ; IRO-1_12]

Les impacts, risques et opportunités sont proposés par la Direction RSE en coordination avec la Direction des Risques Groupe et la Direction du pilotage extra-financier de Malakoff Humanis. L'analyse, réalisée en chambre, est ensuite présentée aux parties prenantes internes et externes identifiées. Après prise en compte du retour des parties prenantes, l'analyse des IRO a été présentée en ComEx puis en Commission Stratégie et Développement pour avis et validation.

Le ComEx et la Commission Stratégie et Développement assurent également le suivi des cibles fixées par le Groupe en lien avec la stratégie en matière de durabilité. La Commission Audit et Risques se charge de rendre un avis sur l'analyse des Risques Groupe.

Malakoff Humanis a identifié 14 risques majeurs, parmi lesquels le risque de durabilité et le risque RH qui se rapportent aux enjeux considérés comme matériels dans le cadre de l'analyse de double matérialité réalisée.

- Le **risque de durabilité** concerne un événement ou un état de fait dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survenait, pourrait avoir une incidence négative réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement ou de l'engagement.
- Le **risque RH** est lié à l'attractivité et la rétention des talents, au renouvellement des compétences dans un marché tendu, au mal-être des collaborateurs, à la baisse de l'engagement, au climat social.

1.12.3. Procédure d'identification et d'évaluation des IROs axés sur le changement climatique [E1-IRO-1_01 à E1-IRO-1_07 ; E1-IRO-1_09 à E1-IRO-1_14]

Le processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités liés au climat appliqué par Malakoff Humanis repose sur la même méthodologie que celle décrite précédemment dans ce rapport. Ce processus permet de déterminer les impacts climatiques matériels en se basant sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, afin de guider les décisions stratégiques. En revanche, l'analyse de double matérialité ne mentionne pas de scénarios climatiques.

Les activités économiques de Malakoff Humanis, à l'exception des investissements, ne font pas partie des activités considérées comme incompatibles ou nécessitant des efforts importants pour être compatibles avec une transition vers une économie neutre pour le climat. En effet, il s'agit d'activités de services, avec des émissions verrouillées limitées.

Dans le cas spécifique des impacts sur le changement climatique, une attention particulière est portée à la mesure et à l'analyse des émissions de gaz à effet de serre associées aux activités du Groupe, pour les maillons « support » et « investissements » de sa chaîne de valeur.

1.12.3.1. Investissements

Malakoff Humanis s'appuie sur les publications des indicateurs PAI (Principal Adverse Impact) de ses pairs ainsi que sur les travaux d'un groupe d'investisseurs de référence, afin de garantir une analyse rigoureuse de l'intensité carbone des portefeuilles. L'identification des émissions associées est réalisée en évaluant les actifs sous gestion à travers l'indicateur PAI #2, qui mesure l'intensité carbone en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros investis (tCO₂e/M€ investis). Ce processus inclut l'examen des secteurs et des entreprises bénéficiaires des investissements, avec une attention particulière portée aux industries extractives et aux énergies fossiles.

Malakoff Humanis évalue le niveau d'**exposition de son portefeuille aux risques physiques** liés au changement climatique en s'appuyant sur une analyse réalisée par le Boston Consulting Group (BCG), qui établit un score de risque par industrie et pour chacun des principaux aléas climatiques identifiés. Ces risques incluent la sécheresse, les inondations, les congélations, les tempêtes violentes, les cyclones tropicaux, les incendies, les tempêtes hivernales ou grêles, les températures plus élevées et l'élévation du niveau de la mer.

L'évaluation de l'exposition permet d'identifier les secteurs et actifs les plus vulnérables aux aléas climatiques, ce qui peut influencer les décisions d'allocation sectorielle et les stratégies de diversification du portefeuille. Cette approche vise à garantir une résilience accrue des investissements face aux impacts du changement climatique, tout en intégrant ces critères dans les processus de gestion des risques financiers.

Une analyse sectorielle révèle que les entreprises du portefeuille de Malakoff Humanis sont significativement exposées aux impacts physiques du changement climatique, avec un score pondéré de 3,3 sur 5 selon une échelle d'évaluation réalisée par secteur d'activité. Cette évaluation souligne une exposition notable aux risques physiques, tandis que les organismes normatifs et ONG appellent à une intensification des actions de la part des assureurs pour répondre à ces défis. Par ailleurs, le régulateur impose un suivi croissant des risques climatiques, ce qui participe à inciter le Groupe à intégrer ces enjeux dans ses décisions stratégiques.

Malakoff Humanis a analysé l'**exposition de son portefeuille aux enjeux de transition** vers une économie neutre en carbone. Le Groupe détient encore une exposition (limitée) à certains secteurs incompatibles avec les objectifs climatiques, notamment le charbon et les énergies fossiles non conventionnelles, mais qui s'est fortement réduite depuis 2023. Ces actifs, bien que représentant une faible part du portefeuille global, ont un impact climatique significatif. Conscient de cet enjeu, Malakoff Humanis a prévu de sortir du charbon thermique fin 2024 et une sortie des énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030, avec une mise en œuvre progressive engagée depuis 2023. Cette transition vise à aligner la stratégie d'investissement du groupe avec une trajectoire de neutralité carbone, tout en tenant compte des évolutions réglementaires et des bonnes pratiques sectorielles.

● RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024

1.12.3.2. Support et chaîne logistique

L'identification et l'analyse des **impacts liés aux émissions de GES** reposent sur des données consolidées issues de référentiels tels que le rapport annuel des entreprises du CAC 40, croisés avec les estimations d'impact sectoriel fournies par Oxfam France. Ces sources permettent de contextualiser l'intensité carbone des activités de Malakoff Humanis en comparaison avec des standards nationaux et internationaux. Ce processus inclut également l'analyse des consommations énergétiques des bâtiments et des modes de transport utilisés par les collaborateurs et collaboratrices.

Pour l'évaluation des **risques physiques liés à ses opérations**, Malakoff Humanis s'appuie sur la même analyse réalisée par le BCG. L'approche repose sur la modélisation des aléas climatiques à l'horizon 2030 et au-delà, afin de comprendre comment les changements dans la fréquence et l'intensité de ces événements pourraient affecter les activités opérationnelles. Ce travail permet également de prioriser les actions nécessaires pour réduire l'exposition des infrastructures et des employés de Malakoff Humanis aux risques climatiques les plus significatifs.

Bien que les émissions de gaz à effet de serre de Malakoff Humanis soient relativement faibles par rapport à ses pairs, une évaluation sectorielle estime à 3,3 sur 5 l'exposition globale du secteur financier (incluant les activités de Malakoff Humanis) aux risques physiques du changement climatique. Toutefois, les activités de support et la chaîne logistique de Malakoff Humanis sont faiblement dépendantes des impacts directs des aléas climatiques.

Le Groupe n'a pas identifié d'éléments à reporter sur l'**exposition aux enjeux de transition**. Ses infrastructures et son modèle économique ne reposent pas sur des actifs à fortes émissions de gaz à effet de serre verrouillés.

L'analyse des **opportunités et des risques de transition liés au climat** prend en compte le risque réputationnel associé à la transition climatique, un enjeu grandissant pour les acteurs du secteur financier et assurantiel. À ce titre, bien que le risque réputationnel sur les opérations de Malakoff Humanis soit actuellement faible, la Stratégie Nationale Bas Carbone et l'augmentation des exigences en matière de transparence climatique poussent l'ensemble du secteur à renforcer ses engagements.

1.12.3.3. Souscription et opérations clients

L'identification des **impacts liés aux émissions de GES** s'appuie sur les données sectorielles publiées par la DREES et le Service du Commissariat général au Développement Durable. Ces sources fournissent une estimation des émissions de GES générées par le secteur de la santé en France, en les normalisant par la valeur ajoutée de l'industrie (tCO₂e/Mds€). Cette méthode permet de calculer la contribution proportionnelle des activités de Malakoff Humanis au sein de ce secteur.

Malakoff Humanis intègre des données scientifiques et sectorielles pour identifier les impacts des **risques physiques** liés au changement climatique sur la santé humaine. À l'échelle globale, un consensus scientifique met en évidence plusieurs impacts majeurs attendus d'ici 2030, tels que :

1. Les hausses des températures et de la pollution, qui devraient exacerber les maladies cardiaques et respiratoires, ainsi que leurs comorbidités ;
2. L'augmentation des catastrophes naturelles, qui pourrait accroître la prévalence des troubles mentaux, des blessures graves et des maladies gastro-intestinales ;
3. Les pressions sur la biodiversité, qui contribueraient à l'émergence de maladies liées au changement de vecteurs ;
4. Le manque d'eau, qui augmenterait les risques de maladies associées à la malnutrition.

L'impact financier des changements environnementaux à moyen terme (<5 ans) devrait rester limité pour Malakoff Humanis. Les thèmes les plus impactants identifiés à ce stade en France sont le changement climatique et l'augmentation de la pollution. Par ailleurs, du fait de la nature sociale de ses activités, Malakoff Humanis est peu soumis à un risque réputationnel concernant son activité de souscription.

Sur le maillon souscription, le Groupe n'a pas d'éléments à reporter sur l'**exposition aux enjeux de transition**. Ses infrastructures et son modèle économique ne reposent pas sur des actifs à fortes émissions de gaz à effet de serre verrouillés.

1.12.4. Procédure d'identification et d'évaluation des IROs axée sur la biodiversité et les écosystèmes [E4.IRO-1]

Malakoff Humanis applique la même procédure globale d'identification et d'évaluation des IROs décrite précédemment dans ce rapport. L'analyse de double matérialité ne décrit pas si et comment sont intégrés les risques systémiques. La procédure axée sur la biodiversité et les écosystèmes est détaillée ci-dessous.

1.12.4.1. Ensemble de la chaîne de valeur

Concernant ses investissements, le Groupe utilise l'indicateur PAI #7, qui mesure la part du portefeuille exposée à des activités ayant un impact négatif sur des zones sensibles pour la biodiversité. L'analyse révèle une exposition aux sociétés opérant à proximité de zones à haute valeur environnementale, plaçant Malakoff Humanis au-dessus du troisième quartile (Q3) au sein d'un groupe d'investisseurs de référence. À noter que le taux de couverture du PAI #7 est limité et que cette conclusion n'intègre pas une majorité des investissements de Malakoff Humanis. Cette position, moins favorable que celle de certains pairs qui publient leurs résultats, souligne un enjeu à surveiller dans la gestion des investissements pour limiter l'impact sur la biodiversité.

Pour ses opérations propres et sa chaîne logistique, Malakoff Humanis s'appuie sur le WWF Biodiversity Risk Filter, qui attribue un score moyen d'impact de 1,1 sur 5, indiquant un très faible impact sur la biodiversité. Cette évaluation montre que les activités opérationnelles du Groupe, ainsi que sa chaîne d'approvisionnement, génèrent une pression limitée sur les écosystèmes. Les risques liés à la biodiversité et aux écosystèmes sont jugés très faibles et Malakoff Humanis n'identifie pas d'enjeux majeurs nécessitant une action spécifique. Le risque réputationnel reste limité, mais la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 en France pourrait encourager l'ensemble du secteur financier à mieux intégrer ces considérations.

Enfin, dans son activité de souscription, Malakoff Humanis prend en compte l'occupation du sol par le secteur de la santé, mesurée en m² affectés par euro (m²a/€), selon la base de données Exiobase. L'analyse montre que le secteur des soins et de la santé contribue de manière significative à la dégradation de la biodiversité, avec une contribution estimée supérieure au troisième quartile (Q3) mais inférieure au quatrième (Q4) de la nomenclature NACE. Cette donnée souligne un impact notable de l'ensemble du secteur sur les écosystèmes bien que Malakoff Humanis, en tant qu'assureur santé, n'ait pas d'effet direct sur cette occupation des sols. Notre Groupe surveille les conséquences de la perte de biodiversité sur la santé publique, notamment l'émergence de nouvelles maladies infectieuses. Bien que ce phénomène puisse impacter la sinistralité et les coûts de l'assurance santé à long terme, le risque réputationnel reste faible, compte tenu de la nature sociale de l'activité du Groupe.

Le thème biodiversité n'a donc été identifié comme matériel que pour le volet investissements de Malakoff Humanis.

1.12.4.2. Investissements

Dans ses investissements, Malakoff Humanis évalue le niveau d'exposition de son portefeuille à des entreprises dépendantes de la biodiversité et des services écosystémiques, en s'appuyant sur l'analyse WWF (Biodiversity and Risk Filter) et la base de données ENCORE (version précédant l'actualisation 2024). Cette évaluation révèle une exposition aux pressions sur la biodiversité, renforcée par l'attention croissante des régulateurs et des initiatives internationales telles que la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) et l'UNEP FI, qui appellent les assureurs à agir sur ce sujet.

Pour estimer ces **impacts et dépendances**, Malakoff Humanis utilise une double approche (voir *ESRS E4 : Biodiversité et écosystèmes*) :

1. **Le recours à des indicateurs** tels que le MSA.km², qui mesure l'empreinte des entreprises sur la biodiversité.
2. **Le suivi des secteurs les plus exposés** à la perte de biodiversité, soit en raison de leur dépendance aux ressources naturelles, soit en raison de la pression qu'ils exercent sur les écosystèmes. Cette analyse est effectuée grâce à un score de dépendance sectoriel et des évaluations qualitatives.

Malakoff Humanis intègre les **risques physiques et de transition** liés à la biodiversité et aux écosystèmes dans son analyse globale des risques. Cette approche est particulièrement développée pour ses investissements, afin d'anticiper les évolutions réglementaires et sectorielles.

Risques physiques : l'évaluation de la dépendance aux services écosystémiques permet d'identifier la vulnérabilité des entreprises du portefeuille aux perturbations des écosystèmes naturels. Malakoff Humanis utilise pour cela le score de dépendance développé par Carbon4 Finance, qui quantifie l'exposition des entreprises financées à 21 services écosystémiques (pollinisation, régulation de l'eau, fertilité des sols, etc.) en s'appuyant sur la méthodologie ENCORE. Cette analyse est appliquée uniquement au périmètre coté des investissements de Malakoff Humanis et prend en compte les Scopes 1 et 3 Amont des entreprises concernées. Pour les périmètres non coté et immobilier, une analyse quantitative a été utilisée. Deux indicateurs complémentaires sont utilisés :

- **Le score de dépendance critique**, qui identifie la part du portefeuille exposée de manière significative à au moins un service écosystémique.
- **Le score de dépendance moyen**, qui donne une vision plus large de la vulnérabilité du portefeuille.

Une analyse qualitative des risques physiques a été menée pour les actifs non cotés et immobiliers.

Risques de transition : l'empreinte biodiversité des entreprises du portefeuille (coté, non coté, immobilier) est évaluée via le Score Global de Biodiversité (GBS) et l'indicateur MSA.km². Une empreinte biodiversité élevée est synonyme d'un risque de transition accru car les entreprises concernées seront davantage exposées à :

- Des évolutions réglementaires restrictives, imposant des mesures de protection des écosystèmes.
- Des risques réputationnels, en raison de l'attention croissante des parties prenantes sur ces enjeux.
- Des contentieux juridiques et des évolutions technologiques, pouvant fragiliser certaines industries fortement dépendantes de la biodiversité.

Malakoff Humanis n'a pas mené directement de consultations auprès des communautés touchées ni d'évaluations spécifiques concernant les impacts de ses activités sur les ressources biologiques, les écosystèmes communs ou les communautés locales. Toutefois, ces aspects sont pris en compte à travers une analyse sectorielle faite par WWF, basée sur la méthodologie ENCORE, qui évalue les impacts et dépendances des industries aux services écosystémiques. Ainsi, Malakoff Humanis s'appuie sur des indicateurs normalisés permettant d'identifier les impacts potentiels des secteurs dans lesquels le Groupe investit et opère.

Partie 2. Informations environnementales

Titre 1. ESRS E1 : Changement climatique

Le monde fait face à une évolution du système climatique d'une ampleur sans précédent et dont les effets néfastes sont une préoccupation pour l'humanité entière. Des engagements internationaux, européens et nationaux ont été pris pour accélérer les efforts visant à limiter le réchauffement de la planète. L'Accord de Paris, en 2015, a fixé une cible maximale d'élévation de la température moyenne de la planète nettement en-dessous de 2°C et, si possible, à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. En complément, l'atteinte de la neutralité carbone est visée courant seconde moitié du XXI^e siècle. De ces deux contraintes sont nées les trajectoires de réduction bas carbone admissibles au niveau mondial.

En tant qu'entreprise consciente de la responsabilité des activités humaines dans les changements climatiques, le Groupe Malakoff Humanis a un rôle à jouer dans l'accélération de la transition carbone. Afin de contribuer à l'effort collectif de réduction, notre entreprise mesure son empreinte carbone annuellement depuis 2019 (avec une exception en 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid-19) et a construit un plan de transition pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de son fonctionnement interne et de ses investissements.

1.1. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique [E1-1]

1.1.1. Périmètre, cibles et compatibilité avec l'Accord de Paris [E1-1_01 ; E1-1_02]

1.1.1.1. Chaîne de valeur et plan de transition

Dans le cadre de sa transition carbone, Malakoff Humanis a construit un plan en deux parties cohérentes avec sa chaîne de valeur : un plan de transition carbone dédié aux investissements et un autre axé sur les activités supports et la chaîne logistique⁹. Il n'existe pas à date de plan de transition pour le maillon Souscription & opérations clients, en raison de l'absence de méthodologie pour calculer les émissions assurées en santé et en prévoyance.



Les investissements représentent 96% des émissions totales de gaz à effet de serre du Groupe Malakoff Humanis.

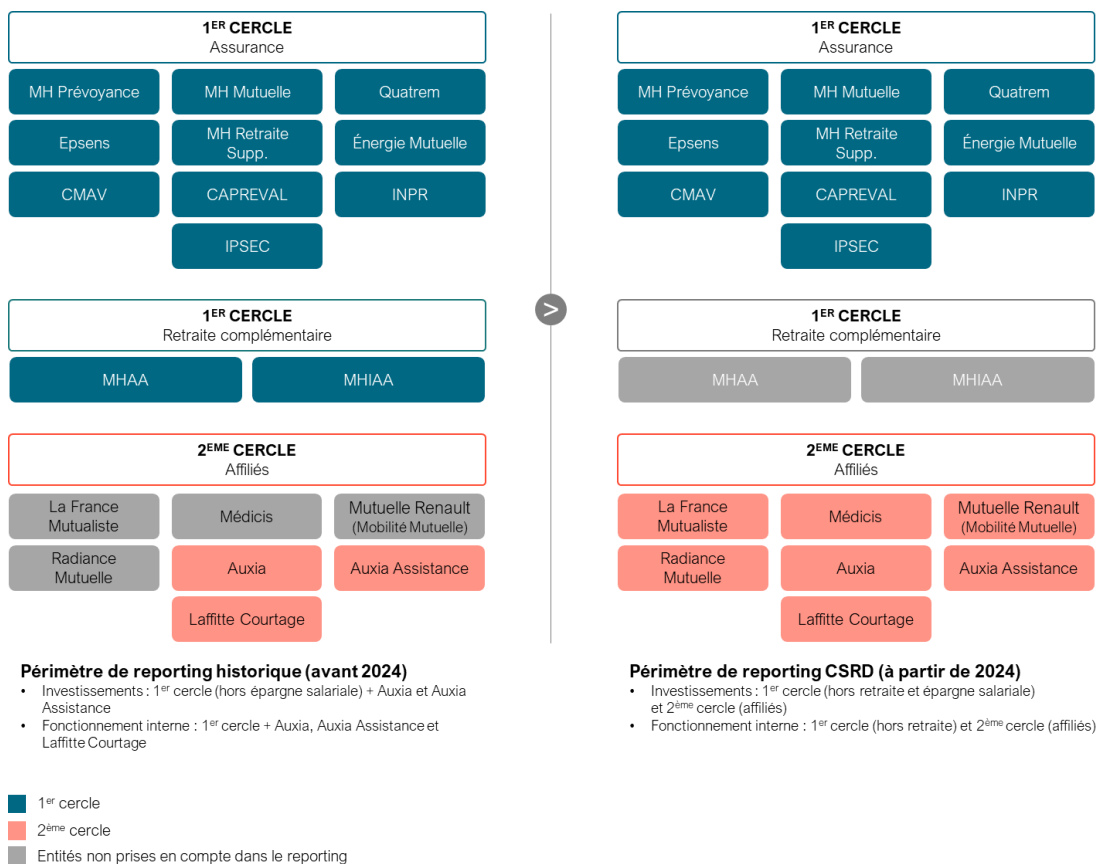
1.1.1.2. Évolution du périmètre de reporting

Historiquement, pour les investissements, les données carbone étaient divulguées sur le 1^{er} cercle, sur le périmètre Assurance de Personnes (ADP) mais également Retraite Complémentaire (RC), ainsi que sur une partie du 2^{ème} cercle (affiliés Auxia et Auxia Assistance). Pour le fonctionnement interne, les données carbone étaient divulguées sur le 1^{er} cercle, périmètre Assurance de Personnes (ADP), Retraite Complémentaire (RC) et épargne salariale, ainsi que sur une partie du 2^{ème} cercle (affiliés Auxia et Auxia Assistance).

Dans le cadre de ce rapport et conformément aux exigences CSRD, comme présenté dans l'ESRS 2 (voir ESRS 2 [BP-1]), le périmètre d'analyse concerne le 1^{er} cercle (hors RC) et le 2^{ème} cercle (affiliés). Ce changement restreint la comparabilité des émissions absolues d'une année sur l'autre.

Les objectifs de décarbonation sont exprimés en intensité carbone, afin de refléter les efforts entrepris tout en neutralisant les effets liés à la croissance et aux évolutions de périmètre.

⁹ Aussi appelé « fonctionnement interne ».



1.1.1.3. Cibles de réduction

Dans le cadre de sa stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, Malakoff Humanis a défini une politique de décarbonation revue annuellement afin de suivre les évolutions et ajuster les leviers d'action. L'année de référence utilisée est 2022 et les objectifs ont été définis en intensité, ce qui permet de capter les efforts de décarbonation retraités des effets du développement de l'activité et des évolutions de périmètre.

En matière d'investissements, les objectifs sont les suivants :

-20 % d'intensité carbone (tCO₂e par million d'euros investi) en 2026

-45 % d'intensité carbone (tCO₂e par million d'euros investi) en 2030

Concernant le fonctionnement interne, les objectifs sont les suivants :

-24 % d'intensité carbone (kgCO₂e par k€ dépensés) en 2026

-32 % d'intensité carbone (kgCO₂e par k€ dépensés) en 2030

Les deux plans de transition ont été définis sur le périmètre de reporting historique de Malakoff Humanis :

- Au niveau des investissements**, il concerne l'ensemble des actifs cotés du 1^{er} cercle (assurance de personnes et retraite complémentaire, hors épargne salariale) et des affiliés Auxia et Auxia Assistance. Des travaux sont en cours pour y intégrer les actifs cotés de l'ensemble des affiliés du 2^{ème} cercle. Par ailleurs, des cibles de décarbonation sont en cours de définition pour les actifs non cotés et immobiliers. Les cibles reposent sur l'empreinte carbone exprimée en intensité monétaire (tCO₂e/M€ investi) et intègrent les scopes 1, 2 et 3 des actifs financés.
- Au niveau du fonctionnement interne**, les cibles de décarbonation concernent les moyens propres du 1^{er} cercle ainsi qu'une partie du 2^{ème} cercle (Auxia et Auxia Assistance), c'est-à-dire les scopes 1, 2, et une partie du scope 3 (déplacements, bâtiments et achats de biens). Des travaux sont en cours pour définir un plan de transition commun aux 1^{er} et 2^{ème} cercles. Les cibles de décarbonation sont exprimées en kg de CO₂ émis pour 1 000€ dépensés.

1.1.1.4. Compatibilité avec l'Accord de Paris

Pour chacun des deux maillons de la chaîne de valeur concernés, les cibles de décarbonation ont été définies en cohérence avec l'Accord de Paris. Ces cibles, leur méthodologie de définition ainsi que leur compatibilité avec la

● RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024

limitation du réchauffement de la planète conformément à l'Accord de Paris sont détaillées dans la section *Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci [E1-4]*.

1.1.2. Leviers de décarbonation [E1-1_03]

Plusieurs leviers ont été identifiés dans le cadre du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, permettant de décarboner le portefeuille d'investissements et le fonctionnement interne de Malakoff Humanis¹⁰. Ces leviers sont suivis et revus annuellement afin de monitorer les évolutions et ajuster les leviers d'actions. Lorsque des leviers supplémentaires sont identifiés, ils sont ajoutés au plan de transition.

1.1.2.1. Politique ISR de Malakoff Humanis

Au niveau de son portefeuille d'investissements, Malakoff Humanis a défini trois principaux leviers d'action complémentaires : réduire ses investissements dans les énergies fossiles, augmenter ses investissements à contribution positive et décarboner de façon transversale ses encours. Cette stratégie repose sur un engagement fort en faveur de la sortie des énergies les plus émettrices (charbon thermique, énergies fossiles non conventionnelles).

Exclusions sectorielles

Outre les exclusions normatives (armes controversées¹¹, production de tabac¹², implantations de sièges sociaux dans des paradis fiscaux¹³ et pays non européens obtenant plus de 75/100 au scoring de l'ONG Tax for Justice Network¹⁴ pour les obligations souveraines), un engagement de sortie complète des sociétés impliquées dans le **charbon thermique** (extraction, production d'électricité) a été pris par Malakoff Humanis pour fin 2024¹⁵. Cinq critères d'exclusion sont appliqués :

- Chiffre d'affaires > 0 % ;
- Production de charbon > 0 tonne ;
- Développement de nouveaux projets (mines, infrastructures, centrales) ;
- Part de charbon dans le mix de production énergétique > 0 % ;
- Capacité installée de production énergétique associée au charbon > 0 GW.

Par ailleurs, une sortie progressive des **énergies fossiles non conventionnelles** (ressources dont l'extraction est plus difficile et plus impactante environnementalement) est en cours de déploiement avec pour objectif une sortie définitive en 2030 sur le flux comme sur le stock. Six activités sont répertoriées dans cette catégorie : fracturation hydraulique ; sable bitumineux ; méthane de houille ; huiles extra-lourdes ; forage en eaux ultra-profondes ; Arctique¹⁶.

Deux critères d'exclusion sont appliqués sur les fonds dédiés et ouverts¹⁷ :

- Stock : exclusion des entreprises dont plus de 20 % de la production est réalisée dans les énergies fossiles non conventionnelles ;
- Flux : pas de nouvel investissement dans les émetteurs dont la production d'énergies fossiles non conventionnelles est comprise entre 10 % et 20 % de la production totale.

Investissements à contribution positive

Un objectif d'**investissement contribuant positivement aux enjeux environnementaux et sociaux** a été défini dans le cadre de la politique ISR de Malakoff Humanis : + 1,5 milliard d'euros entre 2023 et 2026. Sont éligibles les actifs suivants :

¹⁰ Le périmètre du plan de transition de Malakoff Humanis, c'est-à-dire le cercle 1 sur le périmètre ADP et RC et les affiliés Auxia et Auxia Assistance (voir *Périmètre, cibles et compatibilité avec l'Accord de Paris [E1-1]*), s'applique aux leviers de décarbonation. Malakoff Humanis travaille actuellement avec ses affiliés du cercle 2 sur l'application de sa politique ISR sur leurs portefeuilles d'investissements.

¹¹ Armes controversées : interdiction d'investir dans les producteurs ou vendeurs d'éléments essentiels dans la fabrication de mines antipersonnel ou de bombes à sous-munitions, d'armes chimiques ou biologiques dès le premier euro de chiffre d'affaires.

¹² Tabac : interdiction d'investir dans les producteurs directs de tabac, dès le premier euro de chiffre d'affaires pour les encours dédiés. Le seuil est fixé à 5 % lorsqu'il s'agit de fonds ouverts.

¹³ Paradis fiscaux : interdiction d'investir dans les entreprises dont le siège social est présent dans un pays de la liste européenne des ETNC (« Etats et territoires non coopératifs sur le plan fiscal »). La politique ISR se réfère à la liste européenne mise à jour le 20 février 2024 : Anguilla, Antigua et Barbuda, Fédération de Russie, Fidji, Guam, Iles vierges américaines, Palaos, Panama, Samoa, Samoa américaines, Trinité-et-Tobago, Vanuatu.

¹⁴ Liste complémentaire des pays obtenant plus de 75/100 au scoring de l'ONG Tax for Justice Network : Bahamas, Bermudes, Emirats Arabes Unis, Guernesey, Hong-Kong, Ile de Man, Iles Cayman, Iles turques et caïques, Iles Vierges Britanniques, Jersey, Liban, Mauritanie, Singapour.

¹⁵ Source : Global Coal Exit List (GCEL) d'Urgewald. Un travail d'analyse a été réalisé en 2023 et 2024 afin d'exclure tout nouvel investissement et de désinvestir des émetteurs identifiés dans la GCEL. À fin 2024, un nombre limité d'émetteurs actifs dans le charbon thermique et listés dans la GCEL étaient encore présents dans certains fonds ouverts investis par le Groupe (<0,1 %). Malakoff Humanis a défini des plans d'action et travaille avec ses affiliés afin d'atteindre son objectif de sortie du charbon thermique.

¹⁶ La définition de l'Arctique utilisée est celle de l'Arctic Monitoring and Assessment Programme.

¹⁷ Source : Global Oil&Gas Exit List (GOGEL) d'Urgewald.

- *Private equity* et dette privée à objectif environnemental ;
- Immobilier avec additionnalité écologique ;
- Infrastructures liées à la transition écologique, énergétique ;
- Obligations vertes ;
- Fonds actions à thématique environnementale.

Deux indicateurs permettent d'observer les efforts réalisés par le Groupe Malakoff Humanis dans le cadre de ce levier et de suivre la trajectoire fixée :

	2023	2024	Cible 2026
Montant des investissements à contribution environnementale ou sociale positive ¹⁸	0,6 Mds€	1,0 Mds€	1,5 Mds€
Part des nouveaux investissements obligataires en obligations vertes, sociales, durables sur le flux annuel	Non mesuré	21 %	22,5%

Politique d'engagement

Malakoff Humanis ne détient pas de gestion en direct et délègue l'ensemble des investissements à des sociétés de gestion. Des cibles de décarbonation sont en cours de définition pour chaque gérant de mandats et de fonds dédiés en lien avec Malakoff Humanis et les objectifs visés en 2026 et 2030. Des ateliers dédiés à chaque société de gestion ont été lancés en 2024 afin de mettre en place les cibles de décarbonation adaptées. En parallèle, des contrôles sont réalisés régulièrement auprès de nos partenaires pour nous assurer de la conformité des fonds avec la politique ISR définie par Malakoff Humanis. Des demandes de reporting d'indicateurs extra-financiers ont été faites par Malakoff Humanis afin d'avoir une base commune entre chaque société de gestion et de pouvoir réaliser un suivi des indicateurs identifiés comme clés.

1.1.2.2. Fonctionnement interne

Le plan de transition interne a été construit sur le périmètre de reporting historique de Malakoff Humanis (1^{er} cercle incluant la Retraite Complémentaire ainsi qu'une partie du 2^{ème} cercle avec Auxia et Auxia Assistance). Trois principaux leviers ont été identifiés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du fonctionnement interne d'ici 2026. Des travaux sont en cours pour construire un plan de transition interne pour l'ensemble du Groupe (1^{er} et 2^{ème} cercle, incluant la Retraite Complémentaire).

Optimisation de la surface des locaux occupés et amélioration de la performance énergétique

Depuis 2022 et la mise en place du télétravail, Malakoff Humanis a entrepris de réduire les surfaces occupées tout en s'assurant du bien-être, de la qualité de vie et des conditions de travail de ses effectifs. Des déménagements, rénovations, fermetures ou des regroupements de sites permettent de diminuer les surfaces occupées et d'améliorer la performance énergétique des surfaces restantes. Les choix dépendent de plusieurs critères : emplacement géographique du site, performance énergétique et nombre de personnes rattachées.

La rénovation de notre siège social est en cours avec comme objectif d'en faire un bâtiment exemplaire sur un plan environnemental. Les prévisions de consommations nous permettront d'être conformes au Décret Tertiaire, a minima jusqu'en 2049 (-50 % de consommation d'énergie par rapport à 2019).

Afin d'améliorer la performance énergétique des sites restants, un plan de sobriété est en place ; optimisation du pilotage énergétique des sites, installation de leds, campagnes d'écogestes... En matière de chauffage, une sortie des énergies fossiles pour nos sites majeurs est visée pour 2030 au plus tard.

Des indicateurs sont suivis pour s'assurer de la mise en œuvre de ce levier, et des cibles ont été définies :

	2023	2024	Cible 2026
Superficie des locaux (m ²)	213 581	198 618	167 500
Consommation d'énergie par m ² (kWh/m ² /an)	128	116	< 110

Électrification de la flotte automobile

Malakoff Humanis dispose de 765 véhicules de fonction, destinés majoritairement aux activités commerciales. La transition de la flotte automobile vers des véhicules à faibles émissions a pour objectif d'atteindre au moins 50 % de véhicules électriques et 25 % de véhicules hybrides d'ici 2026.

Cette évolution est accompagnée de l'installation progressive de bornes de recharge électriques sur nos sites et au domicile des bénéficiaires de véhicules de fonction.

¹⁸ En cumulé depuis 2023. La cible 2026 (initialement 1,3 Mds€) a été revue à la hausse compte-tenu des résultats 2024.

● RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024

	2023	2024	Cible 2026
Nombre total de véhicules de la flotte (#)	706	765	-
Part de véhicules électriques (%)	2 %	16 %	> 50 %
Part de véhicules hybrides (%)	10 %	15 %	> 25 %
Taux moyen d'émission de GES de la flotte (gCO ₂ /km)	118	105	< 60

L'augmentation du nombre total de véhicules de la flotte entre 2023 et 2024 est notamment due au décalage entre l'entrée de nouveaux véhicules dans le parc en décembre 2024 et la restitution des anciens en janvier 2025, mais également à l'évolution des effectifs des commerciaux.

Développement de la mobilité durable

La généralisation du télétravail (2 jours par semaine) a permis de réduire sensiblement les émissions associées aux déplacements des effectifs. En parallèle, les différentes entités du Groupe Malakoff Humanis remboursent les abonnements de transport en commun (à hauteur de 70 % du coût pour Malakoff Humanis) et propose un Forfait Mobilité Durable (350€/an en 2024). Afin de favoriser l'utilisation du vélo, des infrastructures adaptées sont proposées sur les principaux sites Malakoff Humanis : parking vélo, accessoires de réparation, vestiaires, bornes électriques. Concernant les déplacements professionnels, la Politique Voyages & Déplacements du Groupe impose de prendre le train pour tout trajet inférieur à 4 heures.

Autres leviers de décarbonation non formalisés dans le plan de transition

Décarbonation des achats de biens

Malakoff Humanis a mis en place une démarche d'achats responsables visant à maîtriser les risques liés aux achats et leurs conséquences – financières, juridiques, réputationnelles, organisationnelles –, d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement, d'anticiper les législations et de répondre aux attentes des clients. Cette démarche s'inspire des lignes directrices de la norme ISO 20 400. Parmi les engagements pris :

- Intégration de 20 % de critères RSE minimum dans le cadre d'un appel d'offres¹⁹
- Analyse de la démarche RSE de nos fournisseurs à travers un questionnaire dédié et, à qualité de service égale, choix d'un prestataire engagé dans un processus de décarbonation.

Numérique responsable

Malakoff Humanis a mis en place une feuille de route numérique responsable, et plusieurs actions sont mises en œuvre :

- Pour allonger la durée de vie des matériels informatiques, des écogestes numériques sont régulièrement partagés, les postes de travail sur site sont éteints automatiquement après 22 heures et le week-end, l'achat de matériels reconditionnés est privilégié
- Pour ses centres informatiques, Malakoff Humanis a fait le choix d'un datacenter performant (PUE 1,3), travaille à la rationalisation du nombre de serveurs utilisés et à l'augmentation des consignes de température des locaux techniques

1.1.3. Investissements et financements en soutien du plan de transition [E1-1_04 à E1-1_06]

Pour le **périmètre investissements**, une équipe ISR (Investissements Socialement Responsables) de 2 ETP est dédiée à l'implémentation et au suivi de la stratégie de décarbonation au sein de la Direction des Investissements. Elle fait le lien avec les différentes équipes en interne, avec les sociétés de gestion mandatées et avec toute partie prenante pertinente. En complément de l'équipe dédiée chez Malakoff Humanis, La France Mutualiste compte 1 ETP dédié ainsi que 5 personnes supplémentaires qui intègrent des sujets ISR parmi leurs missions. Au sein de Médicis, Mobilité Mutuelle et Radiance, une personne intègre des missions ISR parmi d'autres missions.

En 2024, le Groupe Malakoff Humanis a investi plus de 550 000€ pour accéder à des données ESG, s'acquitter de montants liés à des adhésions d'initiatives de places telles que les Principes for Responsible Investment (PRI) ainsi que pour être accompagné dans la rédaction de rapports réglementaires, un budget stable par rapport à 2022. Ces investissements permettent de gagner en maturité sur les sujets climat et d'avancer sur la mise en œuvre du plan de transition. Au 4^{ème} trimestre 2024, un projet de mise en place d'une plateforme ESG a été lancé avec comme objectif de centraliser la donnée ESG issue de plusieurs fournisseurs et d'améliorer le pilotage de la donnée carbone.

¹⁹ En 2023, le poids de ces critères pouvait être de 10 % pour certains types d'achats mais a été revu à la hausse en 2024. Par ailleurs Malakoff Humanis suit l'application de cet engagement en mesurant la part de dossiers achats comprenant 20% de critères RSE (75% pour l'année 2024).

Les investissements et les dépenses de fonctionnement visant à soutenir la mise en œuvre du plan de transition sont en cours d'évaluation pour 2030.

Pour le **périmètre du fonctionnement interne**, la construction du plan de transition est pilotée par la Direction RSE avec l'aide de la Direction du pilotage extra-financier. À partir du bilan carbone interne, les principaux postes d'émissions sont identifiés et présentés aux directions concernées (Achats, Moyens Généraux, Informatique) puis les leviers de décarbonation sont coconstruits au sein d'ateliers dédiés.

Les investissements et financements réalisés pour décarboner les moyens propres de Malakoff Humanis avant la formalisation du plan de transition n'ont pas été comptabilisés comme tels.

En 2023, une Direction du pilotage extra-financier, composée de 4 ETP, a été créée avec comme objectif de renforcer et fiabiliser la collecte et le pilotage des données sociales et environnementales. Sur toute la durée du plan de transition (2022-2026) les investissements liés à l'électrification de la flotte automobile (CapEx et OpEx) devraient atteindre 8M€ (2M€ pour l'année 2024). Le levier Amélioration de la performance énergétique représentera entre 12 et 15M€ de CapEx, principalement liés à la rénovation du siège historique du Groupe rue Laffitte à Paris, et 12M€ d'OpEx. Par ailleurs, en 2025, quatre personnes de la Direction RSE et de la Direction du pilotage extra-financier bénéficieront de la formation Act Pas à Pas.

À partir de 2025, les CapEx et OpEx seront identifiés et reportés pour tous les leviers du plan de transition.

1.1.4. Émissions verrouillées [E1-1_07]

La majorité des émissions de gaz à effet de serre (GES) proviennent du périmètre des investissements du Groupe Malakoff Humanis. Concernant les émissions verrouillées, certaines lignes directrices présentées dans la politique ISR permettent de réduire l'exposition des investissements à des activités non compatibles avec les objectifs climatiques internationaux. C'est le cas des entreprises exploitant des mines à charbon thermique, des centrales électriques à charbon ou ayant une exposition significative aux énergies fossiles non conventionnelles. Grâce aux actions mises en place, le portefeuille de Malakoff Humanis a réduit son exposition aux énergies fossiles et donc à des infrastructures ou projets présentant des émissions verrouillées dans l'avenir.

Toutefois, les émissions verrouillées ne sont pas exclusivement liées au secteur des énergies fossiles. Les investissements de Malakoff Humanis peuvent également contenir des émissions verrouillées dans d'autres secteurs d'activité. À ce stade, nous estimons que les émissions verrouillées ne compromettent pas l'objectif de décarbonation fixé à horizon 2030. Toutefois, leur évaluation précise reste limitée par un manque de disponibilité des données et d'indicateurs dédiés. Il s'agit d'un axe d'amélioration identifié pour les prochaines publications. L'amélioration de la transparence et de la remontée d'informations de la part des sociétés de gestion à qui Malakoff Humanis délègue ses investissements, ainsi que des entreprises concernées, pourrait permettre un suivi plus précis et une meilleure communication sur les émissions verrouillées dans les années à venir.

Les émissions verrouillées pour le fonctionnement interne n'ont pas encore été évaluées. Les leviers de décarbonation portant sur le schéma directeur immobilier, la performance énergétique et la flotte automobile permettent une réduction conséquente des émissions verrouillées des scopes 1 et 2. Cependant, il n'est pas possible d'apprécier la compatibilité ou non des émissions verrouillées résultantes avec le budget carbone découlant des objectifs 2030.

1.1.5. Taxonomie [E1-1_08 à E1-1_11]

Le Groupe Malakoff Humanis mesure l'éligibilité de ses portefeuilles d'actifs aux objectifs 1 et 2 de la Taxonomie Européenne (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique). Ce travail est réalisé par transparence puisque Malakoff Humanis (1^{er} cercle) ne détient pas de gestion en direct et délègue l'ensemble des investissements à des sociétés de gestion. Les affiliés (2^{ème} cercle) combinent gestion directe et gestion déléguée. Afin d'obtenir une méthodologie harmonisée, un fournisseur de données externe est utilisé et permet de couvrir les actifs cotés gérés par différentes sociétés de gestion.

Le Groupe évalue, sur le périmètre du bilan carbone des investissements :

- L'exposition du portefeuille aux parts brunes et fossiles, par rapport à l'indice de référence ;
- La part verte éligible à la Taxonomie Européenne.

En 2022 et 2023, les données portaient exclusivement sur les actifs cotés du 1^{er} cercle pour le périmètre Assurance de Personnes (ADP) et Retraite Complémentaire (RC) et les affiliés Auxia et Auxia Assistance (*voir Périmètre, cibles et compatibilité avec l'Accord de Paris [E1-1]*). À partir de 2024, le périmètre s'aligne au cadre CSRD, incluant à la fois les 1^{er} et 2^{ème} cercles, mais limité au seul périmètre Assurance de personnes.

Dû à l'incomparabilité des données interannuelles, seule l'année 2024 est présentée ci-dessous. Les résultats obtenus pour les parts fossile et brune s'expliquent principalement par les affiliés (2^{ème} cercle), ces derniers présentant une exposition supérieure aux énergies fossiles que le cercle 1 du fait d'une application progressive de la politique ISR de Malakoff Humanis. Actuellement, Malakoff Humanis collabore avec les affiliés du 2^{ème} cercle afin d'intégrer progressivement leurs investissements cotés dans la stratégie de décarbonation, jusqu'ici appliquée aux actifs directement gérés par Malakoff Humanis (c'est-à-dire 1^{er} cercle + affiliés Auxia et Auxia Assistance).

● **RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024**

	2024
Part fossile du total des actifs cotés (estimation) ²¹	8,87 %
Part brune du total des actifs cotés (estimation) ²¹	0,33 %
Part verte éligible du total des actifs cotés (estimation) ²¹	41,6 %
Part verte CIA du total des actifs cotés (estimation) ²²	8,13 %

1.1.6. Indices de référence « Accords de Paris » [E1-1_12]

Malakoff Humanis ne participe pas à des activités exclues de l'indice PAB (armes controversées, culture et production de tabac), n'a pas violé de principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou principes directeurs de l'OCDE, ne tire pas de revenu de tout type d'activité liée aux énergies fossiles et n'a pas d'activité de production d'électricité. Les activités de Malakoff Humanis ne portent donc pas atteinte aux objectifs environnementaux de l'Union européenne.

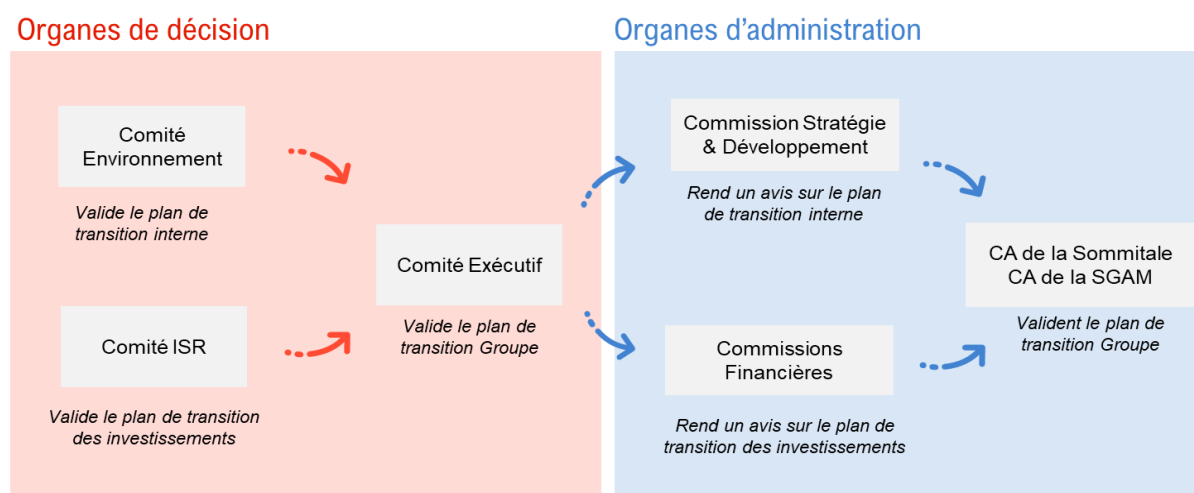
1.1.7. Intégration du plan de transition dans la stratégie commerciale globale et approbation par les organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise [E1-1_13 ; E1-1_14]

Les objectifs de décarbonation sont intégrés dans la stratégie générale de Malakoff Humanis, notamment à travers leur intégration dans le projet d'entreprise. Des cibles ont été fixées pour vérifier la bonne réalisation des ambitions du projet d'entreprise 2023-2026. À partir de 2025, des objectifs climatiques seront intégrés à la rémunération variable des dirigeants.

La Direction des Investissements a construit le plan de transition carbone des investissements et l'a fait valider lors du Comité ISR, qui rassemble la Direction RSE, la Direction des Investissements et la Direction du développement.

La Direction RSE a coconstruit le plan de transition carbone du fonctionnement interne avec la Direction du pilotage extra-financier et les directions métiers concernées et l'a fait valider au sein du Comité Environnement.

Ces deux plans de transition ont été mis en commun et présentés au ComEx qui a officiellement approuvé le plan de transition carbone Groupe. Une fois validés par les organes de décision, les plans de transition sont présentés aux organes d'administration en charge de les évaluer et de rendre un avis puis présentés pour validation au Conseil d'Administration de la SGAM et au Conseil d'Administration de la Sommitale.



1.1.8. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de transition [E1-1_15]

Le Comité Environnement et le Comité ISR échangent au moins une fois par an pour suivre l'avancée des deux plans de transition du Groupe et, le cas échéant, les faire évoluer. Si des évolutions significatives sont nécessaires, elles sont présentées en ComEx pour avis et validation. Une présentation a minima annuelle est faite au ComEx afin de suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés dans les stratégies de décarbonation.

²⁰ Estimation réalisée sur le périmètre CSRD (1^{er} cercle assurance et 2^{ème} cercle) au 31/12/2024. Taux de couverture : 91,3 % sur 22,4 Mds€ analysés.

²¹ Estimations réalisées par Carbon4 Finance.

²² Estimations réalisées par Carbon4 Finance. La part verte CIA représente la part du chiffre d'affaires des entreprises provenant d'activités considérées comme "vertes" basées sur une analyse de la Taxonomie Européenne – mais pour lesquelles il n'est pas possible de statuer sur le respect de l'ensemble des critères techniques tels que les principes d'absence de préjudice significatif et du respect de garanties sociales minimum.

Concernant les **investissements**, entre fin 2022 et fin 2024, l'intensité carbone des investissements cotés (1^{er} cercle pour le périmètre assurance et retraite complémentaire et les affiliés Auxia et Auxia Assistance) s'est réduite de 19 % pour atteindre 108 tCO₂e/M€ investi. La trajectoire de décarbonation est donc en bonne voie pour atteindre son objectif de 2026 ; pour cette raison, début 2025, l'objectif de décarbonation 2026 a été revu à la hausse afin de viser une intensité carbone de 107 tCO₂e/M€ investi contre 110 tCO₂e/M€ investi précédemment.

Maintenir cette tendance à la baisse reste un défi puisque les choix des valeurs en portefeuille évoluent et que l'empreinte carbone dépend de données carbone issues de l'économie réelle et d'indicateurs financiers qui varient. Malakoff Humanis travaille en continu pour assurer l'atteinte des objectifs fixés et l'intégration des affiliés du Cercle 2 dans sa stratégie de décarbonation. Les données à fin 2024 ont pu être calculées pour la première fois pour le périmètre 1^{er} cercle assurantiel et 2^{ème} cercle, le résultat obtenu est une empreinte carbone de 109 tCO₂e/M€ investis. Cette information permet de se projeter par rapport aux objectifs 2026 et 2030 mais ne permet pas d'estimer la baisse depuis 2022 puisque l'information n'est pas disponible pour ce périmètre spécifique.

Concernant le **fonctionnement interne**, des cibles de réduction avaient initialement été définies en valeur absolue et en prenant en compte 2019 comme année de référence. Lors de la revue des trajectoires de notre projet d'entreprise en janvier 2025, nous avons constaté qu'un raisonnement en valeur absolue n'était pas compatible ni avec le développement de notre activité, ni avec nos évolutions de périmètre (rapprochement avec La France Mutualiste) et ni avec nos grands projets de transformation. Malakoff Humanis a fait le choix de suivre un indicateur d'intensité carbone (kgCO₂e/k€ dépensés) basé sur ses moyens propres (frais de fonctionnement interne hors achats de services et commissions). Malakoff Humanis vise aujourd'hui à réduire l'intensité carbone de ses moyens propres de 24% d'ici 2026, par rapport à 2022.

Une revue du plan de transition est prévue en 2025 pour élargir le périmètre aux affiliés (2^{ème} cercle) et identifier de nouveaux leviers de décarbonation.

1.1.9. Présentation synthétique du plan de transition de Malakoff Humanis

	2022 (référence)	2024 (Périmètre historique)	Cible 2026	Cible 2030	Leviers
Investissements²³ tCO ₂ e/M€ investis (en %)	134 (100)	108 (-19 %)	107 (-20 %)	74 (-45 %)	- Sortie définitive du charbon thermique ²⁴ en 2024 - Sortie progressive des énergies fossiles non conventionnelles avec une sortie définitive en 2030 - Augmentation des investissements à contribution positive
Fonctionnement interne²⁵ kgCO ₂ e/k€ dépensés (en %)	35,8 (100)	28,7 (-20%)	27 (-24 %)	24 (-32 %)	- Optimisation de la surface des locaux occupés - Amélioration de la performance énergétique, - Électrification de la flotte automobile - Développement de la mobilité durable

1.2. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique [E1.SBM-3]

1.2.1. Description de l'analyse de résilience [E1.SBM-3_02 à E1.SBM-3_06]

Malakoff Humanis a réalisé une première analyse de double matérialité fin 2023 (Voir ESRS 2 [IRO-1]), permettant d'identifier le changement climatique comme **matériel sur l'ensemble de la chaîne de valeur** (investissements, souscription & opérations clients, supports & chaîne logistique).

²³ Estimation 2022 réalisée sur le périmètre historique. Il n'est pas possible de recalculer ces indicateurs sur le périmètre CSRD pour les années passées.

²⁴ Source : Global Coal Exit List (GCEL) d'Urgewald. Un travail d'analyse a été réalisé en 2023 et 2024 afin de désinvestir des émetteurs identifiés dans la GCEL. À fin 2024, un nombre limité d'émetteurs actifs dans le charbon thermique et listés dans la GCEL étaient encore présents dans certains fonds ouverts investis (<0,1 %). Malakoff Humanis a défini des plans d'action et travaille avec ses affiliés afin d'atteindre son objectif de sortie du charbon thermique.

²⁵ Le périmètre du Plan de transition interne comprend, entre 2022 et 2025 : les moyens propres du cercle 1 et à partir de 2026 les moyens propres des cercles 1 et 2. Les moyens propres incluent les bâtiments, l'énergie, la flotte auto, les déplacements

● RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024

En cohérence avec ce diagnostic, Malakoff Humanis a réalisé une analyse de résilience afin d'identifier les risques physiques et de transition liés au changement climatique auxquels l'entreprise est exposée.

L'analyse de résilience s'appuie sur plusieurs outils, analyses et sources de données :

- L'analyse de double matérialité conduite fin 2023. Pour les investissements, l'analyse a été réalisée sur les actifs gérés par Malakoff Humanis (cercle 1 périmètre ADP et RC et les affiliés Auxia et Auxia Assistance). Le volet fonctionnement interne a été exclu de l'analyse de risques physiques car les bâtiments de Malakoff Humanis ne sont pas soumis à des risques physiques importants.

Sur le volet investissements :

- Pour les actifs cotés du Groupe Malakoff Humanis au 31 décembre 2024²⁶, cette analyse est complétée par la note CRIS (« Carbon Risk Impact Screening ») de Carbon4 Finance pour les risques physiques, et la méthodologie CIA (« Carbon Impact Analytics ») de Carbon4 Finance est utilisée pour déterminer des risques de transition en analysant l'exposition du portefeuille à des secteurs porteurs de risques.
- Pour le non coté, le calcul des données 2024 est en cours mais elles ne sont pas disponibles à la date de publication de ce rapport. Nous n'avons pas, à ce jour, développé d'outils pour évaluer les risques physiques des actifs non cotés, et utilisons, comme pour le périmètre des actifs cotés, l'exposition du portefeuille à des secteurs porteurs de risques pour évaluer les risques de transition du portefeuille non coté. Les données retenues dans cette analyse des risques de transition des actifs non cotés sont calculées par Carbon4 Finance sur le cercle 1 pour le périmètre ADP et RC et les affiliés Auxia et Auxia Assistance au 31 décembre 2023.
- Pour le secteur immobilier, le calcul des données 2024 est en cours mais elles ne sont pas disponibles à la date de publication de ce rapport. La méthodologie « Climate Value-at-Risk » développée par MSCI au 31 décembre 2023²⁷ est utilisée, sur le cercle 1 pour le périmètre ADP et RC et les affiliés Auxia et Auxia Assistance.

Méthodologie et résultats des analyses menées

L'analyse de résilience s'appuie sur un ensemble de sources dont les résultats sont consolidés afin d'identifier les risques physiques et de transition auxquels Malakoff Humanis est exposé. Les méthodologies, sources de données et outils mobilisés, ainsi que les principaux résultats sont présentés ci-après.

Analyse de double matérialité

Dans le cadre de l'analyse de double matérialité, les thématiques liées au changement climatique sont évaluées selon deux axes principaux : la sévérité et la probabilité.

- D'une part, la matérialité d'impact a été déterminée à partir de trois critères : l'échelle de l'impact, c'est-à-dire sa gravité sur l'environnement ou les parties prenantes ; le périmètre, qui mesure l'ampleur de l'impact lié au changement climatique ; et la remédiabilité, qui évalue la possibilité de réduire ou de compenser les effets négatifs, qu'ils soient avérés ou potentiels.
- D'autre part, la matérialité financière a été analysée à travers deux dimensions : l'utilisation des ressources, qui examine la dépendance de l'entreprise à des ressources, et la dépendance aux relations, qui considère le rôle des parties prenantes telles que les fournisseurs, les clients, les investisseurs ou encore les gouvernements dans la stabilité et la performance de l'entreprise.

La probabilité, quant à elle, représente la chance que ces risques se matérialisent dans les opérations de Malakoff Humanis. Elle a été estimée à l'aide de données qualitatives et quantitatives, permettant une évaluation aussi complète que possible. L'analyse ne mentionne pas de scénarios climatiques.

		Sévérité		Probabilité	Score de risque final
Investissements	Matérialité d'impact	Échelle d'impact	1	5	4 (significatif)
		Périmètre	4		
		Remédiabilité	4		

²⁶ Périmètre : cercle 1 et 2 ADP.

²⁷ Périmètre : cercle 1 sur le périmètre ADP et RC et les affiliés Auxia et Auxia Assistance. Les encours couverts sont les fonds Puccini et Vivaldi soit 96 % des investissements immobiliers.

	Matérialité financière	Utilisation des ressources	3	Les entreprises du portefeuille de Malakoff Humanis sont significativement exposées aux impacts du changement climatique (score pondéré de 3,3 sur 5 des entreprises dans le portefeuille de MH selon une échelle des risques réalisée par secteur d'activité) (voir analyse sectorielle des risques ci-dessous).	5	5 (critique)
		Dépendance aux relations	5	De nombreux organismes normatifs et ONGs appellent les assureurs à l'action, les pairs agissent déjà. Le changement climatique fait déjà l'objet d'un examen grandissant du régulateur vis-à-vis des assureurs (notamment en termes de reporting).		
Souscription & opérations clients	Matérialité d'impact	Échelle d'impact	3	Le secteur du soin et de la santé est responsable d'une quantité non négligeable d'émission de GES sur le territoire français : 22kt CO ₂ e par €Mds de Valeur ajoutée (inf. à la médiane, mais au-dessus du Q1).	5	4 (significatif)
		Périmètre	1	La majorité des assurés de Malakoff Humanis vivent sur le territoire métropolitain français.		
		Remédiabilité	4	Il est très difficile de remédier aux effets négatifs sur le changement climatique ; une adaptabilité au changement climatique est envisageable.		
	Matérialité financière	Utilisation des ressources	3	À moyen terme (<5 ans), les changements environnementaux ne devraient pas significativement impacter financièrement les activités de MH. Les changements climatiques (E1) et l'augmentation de la pollution (E2), en France, seront les thèmes les plus impactants à moyen terme.	5	4 (significatif)
		Dépendance aux relations	1	Par la nature sociale de ses activités, MH est très peu soumis à un risque réputationnel sur son activité de souscription au regard du changement climatique.		
Opérations & chaîne logistique	Matérialité d'impact	Échelle d'impact	2	Les émissions de gaz à effet de serre de Malakoff Humanis sont relativement faibles. Les données sont manquantes pour comparer uniquement les émissions de GES du support et de la Chaîne Logistique de MH. Par rapport à son pair qui publie, Malakoff Humanis se place deuxième pour ses émissions carbone de ses activités supports et de sa chaîne logistique.	5	3 (important)
		Périmètre	1	L'ensemble des sites de Malakoff Humanis se situent principalement sur le territoire métropolitain français		
		Remédiabilité	4	Il est extrêmement difficile de remédier aux effets négatifs sur le changement climatique (durée de vie du CO ₂ dans l'atmosphère supérieure à 100 ans). Pas de solution de remédiation à l'échelle.		
	Matérialité financière	Utilisation des ressources	2	Les activités support et la chaîne logistique de Malakoff Humanis sont faiblement dépendantes de l'impact que pourrait avoir le changement climatique.	5	3 (important)
		Dépendance aux relations	2	En tant qu'assureur le risque réputationnel de MH à propos de l'impact de ses activités support et de sa chaîne logistique sur le changement climatique est faible. Toutefois, depuis 2015 une Stratégie Nationale Bas Carbone est mise en œuvre et de nombreux pairs reportent sur le sujet.		

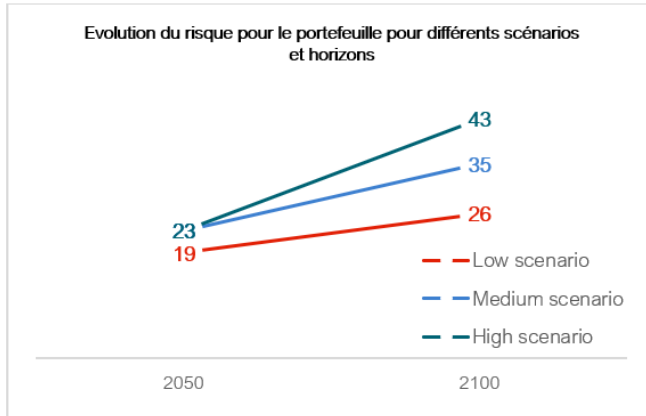
Pour le volet investissements, les résultats de cette analyse attribuent un score de 4 (significatif) à la matérialité d'impact, et un score de 5 (critique) à la matérialité financière, avec une probabilité certaine pour les deux dimensions. Sur le volet souscription, les résultats attribuent un score de 4 (significatif) et une probabilité certaine aux deux types de matérialité, et sur le volet support et chaîne logistique, les résultats attribuent un score de 3 (important) et une probabilité certaine aux deux types de matérialité.

L'analyse sectorielle révèle que les entreprises du portefeuille d'investissement de Malakoff Humanis sont significativement exposées aux impacts physiques du changement climatique, avec un score pondéré de 3,3 sur 5 selon une échelle d'évaluation réalisée par secteur d'activité. Cette évaluation souligne une exposition notable aux risques physiques, tandis que les organismes normatifs et ONG appellent à une intensification des actions de la part des assureurs pour répondre à ces défis. Par ailleurs, le régulateur impose un suivi croissant des risques climatiques, ce qui incite le Groupe à intégrer ces enjeux dans ses décisions stratégiques.

● **RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024**

Carbon Risk Impact Screening (Carbon4 Finance)

Au niveau des actifs cotés, l'analyse est complétée par l'évaluation des risques physiques en utilisant la note CRIS de Carbon4 Finance²⁸. Basée sur les segmentations géographiques et sectorielles des investissements, elle permet d'analyser la vulnérabilité physique du portefeuille face aux aléas liés au changement climatique. En se basant sur trois scénarios du GIEC (risque faible, modéré et élevé), les projections sont réalisées à horizon 2050 et 2100. L'exposition et la vulnérabilité des actifs et du portefeuille sont traduites par un score de risque global (correspondant à une notation multirisques à l'horizon 2050, avec un scénario d'émission intermédiaire), de 1 à 99, 1 étant le plus faible, ainsi que par une analyse de sensibilité du score global selon trois scénarios et deux horizons temporels.



Les scores de risque du portefeuille varient de façon significative selon le scénario envisagé, a fortiori à horizon 2100. Cette évolution est dépendante de la répartition sectorielle du portefeuille, certains secteurs étant plus ou moins sensibles à différents scénarios d'émissions.

En ligne avec les explications précisées ci-dessus, le scénario d'émissions moyen et la temporalité 2050 ont été choisis pour mener l'analyse de la distribution des niveaux de risques par aléas climatiques :

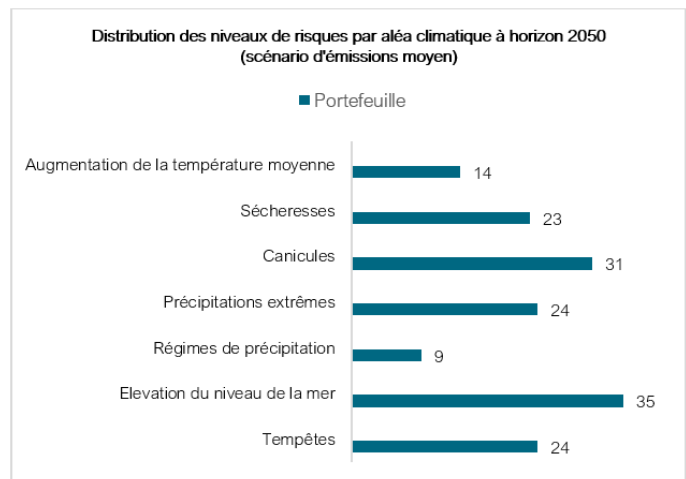
Les risques physiques susceptibles d'avoir un impact sur les investissements sont principalement liés à l'augmentation du niveau de la mer, aux

canicules, aux précipitations extrêmes et aux tempêtes.

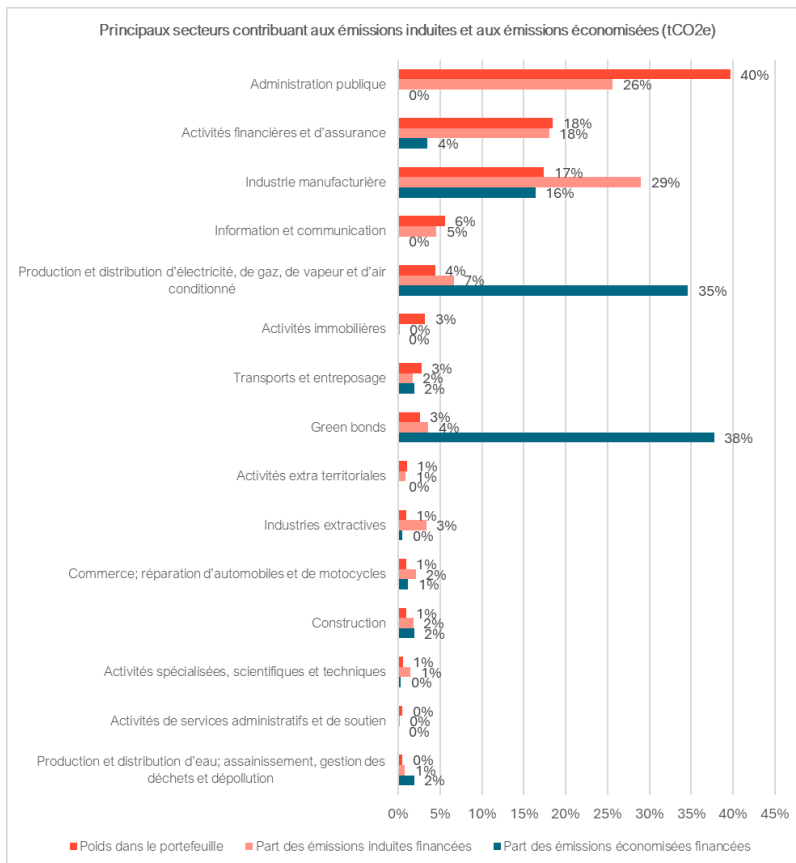
Carbon4 Finance n'a, à l'heure actuelle, pas développé de méthodologie permettant de quantifier financièrement les risques sur les investissements. En effet, le sujet est complexe que ce soit pour les risques de transition (risque d'être trop restrictif en passant par exemple par la taxe carbone, modèles économiques n'intégrant pas les limites planétaires) ou les risques physiques (diversité des aléas climatiques et de leur ampleur, outils limités pour capter l'ensemble de la chaîne de valeur).

Carbon Impact Analytics (Carbon4 Finance) et estimation de données carbone pour les actifs non cotés (Carbon4 Finance)

Par ailleurs, Malakoff Humanis analyse l'exposition de son portefeuille à des secteurs susceptibles de générer des risques de transition. Cette évaluation repose sur l'identification, par secteur d'activité (selon la classification NACE 1 des entreprises en portefeuille), de la part des émissions induites, des émissions économisées ainsi que du montant investi. La répartition est établie à partir de données fournies par Carbon4 Finance, couvrant les actifs cotés et non cotés.



²⁸ Taux de couverture de la note CRIS : 90,5 % sur les 22,4 milliards d'euros analysables par Carbon4 Finance.



En 2024, comme pour les années précédentes, le secteur manufacturier ainsi que les activités financières et d'assurance contribuent significativement aux émissions induites du portefeuille : cette importante contribution s'explique par le poids de ces secteurs dans les investissements.

Le secteur de l'administration publique correspond majoritairement à des obligations souveraines. Bien que ces actifs n'aient pas été intégrés à la répartition sectorielle des émissions lors des exercices précédents, leur poids dans le portefeuille ainsi que leur contribution aux émissions demeurent globalement stables d'une année sur l'autre.

En revanche, bien que représentant moins de 1 % des investissements, les industries extractives participent à 3 % des émissions induites. La part des émissions diminue chaque année, mais le secteur reste surreprésenté dans l'empreinte carbone du portefeuille.

Les principaux secteurs contribuant aux émissions économisées²⁹ dans le portefeuille sont les obligations vertes³⁰, l'électricité et le gaz, le secteur manufacturier et les activités financières et d'assurance.

Ces deux derniers secteurs figurent parmi les principaux contributeurs aux émissions induites, mais également parmi les principaux secteurs permettant d'économiser des émissions ; cela est rendu possible par la mise en place, par exemple, de solutions d'efficacité énergétique sur des sites manufacturiers ou encore par le développement des énergies renouvelables ou autres énergies bas carbone dans le secteur énergétique.

Afin de compléter l'évaluation des risques de durabilité encourus par les différentes classes d'actifs de son portefeuille, Malakoff Humanis a initié début 2024 une démarche d'estimation des émissions de CO₂ induites par ses investissements non cotés pour le 1^{er} cercle (assurance et retraite complémentaire) et les affiliés Auxia et Auxia Assistance. Le calcul des données 2024 est en cours mais elles ne sont pas disponibles à la date de publication de ce rapport. L'analyse porte donc sur 847 millions d'euros d'investissements au 31 décembre 2023.

En 2023, 75 % des investissements analysés sont exposés à 4 secteurs : la production et distribution d'électricité, gaz et vapeur ; le transport et le stockage ; les activités d'information et de communication ; les activités liées à la santé.

Climate Value-at-Risk (MSCI)

Au niveau des investissements immobiliers du 1^{er} cercle (assurance et retraite complémentaire) et des affiliés Auxia et Auxia Assistance, les risques physiques et risques de transition sont évalués en utilisant la « Climate Value-at-Risk », développée par MSCI. Cette méthode évalue les risques de dévalorisation exprimés en pourcentage de la valeur en capital des investissements immobiliers, en se basant sur une trajectoire de réchauffement climatique dans un scénario basé sur le statut quo (« business-as-usual »).

Ce modèle permet d'envisager les tendances d'évolution d'ici 2100 des événements extrêmes (canicules, froids extrêmes, inondations costales et fluviales, cyclones tropicaux) et leurs incidences sur les bâtiments. De même, les risques de transition liés aux évolutions réglementaires et politiques sont estimés en fonction de l'intensité carbone de ces bâtiments : la modélisation d'un prix futur du CO₂ permet de calculer un coût potentiel déduit de leur valorisation.

Fin 2024, cette estimation a été réalisée sur 96 % de la valeur des investissements immobiliers de Malakoff Humanis soit 2,6 milliards d'euros d'investissements.

²⁹ Les émissions économisées sont composées :

- Des émissions évitées (comparées avec un scénario de référence type AIE 2 °C) ;
- Des émissions réduites (basées sur l'efficacité du processus sur une longue période).

³⁰ Les obligations vertes « green bonds » n'étaient pas prises en compte dans la répartition sectorielle des émissions lors des précédents exercices.

● **RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024**

Type de risque climat	Impact financier d'ici 2100 (portefeuille à fin 2023)
« Value-at-Risk » liée aux risques de transition	4,3 % de la valeur du capital
« Value-at-Risk » liée aux risques physiques	0,8 % de la valeur du capital
« Value-at-Risk » climat agrégée	5,1 % de la valeur du capital

Dans leur ensemble les risques estimés d'ici 2100 sont modérés. Les résultats des estimations réalisées par MSCI permettent d'identifier plusieurs risques :

- La valeur des actifs immobiliers de Malakoff Humanis pourrait se déprécier de 4,3 % du fait des risques de transition. L'impact financier associé à ce type de risque a cru par rapport à fin 2022. L'analyse estime que le portefeuille immobilier est actuellement aligné avec une trajectoire 2,6°C dans le cadre d'un scénario ordonné 1,5°C (SSP2).
- La valeur des actifs immobiliers de Malakoff Humanis pourrait se déprécier de 0,8 % du fait des risques physiques ; le scénario utilisé est celui des politiques actuelles (STEPS, 3°C). L'impact financier associé à ce type de risque a fortement baissé par rapport à fin 2022. La principale catégorie de risque à laquelle sont exposés les investissements immobiliers de Malakoff Humanis est l'inondation côtière.

1.2.2. Types de risques liés au climat [E1.SBM-3_01]

Les résultats des différentes analyses sont consolidés pour présenter les risques physiques et de transition auxquels Malakoff Humanis est exposé.

Risques physiques

			CRIS	Exposition au risque	Risques pour MH
Investissements	Chroniques	Augmentation de la température moyenne	14	Faible	Analyse BCG : les entreprises du portefeuille de Malakoff Humanis sont significativement exposées aux impacts du changement climatique (score pondéré de 3,3 sur 5 des entreprises dans le portefeuille de MH selon une échelle de risques réalisée par secteur d'activité ³²). CRIS : les entreprises du portefeuille de Malakoff Humanis sont modérément exposées aux impacts du changement climatique (score agrégé de 23 sur 99). Climate Value-at-Risk : les risques à horizon 2100 sur le portefeuille immobilier sont modérés. La principale catégorie de risque à laquelle sont exposés les investissements immobiliers de Malakoff Humanis est l'inondation côtière.
		Élévation du niveau de la mer	36	Modéré	
		Modification des régimes de précipitation	9	Faible	
	Aigus	Sécheresses	22	Modéré	
		Inondations			
		Congélation			
		Tempêtes violentes	24	Modéré	
		Cyclones tropicaux			
		Incendies			
		Tempêtes hivernales / grêle			
Canicules	31	Modéré			
	Précipitations extrêmes	24	Modéré		
Souscription	Chroniques et aigus			Non quantifié	Les risques aigus et chroniques liés au changement climatique dégradent la santé physique et mentale des personnes et augmentent le nombre de maladies chroniques, ce qui pourrait entraîner un risque financier pour Malakoff Humanis (augmentation des remboursements liés aux consommations de soins et prestations).

Risques de transition

- **Politiques et juridiques** : risque de conformité compte tenu de l'accroissement de la réglementation. Ce risque est jugé de matérialité moyenne, dans la mesure où de nombreuses exigences réglementaires contraignantes sont déjà intégrées par les équipes du Groupe.
- **Technologiques** :
 - Coût de transition pour la rénovation énergétique des bâtiments de Malakoff Humanis, pour l'augmentation de la part de véhicules électriques dans la flotte automobile ;

³¹ Note allant de 1 (risque faible) à 99 (risque élevé). Source : Carbon4 Finance. Périmètre : actifs cotés du cercle 1 et 2.

³² Échelle de risques issus des analyses BCG.

- Investissements infructueux dans les nouvelles technologies ;
 - Dépréciation d'actifs fossiles ("actifs échoués") : ce risque est considéré comme ayant une matérialité moyenne car le Groupe Malakoff Humanis est sorti du charbon thermique fin 2024 et a prévu un plan d'action pour sortir des énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030. Dans l'ensemble, le Groupe est faiblement exposé aux actifs fossiles.
- **Réputation** : risque réputationnel vis-à-vis des ONGs et des pairs. Certains acteurs exercent une pression sur les acteurs financiers pour accélérer leur transition vers une économie bas-carbone.

1.2.3. Capacité de l'entreprise à ajuster ou à adapter sa stratégie et son modèle économique au changement climatique [E1.SBM-3_07]

Pour chaque risque identifié comme matériel, le Groupe Malakoff Humanis met en place des politiques, actions et cibles permettant de faire face aux impacts et risques majeurs et à saisir les opportunités importantes. Concernant les investissements, Malakoff Humanis a défini une politique ISR fondée sur des exclusions sectorielles, des investissements à contribution positive et une politique d'engagement. Cette politique permet de réduire l'exposition aux risques du changement climatique et d'adapter la stratégie et le modèle économique du Groupe.

1.3. Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci [E1-2]

Dans le cadre de sa stratégie d'atténuation du changement climatique, Malakoff Humanis met en œuvre une politique de décarbonation de ses investissements et de son fonctionnement interne. Ces actions sont détaillées dans la section [Leviers de décarbonation \[E1-1\]](#).

Le déploiement de la politique ISR de Malakoff Humanis permet de couvrir :

- **L'atténuation du changement climatique** en arrêtant de soutenir financièrement des sociétés actives dans des secteurs non compatibles avec les objectifs climatiques internationaux. La réallocation des investissements vers des fonds qui financent des sociétés ou des projets compatibles avec une économie bas-carbone permet de réduire les impacts climatiques ;
- **L'adaptation au changement climatique** en investissant dans des fonds dont la stratégie est de financer des sociétés ou des projets répondant aux besoins d'adaptation ;
- **L'efficacité énergétique** en investissant dans des fonds finançant des sociétés ou des projets améliorant l'efficacité énergétique, en rénovant les actifs immobiliers détenus ;
- Le **déploiement des énergies renouvelables** en investissant dans des fonds d'infrastructures qui financent des actifs à différents stades (construction, opérations).

Le plan de transition du fonctionnement interne de Malakoff Humanis permet de couvrir :

- **L'atténuation du changement climatique** en réduisant les surfaces occupées au nécessaire, en améliorant la performance énergétique des locaux, en électrifiant la flotte automobile, en promouvant la mobilité durable et la décarbonation de nos achats de biens
- **L'adaptation au changement climatique, l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables** en transformant les bâtiments pour améliorer leur résilience (notamment notre siège social situé 21 rue Laffitte à Paris).

1.4. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique [E1-3]

1.4.1. Actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique [E1-3_01 ; E1-3_02]

Dans le cadre de sa stratégie d'atténuation du changement climatique, Malakoff Humanis met en œuvre une politique de décarbonation de ses investissements et de son fonctionnement interne. Ces actions sont détaillées dans la section [Leviers de décarbonation \[E1-1\]](#).

La stratégie d'adaptation au changement climatique s'applique marginalement aux volets investissements et fonctionnement interne de Malakoff Humanis.

Ainsi, le principal levier d'action identifié pour la partie investissements à ce stade consiste à investir dans des fonds dont la stratégie est de financer des sociétés ou des projets répondant aux besoins d'adaptation. En 2024, Malakoff Humanis a investi dans un fonds d'actions cotées sur la thématique des transitions : énergétique, digitale, mobilité et infrastructures, santé. Cet investissement permet de cibler des sociétés proposant des solutions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. On peut y trouver des sociétés développant des solutions d'isolation, des

● **RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024**

installations d'énergie renouvelable ou encore des composants électriques permettant d'améliorer la performance énergétique des produits finaux. Par ailleurs, plusieurs investissements ont été réalisés sur des fonds non cotés dédiés à la transition énergétique : développement des capacités d'énergie renouvelable, extension du réseau électrique.

Pour le fonctionnement interne, le levier qui agit sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique est la transformation des locaux utilisés par les effectifs pour les rendre plus résilients au changement climatique. Afin d'atténuer les impacts négatifs sur les travailleurs résultant de la transition vers une économie plus verte et neutre en carbone, Malakoff Humanis s'appuie sur son accord d'accompagnement des transformations. Ce dernier prévoit de faire une analyse des impacts pour les effectifs concernés par une transformation puis d'engager un plan d'action comprenant des mesures d'accompagnement spécifiques à chaque projet.

1.4.2. Réductions d'émissions de GES réalisées et attendues [E1-3_03 ; E1-3_04]

Réductions d'émissions de GES réalisées

Investissements

Jusqu'à cette année, l'empreinte carbone des investissements de Malakoff Humanis était évaluée uniquement sur le 1^{er} cercle (Assurance et Retraite Complémentaire) et les affiliés Auxia et Auxia Assistance. Les réductions d'émissions de GES sont donc mesurées sur ce périmètre, en prenant en compte l'intensité carbone. Ce choix permet de valoriser les efforts réels de décarbonation en neutralisant les effets liés à la croissance et aux changements de périmètre.

Réductions réalisées

Réduction de l'intensité carbone entre 2022 et 2023 : -7 %

Réduction de l'intensité carbone entre 2023 et 2024 : -13 %

Contributions à la décarbonation des investissements

Contribution élevée (>25 %)	Contribution modérée (10 % à 25 %)	Contribution faible (<10 %)
<ul style="list-style-type: none"> – Sortie du charbon thermique – Sélection d'investissements contribuant à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction de l'exposition aux énergies fossiles non conventionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> – Trajectoire de décarbonation des entreprises, décarbonation de l'économie

Réductions attendues

Malakoff Humanis s'est fixé une sortie complète des énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030, il est attendu que cette action contribue modérément à la décarbonation des investissements car l'exposition a déjà été fortement réduite. Une continuité des nouveaux investissements participant à la transition climatique est prévue et permettra de favoriser les projets ou entreprises contribuant au verdissement de l'économie avec un effet élevé attendu sur le portefeuille.

Chaque société de gestion gérant des fonds dédiés par Malakoff Humanis aura défini des cibles de décarbonation s'inscrivant dans la stratégie globale et mettra en œuvre une stratégie permettant d'atteindre l'objectif 2030, une contribution modérée à la stratégie de décarbonation est attendue.

Enfin, dans les prochaines années, les entreprises vont continuer de définir et de mettre en œuvre leur plan de transition, ce qui contribuera de manière modérée à réduire les émissions carbone du portefeuille d'investissement de Malakoff Humanis.

Contribution élevée (>25 %)	Contribution modérée (10 % à 25 %)	Contribution faible (<10 %)
<ul style="list-style-type: none"> – Sélection d'investissements contribuant à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> – Sortie des énergies fossiles non conventionnelles – Trajectoire de décarbonation mise en place par chaque société de gestion – Trajectoire de décarbonation des entreprises / décarbonation de l'économie 	

Fonctionnement interne

Réductions réalisées

Réduction de l'intensité carbone entre 2022 et 2023 : - 12 %

Réduction de l'intensité carbone entre 2023 et 2024 : - 9 %

Contributions à la décarbonation du fonctionnement interne :

Contribution élevée (>25 %)	Contribution modérée (10 % à 25 %)	Contribution faible (<10 %)
<ul style="list-style-type: none">- Schéma Directeur Immobilier- Performance énergétique	<ul style="list-style-type: none">- Électrification de la flotte auto	<ul style="list-style-type: none">- Plan de mobilité durable

Réductions attendues

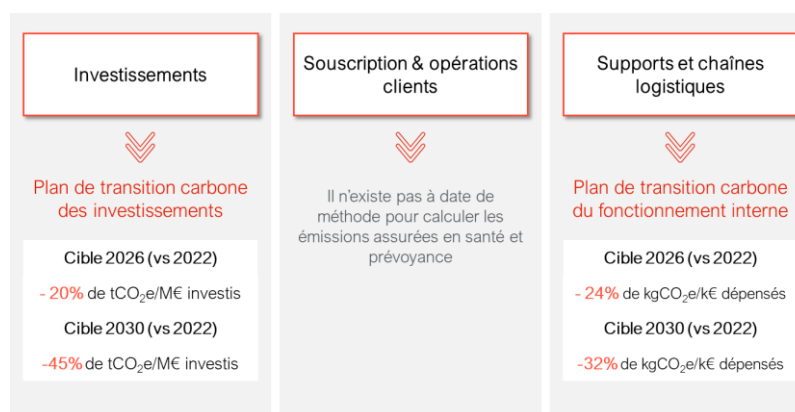
En 2025, la mise à jour du plan de transition est prévue avec l'actualisation des leviers existants et l'identification de nouveaux leviers. Parmi les leviers existants, la poursuite du Schéma Directeur Immobilier et de l'électrification de la flotte auto contribuera de façon modérée à la réduction de l'intensité carbone du Groupe.

1.4.3. Disponibilité et allocation des ressources dans la capacité de mettre en œuvre des actions [E1-3_05 à E1-3_08]

La disponibilité et l'allocation des ressources dans la capacité de mettre en œuvre des actions sont détaillées dans la partie *Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique [E1-1]*.

1.5. Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci [E1-4]

Malakoff Humanis a défini des cibles en intensité carbone sur les deux maillons de sa chaîne de valeur pour lesquels une mesure de l'empreinte carbone est possible.



1.5.1. Description des cibles et de comment elles ont été fixées [E1-4_01 ; E1-4_18 ; E1-4_20 ; E1-4_21]

Description des cibles

Les cibles du plan de transition carbone des investissements concernent l'ensemble des actifs cotés du 1^{er} cercle pour (Assurance et Retraite Complémentaire) et pour les affiliés Auxia et Auxia Assistance. Malakoff Humanis travaille actuellement avec les affiliés du 2^{ème} cercle à l'intégration de leurs investissements cotés dans la stratégie de décarbonation. Des cibles sont également en cours de définition pour les actifs non cotés et immobiliers.

Les cibles du plan de transition carbone du fonctionnement interne sont définies pour les moyens propres du 1^{er} cercle pour le périmètre Assurance de Personnes, Retraite Complémentaire, épargne et les affiliés Auxia et Auxia Assistance (scope 1, scope 2 et une partie du scope 3 incluant les déplacements, les bâtiments et les achats de biens). Les achats de service et les commissions sont pour l'instant exclus des trajectoires proposées en raison du manque de fiabilité dans la mesure de l'impact carbone de ces activités.

● RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024

Les cibles des deux plans de transition ont été définies en intensité carbone afin de pouvoir suivre les progrès de décarbonation de l'entreprise en écartant les effets liés à l'évolution de son périmètre (en prévision du rapprochement avec La France Mutualiste notamment).

Choix de l'année de référence

L'empreinte carbone de Malakoff Humanis (investissements et fonctionnement interne) est mesurée depuis 2019³³. L'année 2022 a été définie comme nouvelle année de référence en raison de plusieurs évolutions clés en interne :

- L'intégration de la durabilité comme pilier du projet d'entreprise 2023-2026 ;
- La définition d'une politique ISR, entrée en vigueur en 2023 ;
- Une évolution de la gestion des encours avec le transfert de l'intégralité de la gestion des portefeuilles de Malakoff Humanis à des sociétés de gestion externes.

Par ailleurs, 2022 est considérée comme une année économiquement et financièrement « normale » et se distingue de 2020 et 2021, marquées par les effets exceptionnels de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19.

Enfin, ce choix est cohérent avec les recommandations de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), qui préconise de retenir une année comprise entre 2022 et 2026 comme année de référence pour un objectif à horizon 2030, afin d'aligner les trajectoires d'investissement sur les scénarios climatiques internationaux.

1.5.2. Cibles de réduction des émissions de Malakoff Humanis [E1-4_03 à E1-4_17 ; E1-4_23]

Investissements

Les cibles ont été fixées en intensité, à partir de l'année de référence 2022, sur le périmètre historique.

	2022 Année de référence	Cible 2026	Cible 2030
Objectif de réduction (%)	N/A	-20 %	-45 %
Intensité des émissions (tCO₂e/M€ investis)	134	107	74
Émissions absolues (tCO₂e)	3 472 000 ³⁴	-	-
Valeur du dénominateur d'intensité (M€ investis)	25 864	-	-

Fonctionnement interne

Les cibles ont été fixées en intensité (kgCO₂e/k€ dépensés) sur les moyens propres du fonctionnement interne (scopes 1, 2 et 3 hors achats de services et commissions).

	2022 Année de référence	Cible 2026	Cible 2030
Objectif de réduction (%)	N/A	-24 %	-32 %
Intensité des émissions (kgCO₂e/k€ dépensés)	35,8	27	24
Émissions absolues (tCO₂e)	28 598	-	-
Valeur du dénominateur d'intensité (M€ dépensés)	800	-	-

La contribution de chaque levier de décarbonation à l'atteinte des cibles de réduction est présentée dans la section [Réductions d'émissions de GES réalisées et attendues \[E1-3\]](#).

³³ Entre 2019 et 2022, l'intensité carbone des investissements de Malakoff Humanis a diminué d'environ 9 %.

³⁴ Les émissions absolues et la valeur du dénominateur en 2022 ont été calculées sur le périmètre du 1^{er} cercle (assurance et retraite complémentaire) et des affiliés Auxia et Auxia Assistance. Les informations historiques sur le périmètre CSRD (1^{er} cercle 2^{ème} cercle) sont indisponibles.

1.5.3. Compatibilité de la cible avec la limitation du réchauffement de la planète à 1,5°C conformément à l'Accord de Paris [E1-4_22]

Il n'existe pas encore de trajectoire définie au niveau national pour les secteurs assurantiels et financiers ; des initiatives ont donc vu le jour pour accompagner les investisseurs dans la définition de leur trajectoire de décarbonation.

Investissements

Pour établir son objectif de réduction d'émissions de GES, Malakoff Humanis s'est appuyé sur les recommandations de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) qui prévoit des cibles 2025 et 2030, la possibilité de définir des cibles en valeur absolue ou en intensité, et des recommandations de trajectoires sectorielles basées sur des scénarios, compatibles avec une limitation du réchauffement de la planète à 1,5°C, conformément à l'Accord de Paris.

Conformément aux exigences de la NZAOA, les membres doivent viser une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 à 60 % d'ici 2030, par rapport à leur niveau de 2019. Cette exigence s'appuie sur les scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, IPCC) et garantit une trajectoire alignée avec un réchauffement de 1,5°C avec un risque de dépassement faible ou nul (IPCC Sixth Assessment Report, AR6).

En ligne avec ces recommandations, Malakoff Humanis intègre dans son objectif de réduction les émissions de son portefeuille d'investissements, qui représente la majorité de son empreinte carbone et couvre les scopes 1, 2 et 3 des entreprises financées, ainsi que de son fonctionnement interne (scope 1, 2 et 3 partiel³⁵). L'objectif de réduction de 45 % de l'empreinte carbone du portefeuille des actifs cotés du 1^{er} cercle pour le périmètre Assurance de Personnes et Retraite Complémentaire et les affiliés Auxia et Auxia Assistance entre 2022 et 2030 s'inscrit pleinement dans la trajectoire établie par la NZAOA.

En matière d'énergies fossiles, la NZAOA est alignée sur les scénarios de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Dans ce cadre, Malakoff Humanis s'est engagé à définitivement cesser tout investissement dans le charbon thermique à fin 2024, sur l'ensemble de ses encours, qu'ils soient en fonds dédiés ou ouverts³⁶. Cette démarche est pleinement cohérente avec le scénario Net Zero by 2050 de l'AIE, qui exige l'arrêt immédiat du développement de nouvelles infrastructures charbonnières et le retrait progressif du financement des centrales existantes d'ici 2030 pour les économies développées et 2040 pour le reste du monde. En anticipant cette transition dès 2024, Malakoff Humanis s'inscrit en avance sur ces recommandations et démontre un engagement fort en faveur d'une trajectoire alignée avec 1,5°C.

L'AIE souligne également que la suppression des combustibles fossiles doit être accélérée pour limiter le réchauffement sous la barre des 1,5°C, avec une attention particulière portée aux énergies fossiles non conventionnelles. Dans cette continuité, la NZAOA recommande un désinvestissement progressif des énergies fossiles. Aujourd'hui, le portefeuille d'investissement de Malakoff Humanis présente une faible exposition aux énergies fossiles, et Malakoff Humanis³⁷ s'est fixé pour objectif de ne plus avoir d'exposition aux énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030.

Fonctionnement interne

La France définit et met à jour régulièrement une Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), qui fixe les grands objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des budgets carbone à respecter pour les années à venir pour être en ligne avec l'Accord de Paris. Dans le cadre de la SNBC-2, l'objectif de réduction des émissions était de -32 % en valeur absolue entre 2022 et 2030. Comme il n'existe pas de trajectoire sectorielle pour le secteur de l'assurance, Malakoff Humanis a choisi de suivre la trajectoire territoriale française tous secteurs de la SNBC-2, en utilisant l'intensité carbone (kgCO₂e/k€ dépensés).

³⁵ Déplacements, bâtiments et achats de biens.

³⁶ Source : Global Coal Exit List (GCEL) d'Urgewald. Un travail d'analyse a été réalisé en 2023 et 2024 afin de désinvestir des émetteurs identifiés dans la GCEL. À fin 2024, un nombre limité d'émetteurs actifs dans le charbon thermique et listés dans la GCEL étaient encore présents dans certains fonds ouverts investis (<0,1 %). Malakoff Humanis a défini des plans d'action et travaille avec ses affiliés afin d'atteindre son objectif de sortie du charbon thermique.

³⁷ Cercle 1. Un travail est en cours pour inclure les affiliés (cercle 2) dans la stratégie de décarbonation du Groupe.

1.5.4. Scénarios climatiques [E1-4_24]

Afin d'établir son plan de transition et de définir des leviers de décarbonation pertinents pour atteindre son objectif de réduction d'émissions de GES, Malakoff Humanis s'est inspiré de plusieurs scénarios climatiques compatibles avec un réchauffement à 1,5°C, conformément à l'Accord de Paris.

Scénario	Description du scénario	Données d'entrée et contraintes des scénarios
<p>Scénario de transition AIE NZE 2050</p>	<p>Source : Agence internationale de l'énergie (AIE)</p> <p>Alignement de la température : 1,5°C</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Les États du monde entier adoptent des politiques visant la neutralité carbone d'ici 2050. ● Forte augmentation du recours aux énergies renouvelables et déclin rapide des combustibles fossiles. ● Innovations technologiques majeures facilitant la transition : <ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de l'efficacité énergétique – Avancées dans les énergies renouvelables – Développement du captage et stockage du carbone (CSC) – Électrification des transports et de l'industrie ● Évolution des comportements des consommateurs vers des modes de vie plus durables, réduisant la demande énergétique et les émissions. ● Amélioration significative de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs, permettant une baisse de la consommation d'énergie malgré la croissance économique. ● Renforcement de la collaboration internationale pour partager les technologies, mobiliser les financements et coordonner les politiques en faveur de la neutralité carbone.
<p>Scénario des risques physiques RCP 2.6</p>	<p>Source : GIEC</p> <p>Alignement de la température : 1,5°C</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Les engagements politiques des États s'imposent à l'ensemble des secteurs économiques et sont largement suivis à l'échelle mondiale. ● Un prix mondial du carbone est instauré via des accords internationaux. ● Le secteur financier intègre pleinement le risque climatique dans ses décisions d'investissement. ● Les chaînes de valeur collaborent pour améliorer leur performance environnementale et contribuer aux objectifs climatiques. ● Sensibilisation accrue des parties prenantes aux enjeux environnementaux. ● Les clients prennent en compte les critères environnementaux dans la perception et la valeur des produits. ● Déploiement efficace des technologies bas carbone. ● Renforcement des normes d'efficacité énergétique, nécessitant des investissements conséquents. ● Transition vers les énergies renouvelables comme principale source d'énergie. ● Réduction des impacts physiques les plus nuisibles du changement climatique. ● Adoption généralisée de réglementations environnementales à l'échelle mondiale.

1.6. Consommation et mix énergétique [E1-5]

1.6.1. Tableau de consommation d'énergie [E1-5_01 à E1-5_21]

Consommation d'énergie et mix énergétique	Année N
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)	-
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	6 170
Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	3 324
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)	-
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	1 570
Consommation totale d'énergie fossile (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)	11 064
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	48%
Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	9 929
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	43%
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	-
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	2 056
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	-
Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)	2 056
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	9%
Consommation totale d'énergie (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 6 et 11)	23 049

1.7. Émissions brutes de GES scope 1,2 et 3 [E1-6]

Le Groupe Malakoff Humanis réalise annuellement deux bilans carbone ; un bilan carbone de ses investissements et un bilan carbone de son fonctionnement interne. Les périmètres ayant évolué entre 2022 et 2024 (voir [Périmètres, cibles et compatibilité \[E1-1\]](#)), les données sont difficilement comparables.

1.7.1. Tableau des émissions [E1-6_01 ; E1-6_04 à E1-6_14]

Les données 2023 et 2024 ne portent pas sur le même périmètre. Il n'est donc pas pertinent de mesurer une évolution interannuelle. L'évolution N/N-1 sera présentée à partir de l'année prochaine.

	2024 (Périmètre CSRD)	2024 (Périmètre historique)
Émissions brutes scope 1 (tCO₂e)	2 368	3 378
Part des émissions du scope 1 provenant des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission (%)	0 %	0 %
Émissions brutes scope 2 (tCO₂e)	625	975
Émissions brutes scope 2 location-based	625	975
Emissions brutes scope 2 market-based	493	774
Émissions brutes scope 3 (tCO₂e)	2 330 318	3 076 294
Catégorie 1 : achat de biens et services	84 192	90 188
Catégorie 2 : capital	5 952	2 578
Catégorie 3 : activités liées à l'énergie location based	733	1 057
Catégorie 3 : activités liées à l'énergie market-based	639	914
Catégorie 4 : transport et distribution en amont	-	-
Catégorie 5 : déchets générés par les opérations	334	471
Catégorie 6 : déplacements professionnels	1 133	978
Catégorie 7 : déplacements domicile-travail des employés	3 372	5 486
Catégorie 8 : actifs loués en amont	-	-
Catégorie 9 : transport et distribution en aval	-	-
Catégorie 10 : traitement de produits vendus	NS	NS
Catégorie 11 : utilisation des produits vendus	NS	NS
Catégorie 12 : traitement en fin de vie des produits vendus	NS	NS
Catégorie 13 : actifs loués en aval	NS	NS
Catégorie 14 : franchises	NS	NS
Catégorie 15 : investissements		
<i>Dont actifs cotés</i>	2 234 602 ³⁸	2 975 536
<i>Dont actifs non cotés</i>	N/A ³⁹	N/A
<i>Dont Immobilier</i>	N/A ⁴⁰	N/A
TOTAL		
Total des émissions location-based	2 333 311	3 080 647
Total des émissions market-based	2 333 085	3 080 302

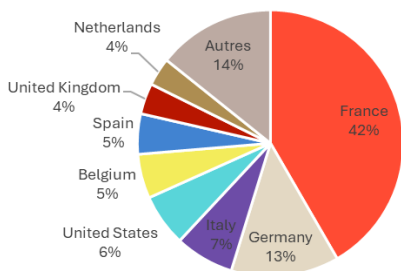
³⁸ Source : Carbon4 Finance. 22,4Mds€ étaient des instruments éligibles à l'analyse C4F (sur 38,3Mds€), c'est-à-dire des actions ou obligations. Parmi ces 22,4Mds€, 91,3 % sont couverts par l'analyse carbone soit 20,5Mds€.

³⁹ Calcul des émissions des actifs non cotés en cours pour l'exercice 2024.

⁴⁰ Calcul des émissions des actifs immobiliers en cours pour l'exercice 2024.

1.7.2. Répartition géographique et sectorielle des émissions du portefeuille d'actifs cotés [E1-6_03]

Répartition des émissions financées induites à fin 2024, périmètre CSRD, en fonction des pays d'implantation du siège social des entreprises investies



Ce graphique est obtenu à partir des données de Carbon4 Finance et illustre la répartition des émissions induites en fonction du pays d'implantation du siège social des entreprises investies. Cette répartition donne une idée de la localisation du siège social des sociétés principales contributrices des émissions. Les entreprises financées par le Groupe Malakoff Humanis sont principalement européennes, avec près de la moitié des émissions attribuables à des entreprises implantées en France.

Répartition des émissions financées induites à fin 2024, périmètre CSRD, en fonction des activités (NACE 1) des entreprises investies

Ce graphique, basé sur les données de Carbon4 Finance, présente la répartition des émissions induites par secteur d'activité, selon la classification NACE 1 des entreprises en portefeuille. Il permet de visualiser la contribution relative de chaque secteur aux émissions globales.



Le secteur manufacturier ainsi que l'administration publique et les activités financières et d'assurance contribuent significativement aux émissions induites du portefeuille : cette importante contribution s'explique par le poids de ces secteurs dans les investissements. Bien que représentant moins de 1 % des investissements, les industries extractives participent à 3 % des émissions induites. La part des émissions diminue chaque année, mais le secteur reste surreprésenté dans l'empreinte carbone du portefeuille. La catégorie « Autres » regroupe 10 activités individuellement peu émettrices⁴¹, mais leur nombre important explique leur part dans le total des émissions.

1.7.3. Changements significatifs dans la définition des éléments constituant l'entreprise et sa chaîne de valeur en amont et en aval et explication de leur effet sur la comptabilité interannuelle des émissions de GES déclarées [E1-6_15]

Depuis 2022, le Groupe Malakoff Humanis a connu des évolutions sur son périmètre de gestion des investissements. En effet, l'IPSEC et Énergie Mutuelle, anciennement affiliés autonomes (2^{ème} cercle), ont été intégrés aux entités assurantielles directement gérées par Malakoff Humanis en 2024 (1^{er} cercle). Cette même année, La France Mutualiste rejoint le Groupe Malakoff Humanis en tant qu'affilié autonome et vient agrandir le 2^{ème} cercle en augmentant significativement les investissements détenus mais également les moyens propres.

⁴¹ Activités extra territoriales ; Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution ; Hébergement et restauration, Activités de services administratifs et de soutien ; Activités immobilières ; Arts, spectacles et activités récréatives ; Autres activités de services ; Santé humaine et action sociale ; Agriculture, sylviculture et pêche ; Enseignement.

• RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024

Quelques fusions d'entités assurantielles gérées par Malakoff Humanis ont eu lieu mais n'ont pas d'impact sur le périmètre d'investissement ou de fonctionnement interne.

1.7.4. Divulgarion des méthodes, des hypothèses importantes et des facteurs d'émission utilisés pour calculer ou mesurer les émissions de GES [E1-6_16]

Le Groupe Malakoff Humanis réalise annuellement deux bilans carbone ; un bilan carbone de ses investissements et un bilan carbone de son fonctionnement interne. Le bilan carbone des investissements couvre la catégorie 15 du scope 3 « investissements » telle que définie par le GHG Protocol, et inclut les scopes 1, 2 et 3 des émissions financées. Le bilan carbone du fonctionnement interne concerne les scope 1 et 2 du Groupe Malakoff Humanis, ainsi qu'une partie des catégories du scope 3⁴².

1.7.4.1. Investissements (96 % des émissions du Groupe Malakoff Humanis⁴³)

Sur le volet investissements, Malakoff Humanis a recours aux données de Carbon4 Finance pour calculer les émissions de son portefeuille coté et non coté. Au niveau du portefeuille immobilier, l'empreinte carbone mesurée se base sur différents indicateurs calculés par MSCI.

Portefeuille coté (77% du montant du portefeuille)

La méthodologie de Carbon4 Finance effectue une analyse de la performance carbone du portefeuille d'actifs cotés, en identifiant chaque actif sous-jacent et lui attribuant des émissions en fonction de leur base de données et du montant investi dans cet actif. Les résultats sont ensuite consolidés au niveau du portefeuille, et les émissions sont retraitées afin de limiter les comptabilisations multiples.

Entreprises et institutions financières

La base de données de Carbon4 Finance est alimentée par des analyses « bottom-up » d'entreprises. Celles-ci sont réalisées grâce à la méthodologie CIA (« Carbon Impact Analytics »), qui repose sur les données opérationnelles spécifiques à l'entreprise (c'est-à-dire des données physiques, telles que les volumes de production ou les lieux de production ou de vente). Les données sont collectées à partir de divers rapports publiés par l'entreprise. Elles entrent dans le cadre de l'audit des entreprises et sont donc considérées comme fiables.

Les émissions scope 1 et scope 2 déclarées par l'entreprise ont tendance à être retenues dans l'analyse. En revanche, dû à des méthodes de calcul considérablement différentes d'une entreprise à l'autre pour les émissions scope 3, celles-ci sont systématiquement recalculées par Carbon4 Finance pour garantir une plus grande homogénéité et une meilleure comparabilité intra-sectorielle.

La base de données pour les entreprises est complétée par des analyses simplifiées, qui correspondent à des estimations basées sur des données financières et des ratios sectoriels développés par Carbon4 Finance.

Souverains

La méthodologie CIA couvre également les souverains. Les émissions de GES retenues dans l'analyse sont groupées en deux catégories : émissions territoriales (émissions de GES produites sur le territoire) et sur la consommation, prenant en compte les exports et imports d'émissions. Ces émissions sont autodéclarées par les pays ou issues de bases de données publiques.

Green bonds

La méthodologie pour les obligations vertes se base sur l'analyse de projets financés par l'obligation. Les émissions sont calculées pour le projet à partir de données physiques fournies dans le reporting propre au green bond fourni par l'émetteur. En cas de manque de données sur certaines activités financées grâce au green bond, Carbon4 Finance utilise l'intensité de l'émetteur comme proxy.

Portefeuille non coté (8,4% du montant du portefeuille)

Afin d'embarquer tous ses investissements dans sa stratégie de décarbonation, Malakoff Humanis a mené un travail d'estimation des émissions carbone de ses actifs non cotés. Les investissements sont réalisés via des fonds voire des fonds de fonds de sociétés de gestion externes, ce qui rend l'exercice complexe. Après que l'équipe ISR et l'équipe en charge des actifs non cotés de Malakoff Humanis aient interrogé les gérants et collecté des informations sur les sociétés investies dans les fonds (equity, dette, infrastructures), Carbon4 Finance a procédé aux estimations à partir de données financières et des codes NACE des entités, en appliquant leurs ratios sectoriels développés en interne.

⁴² Déplacements, bâtiments et achats de biens.

⁴³ À fin 2023 pour les données des actifs non cotés et immobiliers qui ne sont pas encore calculées pour l'exercice 2024.

Immobilier (11,8% du montant du portefeuille)

Au niveau des investissements immobiliers, l'empreinte carbone mesurée se base sur différents indicateurs calculés par MSCI :

- Les émissions absolues de gaz à effet de serre liées aux investissements immobiliers permettent d'avoir un premier niveau d'information. Elles correspondent à la somme des émissions estimées des bâtiments, réparties en fonction de la part de détention. Cette donnée reste cependant une approximation.
- L'indicateur d'intensité carbone par capital employé apporte une comparabilité par rapport à l'indice de référence. Il mesure l'efficacité carbone d'un portefeuille, défini comme les émissions absolues de gaz à effet de serre du portefeuille par million de dollars de capital employé moyen.

1.7.4.2. Fonctionnement interne

Afin d'évaluer l'empreinte carbone de nos moyens propres nous suivons la méthodologie ABC et réalisons un Bilan Carbone en normes françaises (BEGES) et au format GHG Protocol afin de se conformer aux exigences de la CSRD.

Les données collectées sont de 2 types :

- **Données d'activités** : consommation en kWh, litres de carburants, poids des déchets, nombre d'équipements informatique, m², km parcourus etc.
- **Données monétaires** lorsqu'il est impossible de collecter des données d'activité.

Les données d'activité collectées sont converties en équivalent tonnes CO₂ grâce à des facteurs d'émission. Nous utilisons principalement les facteurs d'émission de la Base Empreinte® de l'ADEME et la base de données NegaOctet pour les équipements informatiques.

Les facteurs d'émissions monétaires sont retraités des effets de l'inflation avant leur conversion en équivalent tonnes CO₂.

Lorsqu'il n'a pas été possible de récupérer les données d'activité réelles nous avons utilisé des proxys. Ces proxys peuvent être nationaux (par exemple consommation moyenne d'une surface de bureau sur le territoire métropolitain) ou une extrapolation des données Malakoff Humanis pour nos affiliés (par ex : kg de déchets / ETP).

1.7.5. Divulgarion des effets des événements importants et des changements de circonstances (pertinents pour ses émissions de GES) qui se produisent entre les dates de déclaration des entités de sa chaîne de valeur et la date des états financiers à usage général de l'entreprise [E1-6_17]

Le Groupe Malakoff Humanis publie son reporting extra-financier en cohérence avec le calendrier de ses états financiers, assurant ainsi une transparence renforcée et une communication alignée sur l'ensemble de ses performances, financières comme extra-financières.

1.7.6. Instruments contractuels [E1-6_18 à E1-6_23]

Dans le cadre de l'objectif de réduction de son empreinte carbone, Malakoff Humanis (cercle 1 pour le périmètre ADP et RC et les affiliés Auxia et Auxia Assistance) s'est doté de garanties d'origine de l'énergie consommée.

Les garanties d'origine d'énergie renouvelable couvrent l'ensemble des consommations d'électricité et de gaz liées à notre fonctionnement interne. Ces consommations ainsi que celles de froid et de chaleur font l'objet d'instruments contractuels non groupés.

Le tableau ci-dessous présente la composition de nos instruments contractuels et de nos émissions du scope 2. Les données chiffrées concernent uniquement notre activité d'assurance de personnes (Cercle 1 hors retraite complémentaire).

Consommation d'énergie et émissions de GES de scope 2 relatives à l'électricité achetée par le biais d'instruments contractuels	2024 (Périmètre historique)
Électricité couverte par des garanties d'origine d'énergie renouvelable (MWh)	16 655
Autres énergies indirectes couvertes par un accord de fourniture de chaleur/vapeur/refroidissement (MWh)	1 555
% d'émissions de GES de scope 2 location-based (CO ₂ eq) couvert par des garanties d'énergie d'origine renouvelable	91 %

• RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024

1.7.7. Catégories d'émissions de GES scope 3 incluses dans l'inventaire [E1-6_26 ; E1-6_27]

Scope 3 (catégories du GHG Protocol)	
Amont	
Catégorie 1 : achat de biens et services	Inclus
Catégorie 2 : capital	Inclus
Catégorie 3 : activités liées à l'énergie non incluses dans le scope 1 et 2	Inclus
Catégorie 4 : transport et distribution en amont	Inclus
Catégorie 5 : déchets générés par les opérations	Inclus
Catégorie 6 : déplacements professionnels	Inclus
Catégorie 7 : déplacements domicile-travail des employés	Inclus
Catégorie 8 : actifs loués en amont	Inclus
Aval	
Catégorie 9 : transport et distribution en aval	Inclus
Catégorie 10 : traitement de produits vendus	Non
Catégorie 11 : utilisation des produits vendus	Non
Catégorie 12 : traitement en fin de vie des produits vendus	Non
Catégorie 13 : actifs loués en aval	Non
Catégorie 14 : franchises	Non
Catégorie 15 : investissements	Inclus

Les catégories 10 à 14 ne sont pas incluses dans l'inventaire car elles ne sont pas significatives. La divulgation des périmètres de déclaration pris en compte et des méthodes de calcul pour l'estimation de GES scope 3 est détaillée dans la section *Divulgation des méthodes, des hypothèses importantes et des facteurs d'émission utilisés pour calculer ou mesurer les émissions de GES* [E1-6].

1.7.8. Intensité des émissions de GES [E1-6_30 à E1-6_35]

Pour le fonctionnement interne, nous avons choisi de suivre l'intensité carbone de nos moyens propres car c'est une métrique robuste aux évolutions de périmètre et compatible avec nos ambitions de développement. L'empreinte carbone considérée se compose donc des scopes 1, 2 et 3 à l'exclusion des commissions et des prestations de service. Cette empreinte carbone est rapportée à un niveau de charges. Ce montant de charges est issu du modèle de répartition des frais généraux qui est audité et certifié par les commissaires aux comptes. À partir de la balance comptable des associations de moyens, un cycle de déversement des charges des fonctions supports sur les fonctions opérationnelles et support est effectué. Les charges facturées aux entités hors scope sont ensuite exclues. Enfin, nous considérons uniquement les comptes analytiques de charges internes (ex : salaires) et les charges récurrentes (ex : exclusion des projets exceptionnels).

En parallèle, nous travaillons à l'amélioration de la mesure des émissions de GES associées aux prestataires et aux commissions ; aujourd'hui évaluée avec des facteurs d'émissions monétaires, l'objectif est de fiabiliser cette mesure pour, à terme, utiliser des données physiques et faire de la stratégie de décarbonation de nos partenaires un critère de choix. À partir de 2027, nous intégrerons les intensités carbone de nos prestataires et courtiers.

1.8. Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone [E1-7]

Le Groupe Malakoff Humanis n'est pas concerné par l'exigence de publication E1-7 de la CSRD, dans la mesure où le Groupe ne réalise/finance actuellement aucun projet d'absorption ou d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre au moyen de crédits carbone.

1.9. Tarification interne du carbone [E1-8]

Le Groupe Malakoff Humanis n'est pas concerné par l'exigence de publication E1-8 de la CSRD, car les mécanismes de tarification interne du carbone ne sont pas appliqués dans sa prise de décision ou dans la mise en œuvre de ses politiques et cibles climatiques.

1.10. Effets financiers escomptés des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles [E1-9]

Le Groupe Malakoff Humanis ne dispose pas pour le moment des outils nécessaires pour estimer les effets financiers escomptés des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique.

Titre 2. ESRS E4 : Biodiversité et écosystèmes

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier la biodiversité comme un enjeu matériel sur le périmètre des investissements du Groupe Malakoff Humanis. Le reste de la chaîne de valeur (souscription & opérations clients, support & chaîne logistique) n'exerce pas de pression significative sur la biodiversité et les écosystèmes.

Pour construire la feuille de route biodiversité de ses investissements, Malakoff Humanis a réalisé un diagnostic des impacts et dépendances liés à la biodiversité et a identifié les principaux enjeux, risques et opportunités associés. Un plan d'action et des indicateurs de suivi ont été mis en place pour chaque classe d'actifs (coté, non coté et immobilier). Malakoff Humanis a choisi de faire appel à l'expertise de Carbone 4 Conseil et à des indicateurs calculés par Carbon4 Finance pour les actifs cotés.

L'un des fils rouges de la démarche est le recours aux pressions définies par l'IPBES⁴⁴ qui sont intégrées dans plusieurs outils de mesure présentés ci-après. Malakoff Humanis a également souhaité se rattacher autant que possible à l'Accord de Kunming-Montréal. Cet accord a permis de définir un cadre mondial de la biodiversité qui se compose de 4 objectifs globaux à horizon 2050 :

1. La réduction des menaces sur la biodiversité
2. L'utilisation et la gestion durable de la biodiversité
3. Le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques
4. Les moyens de mise en œuvre du cadre mondial

2.1. Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique [E4-1]

2.1.1. Description de l'analyse de résilience [E4-1_01 à E4-1_04]

2.1.1.1. Périmètre de l'analyse

Un travail d'identification des enjeux associés à la biodiversité a été réalisé pour les investissements de Malakoff Humanis, sur les données au 31 décembre 2023. Cette analyse portait sur le 1^{er} cercle (investissements assurantiels et de retraite complémentaire) et des affiliés du 2^{ème} cercle (Auxia et Auxia Assistance). Une majeure partie des encours a pu être analysée :

- **Périmètre coté** : 96 % des 29,7 milliards d'euros d'encours analysables⁴⁵ ;
- **Périmètre non coté** : 87 % des 1,7 milliard d'euros d'encours analysables⁴⁶
- **Périmètre immobilier** : 100 % des 2,6 milliards d'euros d'investissement⁴⁷.

Une analyse complémentaire a été réalisée sur les données au 31 décembre 2024 sur un périmètre CSRD (entités assurantielles du 1^{er} cercle et 2^{ème} cercle) :

- **Périmètre coté** : 90 % des 22,4 milliards d'euros analysables
- **Périmètre non coté** : travaux en cours, analyse disponible à la fin du premier semestre 2025
- **Périmètre immobilier** : étant donné les risques identifiés et la dynamique d'investissement plus lente sur cette classe d'actifs, une fréquence d'actualisation triennale est visée

Les résultats présentés dans la suite de l'ESRS E4 seront donc partiellement portés sur les investissements assurantiels et de retraite complémentaire des entités du 1^{er} cercle et des affiliés Auxia et Auxia Assistance sur l'année 2023 lorsque la donnée n'a pas pu être calculée sur le périmètre CSRD à fin 2024.

2.1.1.2. Méthodologie de l'analyse

Mesure du risque de transition

L'évaluation des pressions exercées par les entreprises financées sur la biodiversité est réalisée grâce au *Global Biodiversity Score* (GBS). L'empreinte biodiversité (ou GBS), mesurée en MSA.km², permet d'évaluer le risque de transition et de faire le lien avec les différentes pressions définies par l'IPBES. Plus une entreprise a une empreinte

⁴⁴ L'IPBES est la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Cinq pressions ont été identifiées : le changement d'usage des terres et des mers, la surexploitation des ressources, le changement climatique, les pollutions et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes (IPBES, Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, 2019).

⁴⁵ Source : Carbon4 Finance.

⁴⁶ Source : Carbone 4 Conseil.

⁴⁷ Source : Carbone 4 Conseil.

élevée, plus elle est exposée à un risque de transition important. En effet, elle est susceptible d'être confrontée à de nouvelles restrictions réglementaires, à une controverse réputationnelle, à des évolutions technologiques ou à un contentieux.

L'**empreinte biodiversité** décrit les impacts en matière d'artificialisation des sols. L'unité de mesure MSA.km² permet d'exprimer une perte de biodiversité sur une surface donnée, MSA (« *mean species abundance* ») exprimant l'abondance moyenne des espèces sur une surface donnée : 1 MSA.km² équivaut à la dégradation complète et/ou à la destruction de 1 km² d'écosystème vierge.

L'empreinte biodiversité prend en compte deux dimensions :

- **La temporalité** : le GBS distingue les impacts « statiques » (impacts négatifs cumulés depuis le début de l'exercice d'évaluation) et les impacts « dynamiques » (impacts négatifs ayant lieu au cours de l'exercice)
- **Le domaine évalué** : le GBS distingue les impacts sur la biodiversité terrestre et ceux sur la biodiversité aquatique (eau douce uniquement).

Pour les entreprises ne publiant pas encore de données sur l'impact de leurs activités sur la biodiversité, les données GBS sont estimées. Pour l'ensemble des résultats en lien avec la biodiversité, la chaîne de valeur retenue est le scope 1, le scope 2, le scope 3 amont (pour toutes les pressions) et également le scope 3 aval (pour le changement climatique) des actifs financés. Les impacts statiques n'intègrent pas la pression changement climatique.

Mesure du risque physique

Le risque physique est évalué via la dépendance aux services écosystémiques des processus utilisés par secteur d'activité. Le **score de dépendance** développé par Carbon4 Finance permet d'estimer le risque physique des investissements. Il est calculé uniquement pour le périmètre coté des investissements de Malakoff Humanis.

Ce score calcule la dépendance à 21 services écosystémiques, classifiés dans la méthodologie ENCORE, c'est-à-dire les services offerts par la nature (pollinisation, assainissement de l'eau, etc.). Deux approches sont proposées :

- **Le score de dépendance critique** quantifie la part du portefeuille dépendant de manière critique à au moins un service écosystémique
- **Le score de dépendance moyen** donne la dépendance moyenne du portefeuille à l'ensemble des services écosystémiques

Le score de dépendance est calculé sur le scope 1 et le scope 3 amont, le scope 2 étant considéré comme non significatif. La méthodologie ENCORE n'étant pas régionalisée, les résultats dépendent uniquement du secteur d'activité.

Le risque physique peut être ponctuel ou chronique et peut se matérialiser de différentes façons, par exemple : dégradation de protection naturelle exacerbant la gravité d'événements climatiques, parasites, hausse du coût des matières premières, baisse du rendement de la pêche.

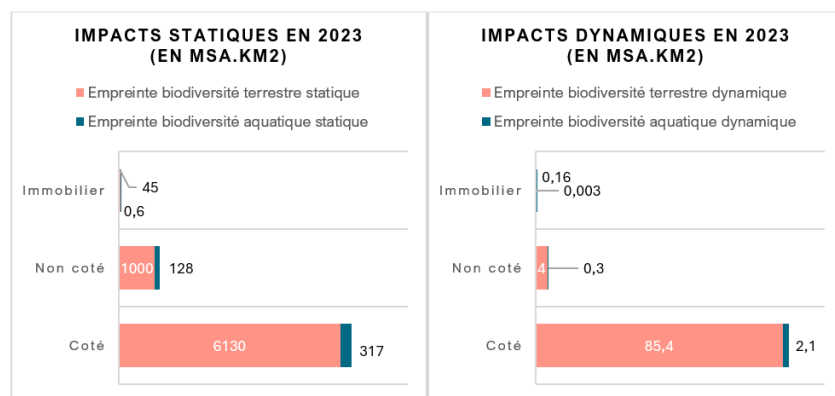
2.1.1.3. Horizons temporels utilisés

Carbon4 Finance n'utilise pas d'horizons temporels dans sa méthodologie.

2.1.2. Résultats de l'analyse de résilience [E4-1_05]

Mesure du risque de transition

Principaux résultats de mesure de l'impact sur la biodiversité en 2023⁴⁸



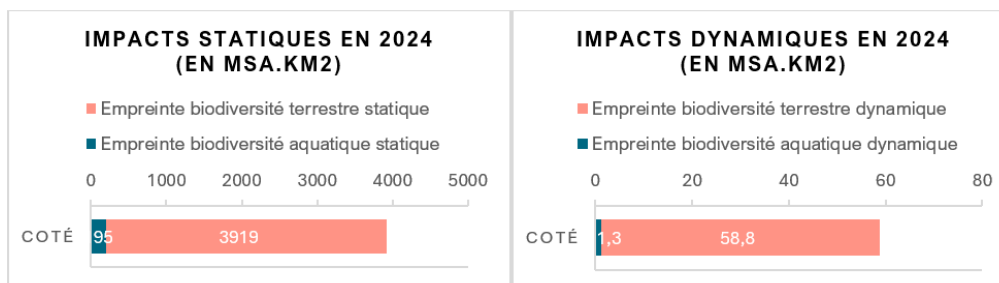
⁴⁸ Périmètre : investissements assurantiels et de retraite complémentaire des entités du cercle 1 et des affiliés Auxia et Auxia Assistance.

● RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024

Clé de lecture : l'impact des investissements cotés est plus important que les deux autres classes d'actif, en raison de montants investis plus élevés. Les investissements cotés ont historiquement contribué à l'artificialisation de 6 130 km² pour l'impact sur les milieux terrestres et 317 km² pour l'impact sur les milieux aquatiques contre 1 000 km² et 128 km² pour le non coté et 45 km² et 0,6 km² pour l'immobilier.

Ces données sont issues de l'analyse réalisée sur les investissements des entités 1^{er} cercle (y compris Retraite Complémentaire) pour l'année 2023.

Principaux résultats de mesure de l'impact sur la biodiversité en 2024⁴⁹



Clé de lecture : concernant les entités assurantielles du 1^{er} cercle et le 2^{ème} cercle, les investissements cotés (22,4 milliards d'euros), classe d'actif majoritaire dans le portefeuille, auraient contribué historiquement à l'artificialisation de 3 919 km² de milieux terrestres et de 195 km² de milieux aquatiques.

Périmètre coté

Principales pressions exercées : changement climatique et pollution.

L'administration publique et l'industrie manufacturière sont les deux principaux contributeurs à l'impact biodiversité du portefeuille coté. Les industries extractives et les activités financières et d'assurance présentent également une contribution à ces deux types d'impacts, mais dans une moindre mesure compte tenu des montants investis.

Périmètre non coté

Principales pressions exercées : changement climatique et usage des terres.

Le secteur de l'agroalimentaire (fabrication de produits alimentaires et de boissons, agricultures, etc.) est le secteur ayant l'impact terrestre dynamique le plus élevé du fait de sa forte contribution au changement d'usage des sols et au changement climatique. Premier secteur en termes d'impact, il est cependant sous-représenté en termes d'investissements réalisés par Malakoff Humanis.

Le secteur de l'énergie (chaleur et vapeur, gaz, électricité, carburants, etc.) représente le deuxième secteur le plus impactant en matière d'impact terrestre dynamique au sein des investissements non cotés de Malakoff Humanis. Cette position s'explique par la forte intensité des impacts observés chez certaines entreprises, notamment celles actives dans la distribution de chaleur et de vapeur, ainsi que dans la production d'électricité – des impacts potentiellement surestimés en raison de la présence de gaz dans la chaîne de valeur. Par ailleurs, ce secteur concentre le plus grand nombre d'investissements réalisés.

Périmètre immobilier

Principales pressions exercées : changement climatique et usage des terres, perturbations hydrologiques et pollution de l'amont des bassins versants des rivières.

Les impacts biodiversité du portefeuille immobilier sont limités. En effet, Malakoff Humanis n'est pas présent au stade de la construction, seuls des achats de biens déjà construits sont réalisés et la politique d'achats favorise des biens performants environnementalement.

⁴⁹Périmètre : investissements assurantiels du cercle 1 et du cercle 2 (périmètre CSRD).

Mesure du risque physique

Périmètre coté

Score de dépendance	Portefeuille coté
Score de dépendance critique	
Scope 1	46 %
Scope 3 amont	44 %
Score de dépendance moyen	
Scope 1	11 %
Scope 3 amont	11 %

Sur le scope 1, les investissements du portefeuille coté de Malakoff Humanis ont une dépendance critique aux services écosystémiques suivants :

- Eaux de surface et eaux souterraines pour les secteurs des télécommunications
- Matériaux génériques pour les secteurs de la chimie et pharmaceutique, l'immobilier, les produits électroniques

Périmètre non coté

Les deux secteurs présentant le plus fort impact sur la biodiversité sont le secteur agroalimentaire et le secteur de l'énergie. Une analyse qualitative de ces secteurs a permis d'identifier les principales dépendances associées :

	Secteur agroalimentaire	Secteur de l'énergie
Dépendances	Services d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Matières premières agricoles et animales - Eau douce Services de régulation <ul style="list-style-type: none"> - Pollinisation - Contrôle biologique - Climat et protection contre les événements météorologiques extrêmes - Qualité du sol 	Services d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Eau douce - Bois et fibres Services de régulation <ul style="list-style-type: none"> - Stabilisation et contrôle de l'érosion - Régulation du climat
Risques	Épuisement des ressources naturelles exploitées par la chaîne d'approvisionnement Rupture temporaire des chaînes d'approvisionnement de denrées alimentaires	Érosion des écosystèmes marins / d'eau douce Érosion des écosystèmes terrestres Dérèglement climatique

Périmètre immobilier

	Secteur immobilier
Dépendances	Services de régulation <ul style="list-style-type: none"> - Climat - Inondations et tempêtes - Stabilisation et contrôle de l'érosion Services d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> - Eau douce
Risques	Perte d'usage des bâtiments en exploitation Interruption ou hausse des coûts associés à la construction

⁵⁰ Score de dépendance pour les entreprises et institutions financières du portefeuille coté (1^{er} cercle assurantiel et 2^{ème} cercle) à fin 2024

• RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024

2.1.3. Description de la participation des parties intéressées [E4-1_06]

À ce stade, Malakoff Humanis n'intègre pas encore formellement l'implication des parties prenantes externes, telles que les autochtones ou les détenteurs de savoirs locaux, dans l'élaboration de sa stratégie biodiversité appliquée à ses investissements. Cette dimension a été identifiée comme un axe d'amélioration pour renforcer la résilience de sa stratégie et mieux intégrer les attentes des parties prenantes concernées par les enjeux de préservation des écosystèmes.

2.2. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique [E4.SBM-3]

Malakoff Humanis a été accompagné par un cabinet externe afin de réaliser une première analyse de double matérialité fin 2023 (voir *ESRS 2 [IRO-1]*), permettant d'identifier le thème de la biodiversité comme **matériel exclusivement sur le périmètre des investissements**. La procédure d'identification et d'évaluation des IROs axée sur la biodiversité et les écosystèmes est détaillée dans l'*ESRS 2 [E4.IRO-1]*.

Pour le périmètre des investissements, l'analyse de double matérialité s'articule autour de deux axes :

- **Matérialité d'impact** : les investissements de Malakoff Humanis ont une forte exposition à des entreprises situées près de zones sensibles pour la biodiversité. Malakoff Humanis évalue l'exposition de ses investissements sur des thématiques clés telles que la déforestation et l'utilisation de pesticides, en se concentrant sur les secteurs identifiés comme les principaux contributeurs aux pressions sur la biodiversité (lien vers E4-1). Le Groupe améliore progressivement le pilotage de ses investissements en intégrant des indicateurs spécifiques à la biodiversité, tout en renforçant la robustesse de la collecte de données pour les différentes classes d'actifs. Cette démarche vise à rendre les processus de décision plus transparents et orientés vers des pratiques responsables.
- **Matérialité financière** : l'exposition des entreprises du portefeuille du Groupe Malakoff Humanis aux tensions sur la biodiversité et les écosystèmes représente un risque financier mais également un risque réglementaire lié au renforcement des normes en matière de biodiversité, notamment sur le secteur de l'assurance. L'UNEP FI (visant l'assurance maladie et vie) et la TNFD appellent les assureurs à l'action, les pairs commencent à agir sur le thème.

2.3. Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes [E4-2]

2.3.1. Lien entre les politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes avec les impacts, dépendances, risques physiques et de transition, et opportunités importants [E4-2_01 à E4-2_03]

Malakoff Humanis s'engage sur les enjeux de biodiversité et a initié la définition d'actions concrètes afin de réduire les impacts négatifs sur la biodiversité de ses investissements et de favoriser les impacts positifs. Dans le cadre du travail mené avec Carbone 4 Conseil sur les investissements du 1^{er} cercle et d'une partie du 2^{ème} cercle (Auxia et Auxia Assistance) à fin 2023, plusieurs conclusions peuvent être formulées :

- Le changement climatique est la principale pression exerçant un impact négatif sur la biodiversité ;
- L'usage des terres est la seconde pression identifiée, elle est significative au sein des investissements non cotés et immobiliers ;
- Les principaux impacts proviennent de quelques secteurs : la finance, la chimie, l'agroalimentaire et l'énergie ;
- Des dépendances fortes à l'eau et à des services de régulation (climat, érosion, inondation, tempête) sont constatées.

Ces conclusions ont permis de cadrer la feuille de route biodiversité de Malakoff Humanis en s'orientant vers les cibles définies dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal⁵¹. La démarche se concentre sur les secteurs contribuant le plus aux impacts, et les actions ont été définies en fonction des pressions et des dépendances.

⁵¹ Voir [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#) et ses 23 cibles mondiales à horizon 2030.

Trois piliers structurent la stratégie biodiversité de Malakoff Humanis :

Piloter (Cible 15)	Favoriser l'impact positif (Cible 19)	Réduire l'impact négatif (Cibles 3, 5, 7, 8)
<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'impact des investissements du Groupe sur la biodiversité - Mettre en place un tableau de bord climat et biodiversité - Améliorer continuellement la collecte de données 	<ul style="list-style-type: none"> - Investir en faveur de la biodiversité via des fonds thématiques, des fonds non cotés, des obligations vertes, des fonds de place - S'engager dans des initiatives de place, s'engager à travers les sociétés de gestion partenaires de MH 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la stratégie de décarbonation afin de réduire les impacts biodiversité liés au changement climatique - Intégrer des critères biodiversité à la politique d'achat / rénovation immobilière - Intégrer un critère d'exclusion dans les investissements d'infrastructures non cotés - Intégrer des thématiques biodiversité dans la stratégie d'investissement (déforestation, pesticides)

2.3.2. Description de si et comment les politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes traitent les conséquences sociales des impacts liés à la biodiversité et aux écosystèmes [E4-2_06]

La partie sociale n'est pas directement abordée dans la stratégie biodiversité qui a été validée par Malakoff Humanis en 2024, mais c'est un axe à développer à terme, en particulier le sujet des communautés locales.

Malakoff Humanis exclut de ses investissements les entreprises impliquées dans des controverses graves. Ces controverses peuvent concerner des sujets biodiversité comme la déforestation, en lien avec les communautés locales et les enjeux sociaux.

2.3.3. Politique de protection de la biodiversité et des écosystèmes des sites [E4-2_17]

Les sites opérationnels détenus, loués ou gérés par Malakoff Humanis ne se situent pas dans ou à proximité d'une zone protégée ou d'une zone sensible du point de vue de la biodiversité en dehors des zones protégées.

Une attention particulière est portée au potentiel impact biodiversité en cas de nouveau projet d'achat, de location ou de gestion. Dans une recherche d'amélioration de la prise en compte de la biodiversité, des biens immobiliers peuvent être labellisés. C'est le cas par exemple du siège de Malakoff Humanis à Paris, rue Laffitte, en cours de rénovation. Un objectif de respect du cahier des charges et d'obtention du label BiodiverCity® a été fixé. L'intégration du vivant est un sujet central lors des différentes phases du projet : conception, chantier, livraison.

2.3.4. Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers [E4-2_19]

Un travail est en cours afin d'identifier les sociétés sous-jacentes aux fonds investis par Malakoff Humanis et de considérer celles qui ont des activités liées à la mer, à l'océan. Grâce à un module de données ESG dédié à la biodiversité, il sera possible de sélectionner un ou des indicateurs pertinents avec les enjeux liés aux activités des entreprises identifiées. L'étape suivante sera de définir une cible afin d'intégrer une dynamique d'amélioration.

2.3.5. Politiques de lutte contre la déforestation [E4-2_20]

Un travail est en cours afin d'identifier les sociétés sous-jacentes aux fonds investis par Malakoff Humanis et de considérer celles qui ont des activités qui présentent des risques de déforestation. Plusieurs sous-thèmes sont intégrés à la thématique de la déforestation : huile de palme, soja, bœuf, papier et emballages, etc. L'ensemble de ces thématiques sont en cours d'analyse par l'équipe ISR et seront approfondies selon leur niveau de matérialité pour les investissements de Malakoff Humanis.

L'objectif final étant de définir des cibles pertinentes afin d'intégrer une dynamique d'amélioration des indicateurs sélectionnés dans la feuille de route biodiversité.

2.4. Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes [E4-3]

2.4.1. Compensations en faveur de la biodiversité et impacts financiers [E4-3_02 ; E4-3_04]

Le Groupe Malakoff Humanis n'est pas concerné par les exigences de publication E4-3_02 et E4-3_04 de la CSRD, dans la mesure où le Groupe ne met actuellement pas en place de compensations en faveur de la biodiversité.

2.4.2. Intégration des savoirs locaux et autochtones et des solutions fondées sur la nature [E4-3_09]

Actuellement, le Groupe Malakoff Humanis n'a pas intégré les savoirs locaux et autochtones dans ses actions en faveur de la biodiversité et des écosystèmes. Ce point sera ajouté aux réflexions menées pour intégrer les enjeux sociaux dans sa stratégie biodiversité.

Malakoff Humanis intègre les solutions fondées sur la nature dans sa stratégie d'investissement. En 2024, Malakoff Humanis et La France Mutualiste ont investi 100 millions d'euros dans le fonds de dette privée à impact biodiversité de Sienna IM. L'un des objectifs du fonds est de financer des solutions fondées sur la nature par le biais d'un accord de prêts intégrant des clauses à impact à des sociétés mais également par le biais d'une allocation (maximum 10 % du fonds) en *equity*. Le fonds est en cours de déploiement.

2.5. Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes [E4-4]

Malakoff Humanis a défini les grandes lignes de sa stratégie biodiversité en 2024. En 2025, l'équipe ISR travaille à la définition d'une feuille de route cadrée composée de cibles. Ce travail en cours ne permet pas pour le moment de répondre précisément à l'ESRS E4-4 de la CSRD.

Le Groupe a renforcé ses moyens ESG en se dotant d'un module de données biodiversité en septembre 2024. Ce complément permettra d'obtenir des informations sur plusieurs enjeux liés à la biodiversité au niveau émetteur.

Partie 3. Informations sociales

Titre 1. ESRS S1 : Personnel de l'entreprise

Le Groupe Malakoff Humanis est composé de plusieurs entités qui disposent chacune d'une politique RH propre. Malakoff Humanis (1^{er} cercle) représente près de 80 % des effectifs totaux du périmètre de reporting. Aussi, la politique, les actions et cibles de Malakoff Humanis en ce qui concerne le personnel de l'entreprise sont présentées de façon plus détaillée dans ce chapitre. Certaines politiques, actions et cibles sont décrites pour les autres entités du Groupe (2^{ème} cercle⁵²).

1.1. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique [S1.SBM-3]

Employant près de 10 400 personnes⁵³, le Groupe Malakoff Humanis a un impact significatif sur les conditions de travail. Les impacts positifs sont notamment visibles sur l'équilibre vie privée-vie professionnelle, le contrat social qui permet d'améliorer la reconnaissance et le partage de la valeur, l'adaptation des conditions de travail aux fragilités des salariés, et le bien-être au travail (lutte contre les risques psycho-sociaux, mise en place d'activités sportives, etc.).

De même, le Groupe se positionne positivement sur les sujets d'égalité de traitement et de chances. Le Groupe Malakoff Humanis veille notamment à l'amélioration des pratiques sur les thèmes suivants : parité et égalité salariale, emploi de personnes en situation de handicap, offre de formation permettant de couvrir la très grande majorité des salariés, maintien dans l'emploi des plus de 50 ans et insertion des jeunes.

Les risques associés sont une détérioration du climat social liée à des conditions de travail dégradées, à un dialogue social limité ou à des inégalités de traitement persistantes. En parallèle, les opportunités associées au contrat social solide proposé font partie de l'attractivité du Groupe Malakoff Humanis.

Type	Description	Politiques rattachées
Impacts	Mise en place de conditions de travail entraînant un meilleur équilibre vie professionnelle – vie privée	Accords sociaux (télétravail, congés, aménagements des horaires...)
Impacts	Reconnaissance et partage de la valeur	Politique de rémunération Accords NAO
Impacts	Politique de développement de l'emploi et des compétences	Accords sociaux
Impacts	Promotion de la diversité et de l'égalité des chances	Accords sociaux (égalité femme/homme, handicap)
Impacts	Accompagnement des fragilités	Accords sociaux (aidants, handicap...)
Risques	Détérioration du climat social en raison de conditions de travail dégradées, d'un dialogue social limité ou d'inégalités de traitement persistantes	Accords sociaux Dispositif d'alerte
Opportunités	Attractivité de l'entreprise grâce à des conditions de travail favorables et au développement de politiques d'inclusion	Accords sociaux

L'ensemble des effectifs du Groupe Malakoff Humanis étant situé en France, aucune activité réalisée ne présente des risques de travail forcé, de travail obligatoire ou de travail des enfants. Par ailleurs, les activités réalisées (services) présentent des risques physiques limités voire inexistants. En matière de santé et sécurité, les risques pris en compte sont essentiellement les risques psycho-sociaux (RPS).

⁵² La France Mutualiste (LFM), Médecis, Mutuelle Renault / Mobilité Mutuelle, Radiance Mutuelle et Auxia

⁵³ Ce chiffre prend en compte la totalité du 1^{er} cercle (assurance, épargne et retraite complémentaire) et le 2^{ème} cercle (entités affiliées). Les informations reportées dans la suite du chapitre excluent la retraite complémentaire pour prendre en compte uniquement le périmètre CSRD.

1.2. Politiques concernant le personnel de l'entreprise [S1-1]

Les politiques liées aux effectifs du Groupe Malakoff Humanis décrites ci-dessous ne présentent pas de divergence majeure entre Malakoff Humanis (1^{er} cercle, qui représente près de 80 % des effectifs, hors Retraite Complémentaire) et ses affiliés (2^{ème} cercle). Lorsqu'il existe des spécificités liées à une entité, cela est précisé.

1.2.1. Respect des droits humains fondamentaux [S1-1_03 à S1-1_08]

Le Groupe Malakoff Humanis respecte, promeut et réalise les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) : la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ; l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ; l'abolition effective du travail des enfants ; l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession ; un milieu de travail sûr et salubre. Notre Groupe est basé exclusivement en France et respecte les lois et réglementations nationales.

Les cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme remontent via un dispositif d'alerte (*voir Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations [S1-3]*) et font l'objet d'un traitement.

Le Groupe Malakoff Humanis veille à maintenir un dialogue social dynamique avec les représentants des salariés.

1.2.2. Conditions de travail [S1-1_01]

L'ensemble des entités du Groupe Malakoff Humanis ont mis en place du **télétravail** (logique de forfait annuel pouvant aller jusqu'à 100 jours de télétravail par an, pour un/e collègue à temps plein) afin de tenir compte de l'évolution des modes de travail. Des aménagements spécifiques du temps de travail sont proposés pour les personnes rencontrant une situation particulière (grossesse, aidance, handicap, collègues souffrant d'endométriose ...), notamment des jours de télétravail supplémentaires.

Pour contribuer à une meilleure **conciliation entre vie professionnelle et vie privée**, des initiatives spécifiques sont en place au sein de plusieurs entités :

- Malakoff Humanis a mis en place une offre d'accompagnement à la parentalité (accès à une coach parentale, plateforme d'aide scolaire) et a majoré le congé paternité de 5 jours supplémentaires par rapport à l'obligation réglementaire.
- La France Mutualiste a signé un nouvel accord QVCT pour la période 2025-2028 en s'inspirant des bonnes pratiques mises en place chez Malakoff Humanis, incluant notamment des mesures spécifiques pour les pères seuls.
- Mobilité Mutuelle offre la possibilité à ses salariées de prolonger de 4 à 7 semaines leur congé maternité, avec une rémunération partiellement maintenue.

Pour faciliter le **passage de la vie d'actif à la retraite**, Malakoff Humanis propose un dispositif de retraite progressive à partir de 60 ans, avec une dispense d'activité professionnelle rémunérée (jusqu'à 40 % du temps).

1.2.3. Santé et sécurité [S1-1_09]

Le Groupe Malakoff Humanis dispose d'un système de prévention des accidents du travail, constitué de plusieurs dispositifs d'identification et d'anticipation des risques professionnels et psychosociaux (RPS) :

- Des **baromètres sociaux** et des plans d'action sont mis en place régulièrement, soit directement (Malakoff Humanis, La France Mutualiste, Mobilité Mutuelle, Auxia, Radiance), soit en s'appuyant sur les baromètres de la branche ;
- Une **cellule de soutien psychologique** (Malakoff Humanis, Auxia, Mobilité Mutuelle)
- Des **référénts Harcèlement sexuel et agissements sexistes** (HSAS) pour l'ensemble des entités (employeurs et IRP)
- Un **document unique d'évaluation des risques** (DUERP)

En complément de ces dispositifs, Malakoff Humanis a mis en place :

Des formations permettant de renforcer les compétences en matière de santé / sécurité avec notamment :

- Une formation obligatoire des managers et représentants du personnel pour identifier les signaux faibles
- Une formation obligatoire des équipes de la DRH et des référents HSAS à la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Une formation obligatoire pour l'ensemble des collègues sous forme de e-learning permettant d'identifier les comportements à risque

1.2.4. Diversité et inclusion [S1-1_10 à S1-1_13]

Le Groupe Malakoff Humanis mène une politique volontariste en matière de promotion de la diversité et de l'inclusion, en considérant la diversité comme une valeur ajoutée pour l'entreprise d'un point de vue économique, social et éthique.

Nous sommes convaincus que favoriser et accompagner la diversité contribue au bien-vivre des collègues et agit sur l'innovation, la créativité et l'intelligence collective.

Égalité femme / homme

Au sein de Malakoff Humanis, un accord sur l'égalité professionnelle a été signé en 2023 ; il constitue une avancée clé pour réduire les inégalités, en alignant les pratiques de recrutement et de gestion de carrière sur des critères d'équité. Ainsi, en complément des formations et outils managériaux, plusieurs principes et actions sont réaffirmés :

- Salaire identique entre les femmes et les hommes à profil équivalent
- Diversification des canaux de recrutement
- Rédaction des offres d'emploi et procédures internes de manière neutre et inclusive
- Une attention particulière est portée à la promotion des carrières féminines

Au sein des entités Malakoff Humanis, La France Mutualiste et Auxia, des enveloppes budgétaires sont dédiées aux mesures de rééquilibrage salarial pour réduire les écarts de rémunération non justifiés existants.

Accompagnement du handicap

Malakoff Humanis mène une politique soutenue d'insertion et de maintien en matière de handicap, avec comme objectif de maintenir le taux d'emploi des personnes en situation de handicap (PSH) supérieur à l'obligation légale et de proposer un accompagnement personnalisé aux collègues en situation de handicap ainsi qu'à leur collectif de travail. Un accord triennal, conclu en 2023, soutient et renforce cette politique volontariste.

En matière d'embauche, des objectifs de recrutement de PSH sont fixés, en privilégiant les contrats en CDI. Des mesures sont prévues pour atteindre cet objectif, comme l'amélioration de la visibilité des offres d'emplois, la participation aux forums et salons spécialisés au moins deux fois par an ou encore l'adaptation du processus de recrutement aux contraintes du handicap, notamment sur le passage de tests.

En matière d'accueil et d'insertion, les collègues en situation de handicap nouvellement embauchés bénéficient d'un accueil personnalisé par le référent RH, qui pourra associer la Mission Handicap si besoin (pour proposer un aménagement de poste ou encore présenter le sharepoint « je suis concerné par un handicap »).

Au cours de la vie professionnelle, des actions de formation spécifiques pourront être suivies en plus des formations habituelles pour compenser l'impact du handicap et, à chaque étape, un accompagnement individualisé est proposé afin de trouver des solutions d'adaptation permettant le maintien dans l'emploi des collègues en situation de handicap.

Les entités affiliées (2^{ème} cercle) ont également mis en place des dispositifs pour accompagner les personnes en situation de handicap :

- Un référent handicap (La France Mutualiste, Médicis)
- Des aménagements du temps de travail et du poste (La France Mutualiste, Auxia)

Insertion des jeunes

Notre Groupe est convaincu que l'alternance constitue un outil remarquable de formation et de professionnalisation et cherche à la développer. Les différentes entités font une promotion de l'alternance et souhaitent favoriser le recrutement des alternants en CDD ou CDI. Malakoff Humanis (1^{er} cercle) s'est fixé comme objectif de recruter au moins 15 % d'alternants parmi les recrutements en CDD ou CDI.

En parallèle, Malakoff Humanis mène des actions auprès des jeunes en situation de handicap ou en fragilités sociales afin de les aider dans leur recherche de stage ou d'emploi et pour les accompagner dans leur projet professionnel.

Maintien dans l'emploi des + de 50 ans

Malakoff Humanis (1^{er} cercle) a signé la charte Landoy, le premier acte d'engagement inter-entreprises concernant la place des collaborateurs et collaboratrices de plus de 50 ans en entreprise. Cette charte se décline en 10 engagements clés autour du recrutement, de la formation, des sensibilisations aux stéréotypes liés à l'âge, du maintien dans l'emploi. La France Mutualiste s'est engagée à signer cette même charte en 2025 et applique d'ores-et-déjà des actions concrètes pour les 50+ telles que le mécénat de compétences.

D'autres entreprises ont mis en place des actions concrètes comme le suivi du nombre de seniors recrutés (Auxia), des jours de congés supplémentaires ainsi que des dispositions favorables sur l'alimentation du CET à partir de 60 ans (Radiance) ou encore plus de souplesse dans la mise en place du télétravail à partir de 55 ans (Médicis).

Accompagnement des personnes fragilisées

Différents accords permettent aux effectifs de Malakoff Humanis concernés par une fragilité (maladie longue durée, aide, handicap) de bénéficier d'un accompagnement personnalisé :

- Soutien et accompagnement psychologique
- Aménagement du temps de travail (exemple : congé proche aidant)
- Accès à des aides financières (exemple : adaptation du logement au handicap)
- Plateforme d'accompagnement pour les personnes malades (Allo Alex)

• RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024

- Accès à des interlocuteurs internes dédiés (référént handicap, assistants sociaux, prévention santé...)

Les autres entités, comme Auxia, bénéficient de l'action sociale de Malakoff Humanis (aides financières et accompagnement) lorsqu'elles ont un contrat santé MH.

1.2.5. Rémunération et partage de la valeur [S1-1_01]

La politique de reconnaissance et de partage de la valeur du Groupe Malakoff Humanis s'attache à garantir une rémunération et des avantages sociaux équitables et attractifs, en prenant notamment en compte l'inflation annuelle moyenne.

Malakoff Humanis, La France Mutualiste, Auxia et Radiance ont instauré une garantie minimale de rémunération annuelle supérieure au SMIC⁵⁴ et au minimum conventionnel, adressée aux salaires les moins élevés. Cette mesure sociale prend la forme d'un complément de rémunération versé. Mobilité Mutuelle et Médicis respectent le minimum conventionnel mais en pratique sont au-dessus.

Les mesures de rémunération du Groupe Malakoff Humanis sont arrêtées dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) qui réunissent les organisations syndicales représentatives et la direction de chaque entité⁵⁵. En complément, le Groupe Malakoff Humanis propose à ses effectifs de l'intéressement et de la participation⁵⁶.

Le contrat social se traduit également par des avantages proposés à chacun et chacune ;

- Une couverture santé de qualité,
- Une couverture prévoyance renforcée,
- Le remboursement des frais de transport,
- Le versement d'indemnités de télétravail⁵⁷,
- Des Tickets restaurant.

Tous les ans, l'ensemble des collègues de Malakoff Humanis, Radiance et Médicis reçoivent leur Bilan social individuel (BSI), un panorama complet et personnalisé de leur rémunération et avantages sociaux. LFM, Auxia et Mobilité Mutuelle préparent un BSI pour l'année 2025.

1.2.6. Développement de l'emploi et des compétences [S1-1_01]

Dans un contexte d'avancées technologiques rapides, le développement des compétences crée les conditions nécessaires à la réussite des ambitions du Groupe, au service de ses clients.

Un dispositif d'entretiens annuels (qui a évolué en 2025, en intégrant de nouveaux critères d'évaluation) et de revues d'évolution professionnelle est en place et permet de donner à chacun de nos collègues des perspectives d'évolution professionnelle en fonction de son métier, de ses souhaits d'évolution et des opportunités que le Groupe est en mesure de proposer.

Des actions de formation et de sensibilisation sont organisées à destination de l'ensemble des salariés. Malakoff Humanis a bâti plusieurs parcours pour développer et partager notre culture client avec l'aide de Grenoble École de Management. Ces parcours offrent l'opportunité d'accéder à un certificat d'une grande école, tout en vivant des modalités pédagogiques innovantes. De même, plusieurs formations ou sensibilisations en lien avec nos enjeux RSE sont proposées chaque année et font partie des critères d'intéressement.

Chaque année, Malakoff Humanis propose des formations en lien avec sa démarche RSE en tant que critère d'intéressement.

Des Fresques du Climat sont proposées aux collègues de Malakoff Humanis. Cet atelier a également été suivi par l'ensemble des salariés de Médicis en 2023.

1.3. Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts [S1-2]

L'organisation sociale de Malakoff Humanis est caractérisée par une représentation du personnel sur l'ensemble du territoire.

Au niveau national, sont constitués un Comité Social et Economique Central (CSEC) et une Commission Santé Sécurité et Conditions de travail Centrale (CSSCTC). Au niveau local, sont constitués des Comités Sociaux et économiques d'Établissement (CSE), des Commissions Santé Sécurité et Conditions de travail (CSSCT) et des représentants de proximité. Des délégués syndicaux permettent également de négocier et signer des accords d'entreprise.

⁵⁴ Salaire Minimum de Croissance

⁵⁵ Excepté pour Médicis qui se situe en dessous du seuil légal

⁵⁶ Pour Médicis et Mobilité Mutuelle, la participation ne se déclenche pas

⁵⁷ Excepté pour Radiance Mutuelle

Le dialogue social entre les organisations syndicales représentatives et la Direction permet d'améliorer continuellement le statut social de l'ensemble des collègues de l'UES. Les instances représentatives du personnel se réunissent tous les mois (excepté en août pour le CSEC et les CSE locaux, tous les trimestres pour les CSSCT et les représentants de proximité) et rassemblent des représentants élus ainsi que les cadres dirigeants, notamment le Directeur Général Adjoint en charge des ressources humaines et la Directrice du dialogue social.

Chaque année, plus d'une quinzaine d'accords sont signés. En 2024, les accords et avenants signés concernent notamment les thématiques suivantes :

- Protection santé et prévoyance
- Formation et accompagnement à la mobilité
- Rémunération et avantages
- Mesures d'accompagnement pendant la période des JOP Paris 2024
- Statut d'aidant(e)
- Dialogue et organisation sociale
- Hybridation du travail et télétravail

Malakoff Humanis propose au bénéfice des représentants du personnel des moyens renforcés pour l'exécution de leurs missions dont notamment un parcours de certification, en partenariat avec l'Université Paris Dauphine sur des thématiques variées autour du dialogue social.

Au sein du 2^{ème} cercle, l'ensemble des entités disposent chacune d'un CSE qui se réunit au moins une fois tous les deux mois. La France Mutualiste et Mobilité Mutuelle disposent également d'une organisation syndicale en charge de négocier les accords d'entreprise.

1.4. Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations [S1-3]

Malakoff Humanis a mis en place un dispositif d'alerte accessible en interne comme à l'externe, et incluant un large champ de faits pouvant être signalés et pris en compte (crime, délit, menace, préjudice pour l'intérêt général, violation ou tentative de dissimulation d'une violation du droit international ou de l'Union Européenne, de la loi ou du règlement).

Une plateforme en web service sécurisée permet de recevoir et traiter les alertes tout en assurant leur traçabilité et leur confidentialité, à l'adresse suivante : <https://report.whistleb.com/fr/malakoffhumanis>

Le lanceur d'alerte a la possibilité d'émettre un signalement de façon anonyme, s'il le souhaite. Les signalements sont reçus par la déontologue. Malakoff Humanis s'engage à prendre tous les signalements en compte, dès lors que ceux-ci sont signalés de bonne foi et de façon désintéressée, à enquêter sur les signalements avec diligence et dans des délais raisonnables et à protéger le lanceur d'alerte.

En cas de discrimination ou de harcèlement sexuel ou agissements sexistes (HSAS), les collaborateurs et collaboratrices peuvent agir de plusieurs façons :

- Solliciter la cellule d'écoute via notre dispositif d'alerte,
- Contacter la déontologue en lui adressant un e-mail,
- Contacter le référent HSAS côté CSE et/ou employeur,
- Solliciter un interlocuteur RH, QVCT, Diversité.

Les effectifs sont régulièrement informés de l'existence de ces dispositifs d'écoute et des modalités de recours par le biais de la communication interne.

Auxia, Radiance, Médicis et Mobilité Mutuelle partagent le même dispositif que Malakoff Humanis. LFM dispose de son propre dispositif d'alerte ; les remontées sont traitées par la cellule anti-corruption de LFM.

1.5. Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions [S1-4]

Conditions de travail

Malakoff Humanis a obtenu la certification Top Employeur 2024, qui récompense les organisations qui s'engagent à adopter les standards les plus élevés dans leurs pratiques en matière de ressources humaines.



● RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024

L'accord de télétravail en place au sein de Malakoff Humanis prévoyait jusqu'à de 2 jours de télétravail par semaine ; en 2025 cet accord a été revu dans une logique de forfait annuel pouvant aller jusqu'à 100 jours de télétravail par an, pour un(e) collègue à temps plein. Des modalités de télétravail occasionnel permettent également de répondre à des événements soudains ou imprévus (garde d'enfant(s) exceptionnelle, blocages des transports, pics de pollution pour les personnes à risque, aléas climatiques). En 2024, la majorité des salariés de chaque entité bénéficiaient du télétravail (notamment 87% chez Malakoff Humanis).

Santé et sécurité

En 2024, Malakoff Humanis a mis en place des mesures d'accompagnement renforcées pour les collègues victimes de violences conjugales et intra-familiales, avec une autorisation d'absence rémunérée jusqu'à 3 jours pour procéder aux démarches nécessaires et la possibilité de changer de coordonnées professionnelles. Une campagne de sensibilisation a également été menée au travers de webinaires et de la mise à disposition d'une plateforme d'information.

En 2024, La France Mutualiste a signé un nouvel accord QVCT pour la période 2025-2028, qui s'inspire des bonnes pratiques de Malakoff Humanis, notamment l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intra-familiales.

Diversité et inclusion

Malakoff Humanis et Auxia détiennent le **label Alliance**, qui combine le label Diversité et le label Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes. Les recommandations de l'AFNOR, à l'issue de ce label, nous permettent de mettre en œuvre des plans d'action afin de mener une démarche d'amélioration continue.

En parallèle, des formations sont régulièrement déployées à l'ensemble du personnel pour lutter contre les discriminations. Les managers de Malakoff Humanis suivent une **formation au management inclusif** (902 managers formés). D'autres formations sur le sujet de la diversité ont également été proposées aux représentants du personnel (113 élus formés).

Le Groupe Malakoff Humanis veille à améliorer l'égalité professionnelle depuis plusieurs années, par le biais d'un plan d'action impliquant une **enveloppe annuelle de rééquilibrage salarial** (en 2024, budget de 750 k€ pour Malakoff Humanis, de 35 k€ pour La France Mutualiste).

Entité	Index d'égalité professionnelle
Malakoff Humanis	98/100
La France Mutualiste	97/100
Auxia	98/100
Médecis	93/100
Radiance	96/100

En matière de handicap, la politique volontariste menée par Malakoff Humanis permet de maintenir un taux d'emploi des personnes en situation de handicap (PSH) élevé (12,5% en 2024). Un objectif de recrutement d'au moins 50 PSH a été fixé pour la période 2023-2026, en privilégiant les contrats en CDI. Plusieurs mesures sont prévues pour atteindre cet objectif, comme l'amélioration de la visibilité des offres d'emplois, la participation aux forums et salons spécialisés au moins deux fois par an ou encore l'adaptation du processus de recrutement aux contraintes du handicap, notamment sur le passage de tests. En parallèle, une formation sur les enjeux du handicap a été proposée en 2023 et suivie par 86 % des collaborateurs et collaboratrices de Malakoff Humanis, en tant que critère d'intéressement.

En 2024, plus de 300 alternants étaient en poste au sein de l'entité Malakoff Humanis. Parmi les embauches en CDD ou CDI cette même année, 15,2 % concernaient des alternants. Nous poursuivons également nos partenariats avec des associations qui accompagnent des jeunes dans l'accès à la culture, dans leur projet professionnel, la découverte de métiers et leur recherche d'emploi (Télémaque, Article 1 et Arpejeh). En 2024, 40 mentors internes se sont engagés auprès des jeunes accompagnés par ces associations.

Cette année, Malakoff Humanis a de nouveau obtenu le **label Engagement Jeunes**, qui récompense sa politique d'accueil des alternants.

Accompagnement des personnes fragilisées

Malakoff Humanis, à travers un accord aidant signé en 2024, a récemment renforcé les mesures existantes pour soutenir les collaboratrices et collaborateurs fragilisés. Parmi les mesures instaurées, les aidants auront accès à :

- Des congés et autorisations d'absence exceptionnels rémunérés supplémentaires
- La possibilité de télétravailler depuis le domicile du proche aidé
- Le don de jours entre collègues

Malakoff Humanis détient le **label Cancer@Work** (niveau 3) qui mesure l'engagement et les bonnes pratiques des entreprises pour concilier maladie et travail.

Rémunération et partage de la valeur

En 2024, la négociation sur les salaires a été signée majoritairement et a permis notamment une augmentation générale de 2,4 % et des augmentations individuelles de 1,6 %. La garantie minimale de rémunération de Malakoff Humanis a été portée à 26 000 € brut (hors alternant(e)s qui bénéficient d'un dispositif de rémunération spécifique).

Au sein des entités du 2^{ème} cercle, des garanties minimales de rémunération ont aussi été fixées (25 000 € bruts pour Auxia, 24 000 € bruts pour Radiance). Des primes de partage de la valeur ont également pu être versées, à l'instar de Mobilité Mutuelle.

Développement de l'emploi et des compétences

En 2024, la part de salariés du Groupe Malakoff Humanis ayant bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'année est de 99 % avec une moyenne de 23 heures de formation par personne.

La formation « Violences sexistes et sexuelles au travail » représentait 6 % des critères d'intéressement et a été suivie par plus de 95 % des effectifs (1^{er} cercle, incluant la retraite complémentaire).

Prise en compte des impacts liés à la transition écologique

Dans un environnement économique et social marqué par des mutations profondes en termes d'expérience au travail, le Schéma Directeur Immobilier / environnement de travail donne une cohérence d'ensemble à la trajectoire immobilière et au déploiement des nouveaux environnements de travail. Il prend en compte les enjeux liés à la fois à l'environnement et au climat, l'évolution rapide des modalités de travail, au service de la transformation du Groupe. La trajectoire SDI vise à mieux répondre aux défis environnementaux, aux évolutions de nos métiers et de nos usages et à nos enjeux de transformation. Dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier, un plan d'accompagnement individuel et collectif est conçu et déployé pour favoriser l'adoption des transformations des sites, prenant en compte les impacts pour les collègues, avec un dispositif visant à mobiliser les collègues et soutenir les managers.

Dans le cadre de la construction du plan de mobilité durable, une enquête mobilité a été menée auprès des salariés pour comprendre leur situation, évaluer leurs besoins et attentes.

Le réseau social interne dispose d'une page RSE qui relaie les différentes actions en cours et permet aux employés de s'exprimer librement concernant la démarche du Groupe en matière de durabilité.

1.6. Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels [S1-5]

Les cibles liées à la gestion des impacts, risques et opportunités sont proposées par les directions métiers concernées et validées par le Comité exécutif puis par les organes administratifs. Les cibles et résultats sont présentés à l'ensemble des parties prenantes internes (organes d'administration, de direction, représentants du personnel, collaborateurs et collaboratrices).

Les principaux indicateurs extra-financiers sont également communiqués à l'externe sur notre site web, dans notre rapport annuel et dans les rapports réglementaires.

Des indicateurs de suivi, tels que le taux d'absentéisme, les accords collectifs signés, l'index d'égalité professionnelle ou le taux d'emploi handicap, sont intégrés dans les processus décisionnels pour ajuster les politiques RH et de diversité en temps réel. De plus, une attention particulière est portée à l'évolution des besoins des collaborateurs et collaboratrices, alimentant les décisions stratégiques en matière de transformation organisationnelle et sociale.

1.7. Caractéristiques des salariés de l'entreprise [S1-6]

Répartition des effectifs par entité et par genre

Les effectifs sont comptabilisés en effectifs inscrits au 31 décembre de l'année considérée.

Une clé de répartition a été appliquée au nombre de salariés de Malakoff Humanis afin de ne considérer que les salariés en lien avec l'activité Assurance.

Les données ont été collectées auprès de chaque entité composant le Groupe Malakoff Humanis et consolidées. Pour les données exprimées en pourcentage, une pondération par l'effectif a été appliquée.

• **RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024**

Entité	Effectifs	En %
Groupe Malakoff Humanis (total)	5 802	100 %
Femmes	3 779	65 %
Hommes	2 043	35 %
Malakoff Humanis	4 846	84 %
Femmes	3 162	65 %
Hommes	1 684	35 %
Auxia	191	3 %
Femmes	113	59 %
Hommes	78	41 %
La France Mutualiste	491	8 %
Femmes	279	57 %
Hommes	212	43 %
Médicis	52	1 %
Femmes	36	69 %
Hommes	16	31 %
Mobilité Mutuelle	72	1 %
Femmes	49	68 %
Hommes	23	32 %
Radiance	150	3 %
Femmes	120	80 %
Hommes	30	20 %

Répartition des effectifs par type de contrat et par genre

L'ensemble des effectifs du Groupe Malakoff Humanis sont situés en France. Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs par type de contrat et par sexe en 2024.

	Effectifs	En %
Salariés permanents	5 389	93 %
Femmes	3 504	65 %
Hommes	1 885	35 %
Salariés temporaires	413	7 %
Femmes	256	62 %
Hommes	157	38 %

1.8. Couverture des négociations collectives et dialogue social [S1-8]

La totalité des employés du Groupe Malakoff Humanis est couverte par des conventions collectives.

	Résultat
Part des employés couverts par des conventions collectives	100 %
Part de salariés dans un pays (EEE) couverts par des représentants des travailleurs	100 %

Les salariés du Groupe Malakoff Humanis étant situés exclusivement en France, notre organisation n'est pas concernée par la mise en place d'un accord pour la représentation par un comité d'entreprise européen (CEE), un comité d'entreprise de la Societas Europaea (SE) ou un comité d'entreprise de la Societas Cooperativa Europaea (SCE).

1.9. Indicateurs de diversité [S1-9]

Pour Malakoff Humanis (1^{er} cercle), l'encadrement supérieur correspond aux collaborateurs de Classe 8 et Hors classe. Pour les affiliés (2^{ème} cercle) il s'agit des membres du Comité de Direction. Le Groupe Malakoff Humanis compte 176 salariés au niveau de l'encadrement supérieur, dont 38 % de femmes et 62 % d'hommes.

	Effectifs	En %
Salariés au niveau de l'encadrement supérieur	176	3 %
Femmes	70	38 %
Hommes	106	62 %

Le Groupe Malakoff Humanis compte 14 % de salariés de moins de 30 ans, 46 % de salariés de 30 à 50 ans et 40 % de salariés de plus de 50 ans.

	Effectifs	En %
Moins de 30 ans	799	14 %
De 30 à 50 ans	2 702	46 %
Plus de 50 ans	2 301	40 %

1.10. Salaires décentés [S1-10]

L'ensemble des entités du Groupe Malakoff Humanis respectent le salaire minimum conventionnel, supérieur au SMIC. Certaines entités (Malakoff Humanis, La France Mutualiste, Auxia, Radiance) ont instauré une garantie minimale de rémunération annuelle supérieure au minimum conventionnel (excepté pour les alternants qui bénéficient d'un dispositif de rémunération spécifique). Cette mesure sociale prend la forme d'un complément de rémunération versé (voir *Actions concernant les impacts matériels [S1-4]*).

1.11. Protection sociale [S1-11]

À travers ses accords et conventions collectives, la totalité des salariés du Groupe Malakoff Humanis sont couverts par une protection sociale contre les pertes de revenus dues :

- À la maladie, à un accident du travail et handicap acquis
- Au chômage à partir du moment où le travailleur commence à travailler pour l'entreprise
- À un congé parental
- À un départ à la retraite

1.12. Personnes en situation de handicap [S1-12]

Pour cet indicateur, la clé de répartition Assurance/Retraite n'a pas été appliquée. Le pourcentage de travailleurs en situation de handicap a été calculé sur l'ensemble des effectifs des 1^{er} et 2^{ème} cercles, sans distinction de secteur d'activité.

La définition de "personne en situation de handicap" utilisée pour le calcul de ces indicateurs est la définition légale permettant le calcul de l'OETH (Obligation d'emploi des travailleurs handicapés).

Entité	Part de personnes handicapées
Groupe Malakoff Humanis	11,1%
Malakoff Humanis	12,5%
Auxia	7,3 %
La France Mutualiste	3%

• **RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024**

Médecis	1,2 %
Mobilité Mutuelle	5,6 %
Radiance	2,7 %

1.13. Indicateurs de formation et de développement des compétences [S1-13]

	Résultat
Part de salariés ayant participé à des évaluations régulières de leurs performance et du développement de carrière	99 %
Dont femmes	99 %
Dont hommes	99 %
Nombre moyen d'heures de formation	23
Dont femmes	24
Dont hommes	22

1.14. Indicateurs de santé et de sécurité [S1-14]

	Résultat
Part des effectifs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues	100 %
Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels pour les salariés	0
Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels pour les autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise	0
Nombre d'accidents du travail comptabilisables	24
Taux d'accidents du travail comptabilisables	1 %
Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables, sous réserve des restrictions légales en matière de collecte de données pour les salariés	3
Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès et de maladies professionnelles pour les salariés	1 456

1.15. Indicateurs de rémunération [S1-16]

Les analyses sur les écarts de rémunération ont été réalisées pour chaque entité composant le Groupe Malakoff Humanis et une moyenne pondérée par les effectifs a été réalisée. Par ailleurs, pour Malakoff Humanis, une clé de répartition a été appliquée afin d'exclure les activités liées à la retraite complémentaire, qui ne font pas partie du champ d'application de la CSRD. L'écart de rémunération de 26% entre les sexes est à mettre en lien avec la structure des effectifs de Malakoff Humanis qui voit une surreprésentation des femmes parmi la catégorie Employés.

	Groupe MH	Malakoff Humanis ⁵⁸	
	Écart brut	Écart brut	Écart pondéré ⁵⁹
Écart de rémunération entre les sexes	26%	24 %	3,6%
Employés	nd	-1,7%	-0,5%
Agents de maîtrise	nd	2,0%	0,6%

⁵⁸ Périmètre Cercle 1 (Assurance et Retraite complémentaire) – Collaborateurs dépendants de la CCN des IRC - CDI

⁵⁹ En fonction du poids dans l'effectif

Cadres	nd	9,6%	3,5%
--------	----	------	------

	Résultat
Ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les salariés	25,4

1.16. Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme [S1-17]

	Résultat
Nombre d'incidents de discrimination ⁶⁰	18
Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire de canaux permettant aux effectifs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations ⁶¹	7
Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	7
Montant des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents en lien avec des violations de droits sociaux et humains	0
Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'homme affectant les effectifs de l'entreprise	0
Nombre de cas de non-respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0
Montant des amendes, sanctions et indemnités résultant d'incidents graves en matière de droits de l'homme affectant les effectifs de l'entreprise	0

⁶⁰ Il s'agit de signalements

⁶¹ Il s'agit des signalements qui arrivent la plateforme Whistle (dispositif règlementaire).

Partie 4. Informations volontaires

Titre 1. Engagements sociaux et sociétaux

Paritaire et mutualiste, le Groupe Malakoff Humanis place le partage de la valeur au cœur de son modèle. **Sans actionnaires à rémunérer, notre organisation redistribue la valeur créée au profit de ses parties prenantes** : ses clients, ses salariés et l'intérêt général.

Les engagements sociaux et sociétaux du Groupe Malakoff Humanis vis-à-vis de ses effectifs sont présentés dans le chapitre S1 – Personnel de l'entreprise.

Les engagements sociaux et sociétaux du Groupe Malakoff Humanis vis-à-vis de ses clients et de l'intérêt général sont présentés dans ce chapitre.

En 2024, **Malakoff Humanis a engagé 209 M€ dans des actions redistributives** qui illustrent son engagement en faveur d'une protection sociale accessible à toutes et à tous⁶². Cette redistribution est permise par la performance économique du Groupe ; elle démontre par ailleurs les vertus d'une gouvernance paritaire et mutualiste.

1.1. Politiques, actions et cibles vis-à-vis de nos clients

À travers notre politique et nos actions de redistribution, nous contribuons à améliorer la responsabilité sociétale de nos clients entreprises en matière de santé et qualité de vie et à améliorer la qualité de vie de nos assurés. Notre démarche d'accompagnement est structurée autour de 3 axes : les fragilités, la prévention et l'accès aux soins.

Lutte contre les fragilités

Nous accompagnons nos clients assurés et retraités fragilisés à travers une analyse de leur situation et une orientation dans le système social, des conseils, un accompagnement ainsi que des aides financières.

Les clients assurés, retraités et futurs retraités de Malakoff Humanis ont accès à la **Mission Écoute, Conseil, Orientation (ECO)**. Il s'agit d'une ligne téléphonique dédiée à l'accompagnement de nos clients en situation de fragilité ; un diagnostic social est proposé aux assurés pour les conseiller et les orienter vers une solution adaptée en cas de problème lié au vieillissement, à la perte d'autonomie et à l'adaptation de leur logement, à leur situation d'aidants familiaux, en cas de fragilités financières, de maladie grave, de handicap, de décès d'un proche ou encore de problème familial. En 2024, 148 000 clients ont fait appel à notre ligne Écoute, Conseil, Orientation, dédiée à l'accompagnement des fragilités (dont 28 170 clients Assurance).

Malakoff Humanis propose des **aides financières individuelles** à ses clients assurance et retraite fragilisés. Il peut s'agir par exemple d'aides à la cotisation pour les assurés individuels en difficulté financière, ou d'aides à l'aménagement du logement pour cause de handicap. En 2024, environ 25 300 clients ont pu bénéficier d'une aide financière, pour un montant total de 25 M€ (dont 16 564 clients Assurance, pour un montant de 10,6M€).

Notre Groupe s'engage pour le **pouvoir d'achat des jeunes** et généralise, à l'ensemble de ses contrats, le dispositif permettant aux jeunes à la recherche d'un premier emploi de bénéficier d'une couverture santé à l'issue de leurs études. Avec cette mesure, tous les jeunes ayant-droit de leurs parents, seront au minimum couverts un an après la fin de leur cursus.

Prévention

En matière de **prévention santé**, Malakoff Humanis a mis en place Mon Bilan Cardio, un dispositif de prévention des maladies cardiovasculaires qui permet de détecter et d'analyser les facteurs de risques cardiovasculaires. En 2024, environ 11 500 bilans ont été réalisés, avec un impact positif : 44 % des personnes ont été identifiées à risque élevé et orientées vers une prise en charge adaptée.

En matière de **prévention de l'absentéisme**, un diagnostic est proposé à nos clients entreprises et peut être suivi d'un plan d'action adapté et de mesures d'aide au retour à l'emploi.

L'aide au retour à l'emploi a pour objectif d'accompagner les personnes en arrêt de travail de plus d'un mois pour une reprise d'activité dans de bonnes conditions, une fois l'état de santé consolidé. Il s'agit d'assurer une réhabilitation complète, physique et psychologique du salarié. Cet accompagnement qualitatif, qui peut durer plusieurs mois, a un impact fort sur la performance sociale et économique de l'entreprise.

⁶² À noter : les 209 M€ d'engagements sociaux et sociétaux sont réalisés dans le cadre de nos activités d'assurance et de retraite complémentaire

Le service **Tremplin**, un dispositif d'accompagnement, sur mesure et dans la durée, est destiné aux personnes confrontées à une situation d'impasse résultant de la combinaison de plusieurs facteurs liés au stress professionnel, à la maladie, la fragilité sociale, la situation familiale et le handicap. L'objectif est d'élaborer un nouveau projet personnel à partir de l'identification des compétences et des ressources de la personne en situation de fragilité, en binôme avec un référent unique, le *case manager*. L'accompagnement dure jusqu'à la réalisation du projet et vise à faire reprendre confiance.

Accès aux soins

Par le biais de l'application Malakoff Humanis ou de l'espace client, nous simplifions le recours aux soins en proposant un accès direct à plusieurs services :

- Téléconsultation
- Recherche de professionnels de santé facilitée depuis l'espace client
- Réseau de soins Kalixia

Le Groupe propose également un accès à des spécialistes en cas de maladie complexe ou grave, pour obtenir un deuxième avis médical entièrement remboursé, via la plateforme deuxiemeavis.fr.

En 2024, près de 2,5 millions de clients ont sollicité nos réseaux de soins en optique, dentaire, audioprothèse et ostéopathie et bénéficié d'un reste à charge limité.

1.2. Politiques, actions et cibles vis-à-vis de l'intérêt général

Malakoff Humanis s'investit dans de nombreuses actions d'intérêt général ; ces initiatives ne constituent pas un risque majeur pour le Groupe et ne sont donc pas détaillées dans les chapitres précédents.

Malakoff Humanis s'engage en particulier sur 4 thématiques sociétales qui nous tiennent à cœur : le handicap, le cancer, les aidants et le bien-vieillir.

Des mesures d'impact social et sociétal sont progressivement déployées dans le cadre des projets d'intérêt général, pour s'assurer de l'efficacité de nos actions auprès des partenaires que nous soutenons.

Handicap

La fondation MH Handicap agit pour faciliter l'autonomie des personnes en situation de handicap, en favorisant un meilleur accès à l'emploi et aux soins, au sport, à la culture. Cette année, la fondation MH Handicap a fêté ses 10 ans, l'occasion de revenir sur les 281 projets soutenus depuis sa création, pour un montant de 26 M€.

En 2024, notre Groupe a soutenu plusieurs projets dont les suivants :

- **Emploi** : « sorties positives » de l'ANRH, qui encourage l'inclusion des PSH dans le monde du travail
- **Santé** : annuaire d'accessibilité des cabinets médicaux pour faciliter l'accès aux soins
- **Culture** : soutien du Palais de Tokyo dans le renforcement de sa politique d'accès à la culture
- **Sport** : poursuite du partenariat avec la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) pour développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap

Chaque année, Malakoff Humanis accompagne une quinzaine de festivals de musique pour les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap. Notre Groupe a également publié un livre blanc sur l'accessibilité des lieux de culture aux personnes en situation de handicap ; un guide pratique qui apporte un éclairage sur les solutions pouvant être mises en place concrètement.

En 2024, Malakoff Humanis a également participé à des actions nationales : la campagne gouvernementale pour mieux comprendre l'autisme et les Jeux Paralympiques de Paris, en soutenant 25 sportifs et sportives du Team Malakoff Humanis.

Cancer

Malakoff Humanis a fait de la lutte contre le cancer l'un des axes prioritaires de son engagement sociétal, autour des soins de support oncologiques : prise en charge de la douleur, nutrition, accompagnement psychologique, accompagnement professionnel, activité physique, soins palliatifs. Ces soins sont essentiels pour améliorer la qualité de vie des patients atteints de cancer.

Malakoff Humanis soutient les soins de support en cancérologie depuis plusieurs années, notamment l'association Cami Sport & Cancer pour le développement d'activités physiques thérapeutiques en milieu hospitalier. Ainsi, 28 pôles Sport et Cancer ont été créés, ce qui a permis d'accompagner 7 000 patients.

Un appel à projets, lancé fin 2023 en partenariat avec l'AFSOS (Association Francophone des Soins Oncologiques de Support), sur la thématique des soins de support en oncologie a permis de choisir 6 projets qui se partageront la somme de 766 000 €.

• RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024

Nous soutenons par ailleurs des projets de recherche menés par des acteurs majeurs de la lutte contre le cancer en France. Par exemple, Malakoff Humanis soutient la Fondation ARC sur le développement d'outils de diagnostic précoce du cancer du pancréas (prises de sang, scanner, imageries assistées par intelligence artificielle...).

Aidants

Un Français sur six accompagne un proche en perte d'autonomie du fait de son âge, de la maladie ou du handicap, et 1 actif sur 4 sera aidant en France en 2030. Face à cet enjeu sociétal de plus en plus prégnant, notre Groupe est engagé pour soutenir les aidants, et notamment les salariés aidants.

Malakoff Humanis soutient par exemple La pause brindille, qui accompagne les jeunes aidants confrontés à la maladie, au handicap ou à l'addiction d'un proche.

En 2024, notre Groupe a réalisé une étude sur les aidants en collaboration avec l'école de commerce Audencia « Qui sont les salariés de la génération sandwich ? Quels sont les enjeux pour les entreprises, leurs dirigeants et la société ? ».

Bien- vieillir

Malakoff Humanis s'investit dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées, un phénomène de société accentué par la crise sanitaire et qui a eu des impacts sur la santé des personnes âgées. Cet investissement se traduit par :

- Notre engagement dans la Fondation Médéric Alzheimer, qui a pour objectifs de ralentir l'apparition et l'évolution de la maladie et de vivre dignement avec la maladie
- Des partenariats emblématiques contre l'isolement des aînés, avec :
 - L'association Petits frères des pauvres, pour développer leur action de lutte contre l'isolement des seniors
 - L'association Voisin Malin qui agit dans les quartiers populaires pour recréer du lien entre les habitants et avec les institutions via des campagnes de porte à porte ; 27 000 seniors ont ainsi pu être soutenus par 15 000 bénévoles

1.3. Mesure d'impact social

La mesure d'impact permet de déterminer si nos actions apportent des améliorations concrètes dans la vie des personnes ou contribuent à résoudre des problèmes sociaux, sociétaux ou de santé.

La notion « d'impact » implique un changement à court, moyen et long terme pour les personnes, c'est une manière de vérifier les effets positifs d'une initiative par rapport aux objectifs fixés. La mesure d'impact va donc bien au-delà de la mesure de l'usage ou de la satisfaction d'une action. C'est un outil d'amélioration continue et un outil stratégique pour prendre des décisions, piloter et allouer nos ressources.

En 2024, Malakoff Humanis a développé la mesure d'impact dans le cadre de ses engagements sociaux et sociétaux vis-à-vis de ses clients et de l'intérêt général. Pour chaque action menée, un indicateur illustrant une évolution positive sur la situation des personnes ou des organisations accompagnées est mesuré.

1.4. Indicateurs de suivi et d'impact

Financement de nos engagements sociaux et sociétaux

	2024
Montant de nos Engagements sociaux et sociétaux (M€)⁶³	209
Dont montant pour nos clients (M€)	154
<i>Dont montant pour nos clients Assurance (M€)</i>	56
<i>Dont montant pour nos clients Retraite Complémentaire (M€)</i>	98
Dont montant pour l'intérêt général (M€)	55
<i>Dont montant pour nos 4 engagements sociétaux (handicap, cancer, aidants, bien-vieillir)</i>	49

⁶³ Périmètre : 1^{er} cercle Assurance et Retraite Complémentaire. Ces montants comprennent les frais internes associés à la mise en œuvre des actions d'accompagnement.

Accompagnement de nos clients Assurance & Retraite Complémentaire

Fragilités

	2024
Nombre de clients accompagnés par la Mission ECO	148 300
<i>Part des bénéficiaires qui ont identifié des leviers d'action grâce à l'accompagnement de Malakoff Humanis⁶⁴</i>	66%
Nombre de clients ayant bénéficié d'une aide financière individuelle	25 300
Montant des aides individuelles (M€)	25
<i>Part des personnes déclarant qu'elles auraient renoncé à certains besoins essentiels (soins, alimentation...) sans l'aide financière</i>	30%
Nombre d'assurés orientés vers Tremplin	272
<i>Part de dépression et burn-out évités</i>	63%
Nombre de cotisants / allocataires ayant bénéficié d' Autonomie +	15 000
<i>Part des bénéficiaires aidants ayant déclaré avoir eu des conseils utiles et découvert des dispositifs pour eux ou leur proche</i>	70%

Prévention

	2024
Nombre de bilans cardio réalisés	11 500
<i>Part des bilans générés identifiés avec un niveau de risque fort</i>	44%
<i>Part des assurés ayant une meilleure compréhension des risques cardiovasculaires</i>	76%
<i>Part des personnes ayant décidé d'agir sur leurs habitudes de vie à titre préventif</i>	62%
Nombre d' accompagnements retour au travail	200
<i>Part des assurés accompagnés reprenant le travail dans les 12 mois</i>	100%
<i>Part des répondants qui déclarent que l'accompagnement a facilité leur retour au travail</i>	100%
Nombre d'entreprises accompagnées par un consultant ayant bénéficié d'un diagnostic absentéisme et d'un plan d'action adapté	331
Nb d'entreprises (- de 50 salariés) ayant réalisé un autodiagnostic santé travail en selfcare	739

Accès aux soins

	2024
Nombre de 2nd avis médical réalisés	651
<i>Part des personnes qui suivent la recommandation de l'expert</i>	86%
<i>Part des avis médicaux ayant permis de mieux éclairer l'assuré pour prendre une décision</i>	58%
<i>Part des assurés qui sont plus rassurés grâce à l'accompagnement</i>	47%

Actions d'intérêt général sur nos 4 engagements sociétaux (handicap, cancer, aidants, bien-vieillir)

⁶⁴ Mesure d'impact réalisée uniquement auprès de nos clients Assurance

- **RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024**

	2024
Montant Handicap (M€)	8,4 M€
Montant Cancer (M€)	3,3 M€
Montant Aidants (M€)	2,3 M€
Montant Bien-vieillir (M€)	34,2 M€

Annexes

1.1. Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise [IRO-2_1 ; IRO-2_2]

ESRS 2	Informations générales	Page
BP-1	Base générale pour la préparation des états de durabilité	6
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	8
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	10
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	13
GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	13
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	14
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	14
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	15
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	17
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	21
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	25
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	25
ESRS E1	Changement climatique	
E1-1	E1-1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	31
E1.SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	38
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	44
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	44
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	46
E1-5	Consommation et mix énergétique	50
E1-6	Émissions brutes de GES des périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	51
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	55
E1-8	Tarifification interne du carbone	55
E1-9	Effets financiers escomptés des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	56
ESRS E4	Biodiversité et écosystèmes	Page
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	57
E4.SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	61
E4-2	Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	61
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	63
E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	63
ESRS S1	Personnel de l'entreprise	Page

• **RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024**

S1.SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	64
S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	65
S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	67
S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	68
S1-4	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	68
S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	70
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	70
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	71
S1-9	Indicateurs de diversité	72
S1-10	Salaires décents	72
S1-11	Protection sociale	72
S1-12	Personnes handicapées	72
S1-13	Indicateurs de formation et de développement des compétences	73
S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	73
S1-16	Indicateurs de rémunération	73
S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	74

1.2. Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union [IRO-2_2]

Le présent appendice fait partie intégrante d'ESRS 2. Le tableau suivant présente les points de données prévus dans ESRS 2 et dans les ESRS thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union.

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR ⁶⁵	Référence pilier 3 ⁶⁶	Référence règlement sur les indices de référence ⁶⁷	UE Loi européenne sur le climat ⁶⁸
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur no 13, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission ⁶⁹		
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30	Indicateur no 10, tableau 3, annexe I			
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur no 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission ⁷⁰ , tableau 1: Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2: Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur no 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur no 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818(7), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
ESRS 2 SBM-1			Règlement délégué (UE) 2020/1818,	

⁶⁵ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (JO L 317 du 9.12.2019, p. 1).

⁶⁶ Règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) no 648/2012 (règlement sur les exigences de fonds propres ou règlement «CRR») (JO L 176 du 27.6.2013, p. 1).

⁶⁷ Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014 (JO L 171 du 29.6.2016, p. 1).

⁶⁸ Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat») (JO L 243 du 9.7.2021, p. 1).

⁶⁹ Règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'explication, dans la déclaration d'indice de référence, de la manière dont les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte dans chaque indice de référence fourni et publié (JO L 406 du 3.12.2020, p. 1).

⁷⁰ Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission du 30 novembre 2022 modifiant les normes techniques d'exécution définies dans le règlement d'exécution (UE) 2021/637 en ce qui concerne la publication d'informations sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (JO L 324 du 19.12.2022, p. 1).

● **RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024**

Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.	
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris» paragraphe 16, point g)		Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle.	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur no 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	Indicateur no 5, tableau 1, et indicateur no 5, tableau 2, annexe I			
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur no 5, tableau 1, annexe I			
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur no 6, tableau 1, annexe I			
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs no 1 et no 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur no 3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	

ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)		Article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire — Risque physique lié au changement climatique: expositions soumises à un risque physique.		
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés		
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission	
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur no 7, tableau 1, annexe I			
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur no 10, tableau 2, annexe I			
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur no 14, tableau 2, annexe I			
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur no 11, tableau 2, annexe I			
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Indicateur no 12, tableau 2, annexe I			
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur no 15, tableau 2, annexe I			
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur no 13, tableau 3, annexe I			
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur no 12, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I			

● **RAPPORT DE DURABILITE VOLONTAIRE – EXERCICE 2024**

ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur no 11, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur no 1, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur no 5, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur no 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur no 3, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur no 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur no 8, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur no 7, tableau 3, annexe I			
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur no 10, tableau 1, et indicateur no 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	



MALAKOFF HUMANIS
21 rue Laffitte, 75009 Paris